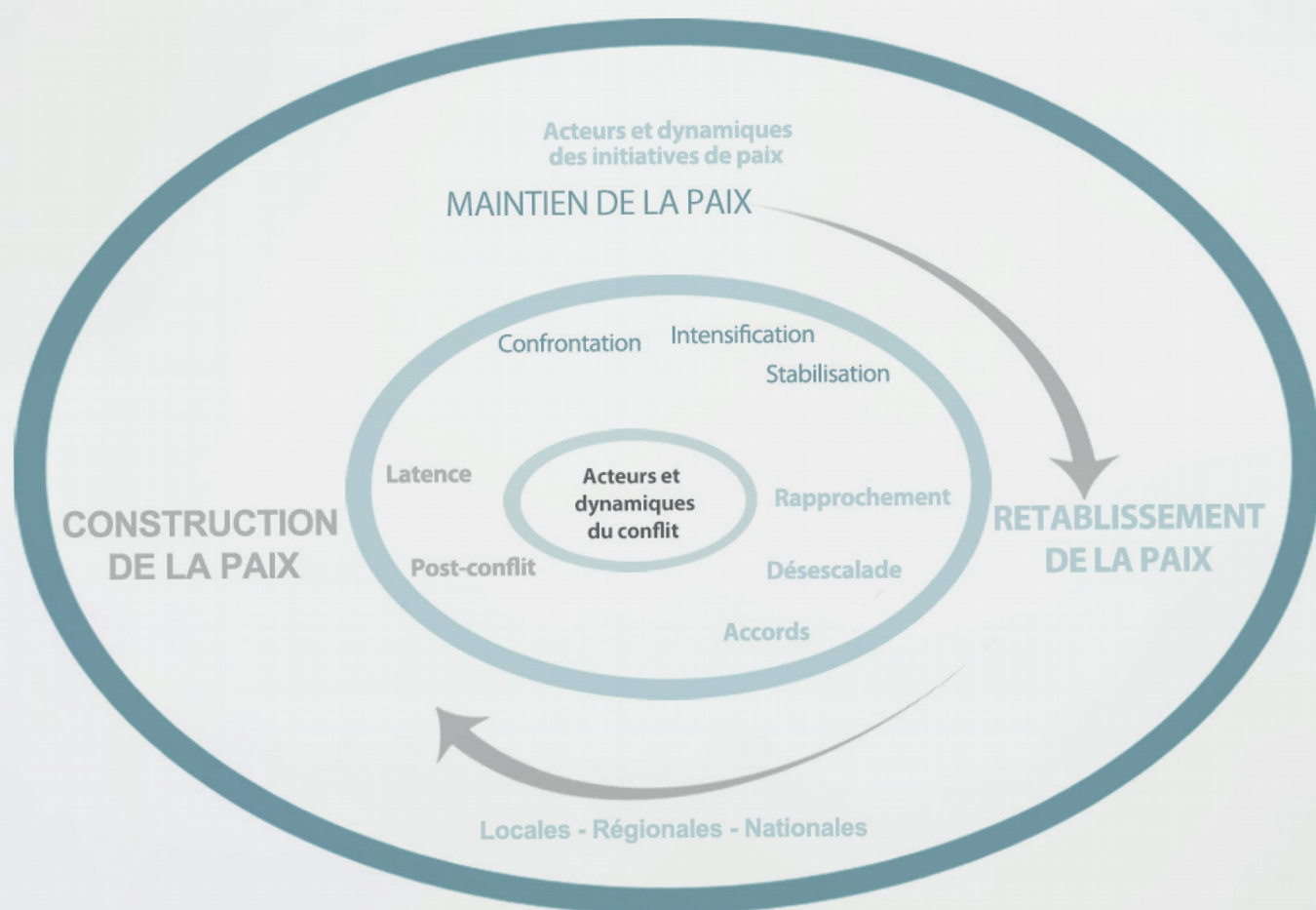
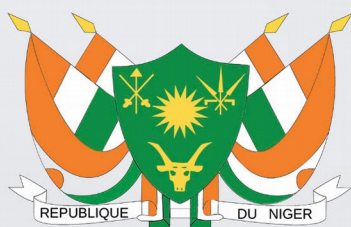


Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles

Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action



Août 2017



Haute Autorité à la Consolidation
de la Paix HACP
PROGRAMME « SECURISER »
Instrument contribuant à la Stabilité
et à la Paix (IcSP/UE)



Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

Herrick Mouafo Djontu et Karine Gatelier



Avec la collaboration de l'équipe de chercheurs de la HACP
Sorab Ibrahim, Mohamed Mouhamadou, Zalika Abdoulaye et Dounama Biri

Les opinions exprimées dans cette publication sont le fruit du travail d'une équipe de chercheurs de l'institut Modus Operandi en appui aux experts de la HACP, elles ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la HACP en tant qu'institution. Ce travail rentre dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités en analyse de conflits (financement UE, Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix).

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CTCCP	Comité Technique Consultatif à la Consolidation de la Paix
G5-Sahel	Cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité regroupant la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad.
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
HACP	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, Niamey
HCR	Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies
HD	<i>Humanitarian Dialogue</i>
MNLA	Mouvement National de Libération de l'Azawad
MODOP	Modus operandi
MSA	Mouvement pour le Salut de l'Azawad
MUJAO	Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OXFAM	<i>International Oxford Committee for Famine Relief</i>
PMCT	Partenariat Militaire de Coopération Transfrontalière
PTF	Partenaires techniques et financiers
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

TABLE DES MATIERES

Index (des cartes, encadrés, schémas et tableaux).....	6
Résumé.....	7
Introduction.....	9
PARTIE 1 LA FRONTIÈRE AU CENTRE DES ANALYSES : APPROCHE ET HYPOTHÈSE.....	16
1.1 Quand les dynamiques humaines opèrent le glissement des notions de zone et région à espace.....	16
1.1.1 D'une lecture du territoire avec les notions de zone et de région.....	17
1.1.2 ... à une lecture sociologique des dynamiques humaines via la notion d'espace.....	18
1.2 De la frontière au transfrontalier.....	19
1.3 La frontière au Nord-Tillabéri.....	22
PARTIE 2 L'ESPACE TRANSFRONTALIER DU NORD-TILLABÉRI. LA NOUVELLE ÉCHELLE SOCIO-SPATIALE.....	24
2.1 Comment les populations modèlent l'espace : lieux de socialisation.....	25
2.1.1 Les lieux de socialisation produits par les pratiques économiques.....	26
2.1.2 <i>Les lieux de socialisation produits par les pratiques sociales.....</i>	<i>34</i>
2.1.3 Les lieux de socialisation produits par les pratiques culturelles.....	36
2.1.4 Pourquoi considérer les lieux de socialisation dans les marges comme des « arènes ».....	39
2.1.5 Quelle frontière ?.....	41
2.2 Les vecteurs de connexion – Les vecteurs de divisions.....	44
2.2.1 Les vecteurs de connexion.....	44
2.2.2 Les vecteurs de division.....	48
2.3 Les espaces qui divisent : la violence transfrontalière.....	60
2.3.1 La violence à la frontière.....	60
2.3.2 La violence directe.....	62
2.3.3 La violence structurelle.....	64
2.3.4 La violence culturelle.....	65
2.3.5 La violence, vecteur de transformation.....	66
PARTIE 3 LA DÉLIVRANCE DU BIEN PUBLIC DANS UN ESPACE TRANSFRONTALIER.....	71
3.1 Biens publics et souverainisme face aux dynamiques des populations au Nord Tillabéri.....	71
3.1.1 De l'identification du problème aux modalités d'action : Quels enseignements ?.....	71
3.1.2 L'école et la santé comme biens structurants dans l'espace transfrontalier.....	74
3.1.3 Un intérêt partagé autour de la présence des marchés : Quand la circulation des personnes qui s'y rendent va au-delà de la frontière.....	77
3.1.4 La justice et la sécurité face à la méfiance des populations.....	79
3.2 L'interdépendance des secteurs dans l'espace transfrontalier du Nord Tillabéri.....	81

Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

PARTE 4 QUE PEUT FAIRE L'ÉTAT DANS CET ESPACE TRANSFRONTALIER ?.....	85
4.1 Analyser les fondements de la violence pour penser l'action.....	85
4.2 Ouvrir la frontière pour la sécuriser.....	89
4.2.1 Ce que nous dit la théorie.....	89
4.2.2 Comment la théorie peut irriguer la conceptualisation de l'action.....	92
4.2.3 Sécuriser une frontière ouverte et fluide.....	94
4.3 Accorder une importance et une cohérence entre les politiques et les données locales.....	95
4.4 Centrer le regard sur la place de la géo-économie et de la circulation des populations.....	97
4.5 Tenir compte des contraintes environnementales et climatiques.....	98
4.6 Affirmer l'importance du « cousinage à plaisanterie » : logiques d'appartenance des populations versus mythe des élites providentiels.....	99
4.7 Sortir du rapport marge/centre : Voir l'espace transfrontalier comme un centre.....	101
4.8 Le positionnement de la HACP comme centre de production d'analyse des espaces transfrontaliers du Sahel.....	103
Conclusion.....	105
Bibliographie.....	108

INDEX DES CARTES

Carte 1: Le Niger.....	9
Carte 2: Les villages visités.....	12
Carte 3: Les mouvements internes et externes des populations.....	25
Carte 4: Les zones pastorales qui font figurer la limite Nord des cultures.....	27
Carte 5 : Les ressources de l'économie pastorale.....	29
Carte 6 : Les marchés recensés.....	31
Carte 7: Les marchés et des voies de communication.....	33
Carte 8 : Les langues parlées.....	38
Carte 9 : Les points d'eau.....	52
Carte 10 : Zone de Fitili.....	64
Carte 11 : Les institutions de l'État.....	77

INDEX DES ENCADRES

Encadré 1 : L'espace transfrontalier au Nord Tillabéri.....	23
Encadré 2: Les mares.....	28
Encadré 3 : La parenté à plaisanterie ou cousinage à plaisanterie.....	34
Encadré 4 : Catégories des vecteurs de connexion et de division.....	45
Encadré 5 : La limite Nord des cultures.....	49
Encadré 6 : Le <i>ranching</i>	50
Encadré 7 : La théorie des besoins.....	57
Encadré 8 : Outil Arbre à conflit.....	59
Encadré 9 : Le triangle de la violence par Johan Galtung.....	62
Encadré 10 : Le « Triangle de Fitili ».....	63
Encadré 11 : Outil : Les domaines du conflit.....	69
Encadré 12 : Extrait de Reconstruire l'Afrique, Ousmane Sy, Paris, ECLM, « le pays frontière » un vecteur de l'intégration des pays par le local.....	90
Encadré 13 : Sur les couloirs de passage.....	94

INDEX DES SCHEMAS – OUTILS D'ANALYSE DE CONFLIT

Outil 1: Cartographies des acteurs.....	54-56
Outil 2: Arbre à conflit au Nord Tillabéri.....	58
Outil 3: Le triangle du conflit.....	61
Outil 4: Le triangle de la violence au Nord Tillabéri.....	67
Outil 5 : Les domaines du conflit.....	70
Outil 6: les piliers de la violence au Nord-Tillabéri.....	85

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1: Les distances entre les principaux marchés frontaliers Niger-Burkina Faso.....	32
Tableau 2: Les distances entre les principaux marchés frontaliers Niger-Mali.....	32
Tableau 3: Perception de la délivrance du bien public par les populations.....	73

RESUME

Cette note d'analyse, commandée par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), prolonge l'atelier de formation du personnel de cette institution, sur l'approche de la transformation de conflit conduit par l'institut de formation et de recherche en analyse et transformation de conflit, Modus operandi (Modop, Grenoble, France). A l'issue de cette formation, la problématique du conflit des ressources naturelles, avec en toile de fond la spécificité transfrontalière de la région du Nord Tillabéri, a retenu l'attention de tous les participants. Pour mener à bien cette étude, une équipe de chercheurs de la HACP s'est rendue dans différentes localités de la région du Nord Tillabéri.

Lors de cette enquête sur le terrain, les données recueillies ont permis de dépasser l'analyse des conflits sous le prisme communautaire ou identitaire, et d'aller au-delà pour ouvrir d'autres perspectives et appréhender le conflit en se focalisant sur une plus large diversité de données sociologiques. Un glissement de lecture d'analyse s'est opéré. D'une analyse fondée sur les discours dominants des acteurs en conflit, l'attention s'est focalisée sur les logiques d'appartenance des individus. Le répertoire de ces logiques d'appartenance montre que les individus sont tournés vers la recherche ou la défense de leurs intérêts. D'où notre choix de lire cet espace transfrontalier du Nord Tillabéri comme une « arène » au sens de Bailey qui y voit « *la vie politique, nationale comme locale, en termes de "jeu", où se confrontent et s'affrontent les acteurs sociaux, autour de leaders et de factions* », l'arène poursuit-il « *est au fond l'espace social où prennent place ces confrontations et affrontements* »¹. Ces logiques d'appartenance s'inscrivent dans un espace qui déborde les frontières nationales et nous forcent à prendre en compte une échelle transfrontalière. Ceci dit, l'identification d'une élite comme porte-parole, ou encore défenseur auto-proclamé des intérêts de la région, est plus à comprendre comme une démarche instrumentale qui participe à affaiblir un État déjà absent et à dresser les populations contre cet État.

Dans la première partie de cette note d'analyse, la frontière a occupé une place centrale. Il en ressort que la circulation des populations dans cette région fait fi des frontières administratives. Suivant un regard sociologique, les chercheurs de la HACP ont délaissé la tentation d'avoir une vision aérienne afin de rendre compte des dynamiques des populations dans les lieux de socialisation identifiés (marchés, écoles, fêtes culturelles, etc.). Le mouvement des populations donne à voir l'ouverture des territoires pour ne plus s'enfermer dans une lecture figée de celui-ci. L'espace transfrontalier du Nord Tillabéri offre la vision de ce qui est dessiné et défini par les populations, suivant leurs pratiques et usages de vie.

La deuxième partie quant à elle, a postulé l'idée suivant laquelle l'espace transfrontalier du Nord Tillabéri devrait être la nouvelle échelle socio-spatiale de l'action publique. Les pratiques des populations, qu'elles soient économiques (pastoralisme, agriculture, commerce, transport), sociales

1 Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier DE Sardan, « ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques... », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 7 | 1994, mis en ligne le 03 décembre 2007, consulté le 28 juin 2017. URL : <http://apad.revues.org/2173> P 3

(généalogie, mariages) ou culturelles (fêtes et célébrations religieuses ou rituelles) structurent des circulations et des échanges qui effacent, pour l'atténuer, l'existence d'une frontière formelle. Pour circuler dans cet espace, des couloirs de passage sont prévus pour que les troupeaux puissent transhumer des enclaves pastorales à la zone pastorale. Ces couloirs existent à deux échelles : nationale et internationale. On peut également parler des marchés pour indiquer les lieux de socialisation majeurs des populations. Ceux de Inates, Ayorou, Hanam-tondi, Tingarane, ou encore Tinahouma, Tidimbawène au Mali, attirent des populations nombreuses qui se déplacent parfois depuis le pays voisin. On observe un véritable brassage de populations à la frontière. Mêmes les activités culturelles comme la course de chameaux et le *Guéroual*, par exemple, sont des occasions de rassemblements festifs et d'expression des coutumes, de pratiques artistiques ou sportives, de célébrations nationales, qui permettent aux populations de se réunir et d'échanger des informations sur la vie dans la région. L'administration fait passer ses messages auprès de communautés à travers ces célébrations. Pour finir, les usages pratiques d'expression des langues ont lieu sans tenir compte de la frontière. Six langues nationales sont parlées dans cet espace du Nord-Tillabéri ; elles circulent entre leurs interlocuteurs qui parlent plusieurs d'entre elles. Il s'est dégagé de ce qui précède un tableau sur les vecteurs de connexion et les vecteurs de division des personnes et des groupes dans cet espace transfrontalier.

La troisième partie s'est focalisée sur la délivrance des biens publics. L'éducation a été identifiée comme un besoin et sa délivrance n'est plus uniquement l'affaire de l'État. Dans cet espace transfrontalier, il serait intéressant de dépasser la simple coopération transfrontalière symbolisée par un partenariat entre administration centrale de deux ou trois pays. L'objectif de ce dépassement est de travailler sur les logiques d'appropriation par les populations de cette coopération transfrontalière ; ce qui oblige ici à porter le regard sur les individus et non plus sur les communautés. Il en est de même de la lutte contre toutes les formes d'insécurité. Elle est une demande très récurrente des populations et révèle bien qu'il s'agit là d'un besoin fondamental. Les attentes des populations sont grandes et elles fondent leur espoir sur une présence forte de l'État pour assurer leur quiétude et protéger leurs biens matériels. Sauf qu'en privilégiant uniquement les réponses sécuritaires, elles peuvent devenir, à terme, un poison. La décision de décréter l'état d'urgence dans le Nord Tillabéri a participé à freiner les échanges économiques et accentuer une forme de gouvernance du soupçon.

La dernière partie s'est concentrée sur ce que peut faire l'État dans cet espace transfrontalier. L'analyse s'est portée sur les fondements de la violence pour penser l'action. L'hypothèse qui s'est dégagée est l'ouverture de la frontière pour développer l'espace transfrontalier. Nous avons étudié ici les singularités du conflit au Nord-Tillabéri, et c'est bien dans ce sens-là qu'ouvrir la frontière contribuera à réduire la violence sous ses différentes formes. Une autre idée qui a émergé est la cohérence entre les politiques et les données locales et le positionnement de la HACP comme centre de production d'analyse des espaces transfrontaliers du Sahel.

INTRODUCTION

La présente publication est le résultat d'études et d'analyses, conduites conjointement par la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix (HACP, Niamey, Niger) et Modus Operandi, institut de recherche et de formation pour une approche constructive du conflit (Grenoble, France). Ces deux institutions se sont livrées ensemble, à l'analyse du conflit qui se déroule dans le Nord-Tillabéri, dans l'objectif d'identifier des actions à conduire, dans la perspective de la paix et du développement territorial.

Le Nord-Tillabéri

La région de Tillabéri est située dans l'extrême Sud-Ouest de la République du Niger, entre 11°50 et 15°45 de latitude Nord et 0°10 et 4°20 de longitude Est. Elle est limitée à l'Ouest et au Nord-est par la République du Mali, au Nord-est par la Région nigérienne de Tahoua, à l'est par la Région de Dosso, au sud et sud-ouest par la République du Burkina Faso.

Carte 1: Le Niger



La région de Tillabéri a été érigée d'abord en département par l'Ordonnance n° 88-20 du 07 avril 1988, ensuite en région-circonscription administrative par la loi n° 58-31 du 14 septembre 2002 et subdivisée en six départements (Kollo, Filingué, Ouallam, Téra, Say, Tillabéri). La région constitue le premier niveau de déconcentration des services et de représentation territoriale de l'État. Elle est le cadre d'organisation et de coordination du développement régional, sur la base des compétences spécifiques que lui confère la loi et qui ne relèvent pas, de par leur nature et leur importance, des compétences de l'État.

Par la loi 42-2008 du 31 Juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger, en son article 6, la Région de Tillabéri devient collectivité territoriale.

Enfin, la loi 2011-22 du 08 Août 2011, les anciens postes administratifs sont érigés en départements portant ceux-ci au nombre de 13 pour la région de Tillabéri. Ces nouveaux départements sont : Abala, Banibangou, Bankilaré, Ayorou, Gothèye, Torodi, Baleyara.

La région de Tillabéri couvre une superficie de 97 251 km², soit environ 7,7 % du territoire national. Avec une population estimée en 2012, à 2 722 482 habitants dont 49,5 % d'hommes et 50,5 % de femmes, soit 15,9 % de la population nigérienne (source : Institut National de la Statistique). Le taux d'accroissement est de 3,2% entre 2001 et 2012. La population est composée de plusieurs groupes ethnolinguistiques (Zarma-Sonrai, Peul, Touareg, Haoussa, Gourmantché, Arabe).

La région de Tillabéri dispose d'importantes potentialités naturelles mais qui sont en constante dégradation du fait de l'action anthropique et du changement climatique. Compte tenu de la taille de la région, de la croissance démographique très élevée et de la dégradation progressive de l'écosystème, un véritable défi de développement reste à relever. Les principales activités de cette région sont l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Le conflit au Nord-Tillabéri

Cette étude pose la question de comment agir sur le conflit au Nord-Tillabéri. Il s'agit d'un conflit ancien mettant face à face cultivateurs et éleveurs dans un contexte de concurrence pour les ressources naturelles, mais aussi, plus récemment, de dégradation de l'environnement naturel et économique qui les contraint à diversifier leurs sources de revenus. À ces tensions, s'est ajoutée ces dernières années, la lutte armée de groupes djihadistes implantés au Mali voisin et qui trouvent au Nord-Tillabéri une série d'opportunités, depuis des zones de repli, des économies auxquelles se greffer et des populations jeunes et désœuvrées.

Voici très succinctement posé le contexte du Nord-Tillabéri. Il sera analysé en combinant la connaissance de long terme du terrain à l'approche de transformation de conflit (ou transformation par le conflit). Notre lecture de la situation de cette région de l'Ouest du Niger s'articule principalement autour de la critique de la dimension communautaire du conflit : nous remarquons en effet que ce conflit est généralement décrit comme « communautaire », opposant les éleveurs

aux agriculteurs. Il ne s'agit pas de nier ni l'existence de communautés de vie, ni les tensions nées des deux grandes économies, pastorale et agricole, de la région. Nous proposons de dépasser cette lecture et surtout de se donner les moyens d'apercevoir d'autres réalités sociales qui les transcendent. Dans ce même esprit de questionnement des appartenances, de l'usage de l'espace et de ses limites, nous nous saisissons pleinement de la dimension transfrontalière de cette région, au contact quotidien avec le Mali et le Burkina Faso. L'étude porte sur la frontière aux confins de ces trois États, non comme une séparation, mais au contraire comme une zone de contacts, pour investir les opportunités et les bénéfices qu'elle peut représenter pour sortir du conflit.

Cette étude propose de mettre en lien direct les objectifs de paix dans la région du Nord-Tillabéri et son caractère transfrontalier, pour y puiser des opportunités.

La méthode mise en œuvre

La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) est une institution rattachée à la Présidence de la République ayant pour missions de cultiver l'esprit de paix, de dialogue permanent entre les différentes communautés du pays et d'entretenir la confiance mutuelle, de tolérance et de respect dans une commune volonté de vivre ensemble. Elle est, en outre chargée d'entreprendre, conformément aux orientations nationales en matière de développement et de sécurité, toute initiative ou action orientée vers la consolidation de la paix, le renforcement de l'unité nationale, l'entraide, la solidarité et le développement économique et social.

Modus Operandi s'inspire de l'approche de *conflict transformation* développée dans les milieux académiques anglo-saxons dans les années 1960. Née dans le champ des études sur la paix et les conflits (*Peace studies*), cette approche analyse les causes qui nourrissent les conflits, et identifie les transformations sociales nécessaires pour une plus grande justice sociale. En français, cette approche peut se traduire par *transformation de conflit* et *transformation par le conflit* si on veut fidèlement rendre compte des deux idées exprimées dans l'appellation en anglais : le conflit doit être transformé dans sa structure et il est lui-même l'occasion de changer une société.

Les équipes de ces deux institutions se sont associées à partir de fin janvier 2017, pour conduire une analyse collective du conflit au Nord-Tillabéri. Ce travail a débuté par une semaine d'atelier (La Tapoa, Niger) dont l'objectif était d'articuler la connaissance du terrain à l'approche de transformation de conflit. Une fois les axes principaux de l'analyse identifiés, les deux équipes ont préparé, à distance, une enquête de terrain qui s'est déroulée du 9 au 15 avril. La problématique au centre de l'enquête était de délimiter l'échelle spatiale à laquelle se situent les pratiques d'échanges, de circulation et de contacts des populations. Le recueil de l'information s'est organisé le long des deux axes de communication principaux, depuis la ville de Tillabéri vers la frontière malienne d'une part, et vers la frontière burkinabé d'autre part :

Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

Axe 1 : Inatès – Ayorou – Bankilaré – Gorouol (Yatakala, Yassan, Waita Koira, Wanzarbé, Taratako, Lemdou, Amarsingué)

Axe 2 : Abala – Banibangou – Tondikiwindi (Ouallam, Sanam, MangaizeBoujey Dey, Diney Dey)

Carte 2: Les villages visités lors de la mission de terrain, avril 2017



Le contact a été constant entre les équipes en déplacement, celles restées à Niamey et à Grenoble. Les échanges d'informations se faisaient quotidiennement pour intégrer les nouvelles questions qui en surgissaient. Le traitement des données collectées au cours de la mission a été réalisé collectivement à distance, de même que la rédaction qui s'en est suivie.

Avant le départ en mission, un choix méthodologique a été fait de multiplier les représentations visuelles du conflit. Il s'est traduit à la fois par la fréquente prise de photos et la réalisation de cartes à main levée. La schématisation des analyses du conflit par les outils de Modus Operandi a complété cette démarche. Ces représentations visuelles constituent bien davantage que des illustrations des analyses et sont, à part entière, des éléments de compréhension du conflit. Les distances et la taille de l'espace étudié, ses vides et ses espaces pleins, l'état des voies de communication, le fait de montrer les objets étudiés (mares, écoles, forages, marchés, transports, paysages pour saisir l'impact du climat etc.). Ce choix méthodologique a été motivé par le constat que les représentations visuelles des conflits sont généralement peu mobilisées et la conviction

qu'elles ajoutent significativement à sa compréhension et donc à l'identification d'actions à mener. C'est pourquoi elles occupent une place importante dans ces pages qui suivent. Les cartes présentées dans l'étude ont été réalisées par les membres de l'équipe de la HACP, suite à la mission sur le terrain avec l'aide d'un géographe.

Les limites de l'étude

Cette étude, bien que menée dans une ambiance de convivialité et de partage, a néanmoins rencontré des difficultés quant à sa mise en œuvre. On peut évoquer ici le temps consacré à la recherche sur le terrain. Ce temps court (7 jours) n'a pas donné la possibilité aux équipes de chercheurs de la HACP d'opérer une immersion longue sur le terrain de recherche. Temps qui aurait pu être mis à contribution pour croiser les témoignages des acteurs dans l'optique d'éviter le biais de la parole instrumentale, surtout que le secteur de la sécurité a été, très souvent, évoqué par les populations. Les questions se rapportant à ce secteur de la sécurité sont assez sensibles et méritent une analyse approfondie à partir des données de terrain.

Cependant, cette mission de terrain aux confins des localités à la frontière avec deux pays, le Mali et le Burkina Faso, a participé à remodeler le regard de l'équipe des chercheurs. Un remodelage qui prend en compte la complexité des dynamiques à l'œuvre dans un espace transfrontalier. D'où, cette proposition de multiplier les descentes sur le terrain avec un temps plus conséquent pour observer les logiques à l'œuvre, la circulation ou le mouvement des populations de leurs lieux de vie vers les marchés, écoles, centres de santé et institutions judiciaires traditionnelles et publiques.

Par ailleurs, le contexte d'état d'urgence et d'insécurité n'a pas favorisé le déplacement des chercheurs notamment pour se rapprocher de la frontière avec le Mali et le Burkina Faso dans l'optique d'établir une cartographie des villages situés de part et d'autre de la frontière. On peut quand même préciser que le statut des chercheurs comme appartenant à une institution comme la HACP a permis d'ouvrir les portes institutionnelles à l'équipe. On en vient à postuler que cette institution de la HACP a construit une légitimité sur le terrain par ses actions. D'où cette autre proposition, la HACP dispose d'un capital important dans cette région. Elle gagnerait peut-être à accentuer sa pédagogie envers les populations pour diffuser ce qu'elle fait en vue d'une meilleure appropriation de ses actions par les populations.

Le travail à distance, bien que disposant d'outil des nouvelles technologies de la communication (*Whatsapp, Skype, Facebook*), n'a pas toujours été évident. Le travail en équipe en a pâti. Citons, entre autres, le traitement des données, la connexion internet pas toujours stable entre Niamey et Grenoble. Et en plus, le fait que l'équipe de Grenoble ne partageait pas les mêmes contraintes climatiques a également un impact. D'où cette troisième proposition prévoir, pour une prochaine commande d'étude, des temps de travail à Niamey ou à Grenoble afin de permettre aux équipes de prendre plus de temps pour décortiquer les données de terrain.

Le transfrontalier au cœur de l'analyse

Les réalités sociales qui font vivre le Nord-Tillabéri – qui l'unissent autant qu'elles le déchirent – sont notamment le pastoralisme, le commerce des productions locales, agricoles et pastorales, les cultures communes, les généalogies, les stratégies matrimoniales..... Autant d'activités et de pratiques qui se déploient au-delà des territoires nationaux. Les frontières sociales ne cohabitent pas avec les frontières institutionnelles. Elles les débordent. Elles sont mouvantes et évoluent en fonction des contextes et des pratiques sociales : une alliance matrimoniale peut élargir l'espace de socialisation ; une contrainte climatique peut modifier les espaces de pâturages ou les itinéraires pastoraux ; une lutte armée peut interdire le commerce traditionnel... En fonction de tous ces phénomènes, les populations modifient leurs pratiques et dessinent des frontières. Ceci est possible à cause d'une seconde série de réalités qui concerne les États : cet espace se trouve aux confins de trois États, où ces derniers sont très peu présents, laissant ainsi les populations faire vivre les frontières, dans une grande autonomie qui parfois laisse un sentiment d'abandon de la part de l'État quant aux missions de protection et de régulation des conflits.

Cette étude propose donc une nouvelle échelle pour penser l'action publique, il s'agit de l'échelle du transfrontalier. Cette échelle est dictée par les agissements et le quotidien des populations, le périmètre dans lequel inscrire l'action publique devra être déterminé en fonction, tout en sachant que celui-ci ne peut être strictement circonscrit mais qu'il doit être pensé dans la fluidité.

En nous inspirant de travaux académiques, on peut définir le *transfrontalier* comme ce qui se passe à la frontière quand la ligne séparatrice n'empêche pas les échanges, la circulation et le sentiment d'appartenance. Ce dépassement des frontières n'a-t-il pour seule fonction d'interroger la souveraineté territoriale des États ? Ou bien peut-on y voir aussi leur renforcement dans les cas où, pour déployer leur dimension transfrontalière, ces pratiques ont besoin d'un minimum d'infrastructures (routières notamment) ? Enfin, nous voyons dans le caractère perméable de la frontière une opportunité d'améliorer la sécurité et nous verrons dans quelles conditions².

2 Les auteurs qui ont inspiré ce passage sont principalement Anne-Laure Amilhat-Szary, Karine Bennafla et Emmanuel Brunet-Jailly. Leurs travaux sur le sujet sont cités dans la bibliographie

L'organisation de l'analyse

Une première partie expose le cadre conceptuel et théorique choisi pour justifier la dimension transfrontalière que nous avons souhaité donner à nos analyses. Cette dimension puise à deux sources : d'abord celle de la méthode ethnographique qui donne pour point de départ à nos analyses l'observation et la connaissance du terrain. La seconde source est constituée de travaux académiques qui ont inspiré nos analyses et qui sont mentionnés dans la bibliographie citée à la fin de cette publication.

Une deuxième partie s'appuie sur une démarche ethnographique pour choisir et justifier l'échelle pertinente à laquelle les analyses seront faites : les pratiques économiques, sociales et culturelles des populations déterminent l'espace que nous étudions. La sociologie donne l'échelle spatiale. Dès lors, l'échelle pertinente s'impose comme celle d'un espace qui déborde les frontières du territoire national. La description de cet espace permet à la fois d'analyser les causes du conflit et les atouts qu'il possède pour ouvrir des voies de sortie du conflit.

Une fois que l'approche ethnographique a posé l'échelle pertinente au niveau du transfrontalier, la troisième partie propose de penser l'action de l'État au-delà des limites de son territoire national et d'investir la délivrance des biens publics comme un moyen pour la réaliser.

Une quatrième partie propose de penser le passage, depuis les pratiques des populations qui mettent déjà en œuvre des formes spontanées de coopération, par-delà les frontières à l'action publique de l'État nigérien. L'idée est de reconnaître l'avancée des populations en matière de coopération avec leurs voisins, d'y reconnaître des vertus pour les perspectives de paix et de développement territorial qu'on se donne, de les intégrer comme autant d'opportunités, en recourant à la puissance des moyens dont dispose l'État pour créer des effets d'entraînement et décupler les potentiels.

PARTIE 1 : La frontière au centre des analyses : approche et hypothèse

« Monsieur vous avez traversé la frontière, vous êtes au Nigeria. Revenez... »³

Cette interpellation d'un chercheur par un chauffeur de bus, dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun, pourrait également être évoquée pour ce qui est de la région du Nord-Tillabéri au Niger. En effet, une mission effectuée par les chercheurs de la HACP, en avril 2017 dans le Nord-Tillabéri aux frontières Niger/Mali et Niger/Burkina-Faso renseigne à suffisance de la difficulté à identifier ce qui symbolise la frontière, tout comme ce chercheur dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun.

D'où cette série de questions : Qu'est ce qui symbolise la frontière ? Est-ce que le tracé de la frontière administrative est connu des populations qui y vivent ? Est-ce que la frontière est une donnée excluante, qui sépare entre un « ici » et un « ailleurs », entre un « eux » et « nous » ou encore entre un « dedans » et un « dehors » ? Et finalement, quelle fonction doit remplir la frontière ?

Dans cette première partie, nous souhaitons interroger les travaux universitaires pour ouvrir le concept de la *frontière* à la complexité de ce qu'elle représente en termes de séparation et de mise en contact ; de symbole régalien et de faiblesse de sens pour les populations qui la pratiquent. Le choix des termes que nous ferons pour cette étude nous guidera dans nos analyses du conflit en cours et dans les propositions d'action que nous formulerons. Le choix des mots oriente les analyses pour montrer toute la complexité de la frontière au Nord-Tillabéri.

1.1 Quand les dynamiques humaines opèrent le glissement des notions de zone et région à espace

L'introduction d'un nouveau mode de gouvernance au Niger, la décentralisation, fait de la commune le territoire pertinent de l'action publique. L'objectif fixé est de rapprocher les populations des lieux de décision et de mise en œuvre d'une politique publique locale. L'idée de territoire repose sur une cartographie avec des limites qui participent à voir l'étendue du pouvoir de l'autorité communale. Il faut aussi y voir un rapport entre ce pouvoir local et le pouvoir central.

3 Témoignage de Cyril Musila en mission de recherche dans la région de l'Extrême nord du Cameroun pour le compte de l'IFRI. Voir notamment [Cyril Musila](#), L'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad Juillet 2012 disponible sur http://www.irenees.net/bdf_dossier-2612_fr.html

1.1.1 D'une lecture du territoire avec les notions de zone et de région...

Le zonage ou la définition du territoire pertinent de mise en œuvre d'une action publique donne à réfléchir ou à interroger les contours ou les limites de ce zonage. L'expression qui revient, très souvent, est la territorialisation des politiques publiques. En effet, la territorialisation de l'action publique prend appui sur l'idée de traçage, de bornage d'un territoire avec des limites ou des frontières. Ce qui pourrait laisser entrevoir l'idée que traverser la frontière ouvre la voie à un changement, à quelque chose de différent. Ainsi, traverser la frontière peut également être perçu comme une forme de repli à l'instar des groupes rebelles.

Les notions de zone, de commune ou de région sont, très souvent, évoquées pour parler ou définir le territoire pertinent. Cette conception se construit sur l'idée de définition et d'attribution de compétences aux différentes échelles. Cela suppose de délimiter chaque niveau dans lequel ces compétences sont reconnues, et pour cela de circonscrire chaque zone. Voilà qui suppose de fixer des limites spatiales dans une logique administrative d'organisation de l'action publique.

Le territoire se réfère donc au champ spatial sous domination, sous emprise d'un ordre politique (c'est le cadre maîtrisé par le politique). Cet ordre politique dispose donc de divers dispositifs ou outils pour marquer son emprise : un dispositif juridique qui peut justement orienter vers la « zone », un dispositif politico-institutionnel lui permettant de hiérarchiser ses échelles, ses niveaux d'intervention ; cela oriente donc vers la « région »...En tout état de cause, sur ce dernier point, demeure l'idée de la recherche de l'échelle (politique) pertinente pour l'action.

Avec les politiques de décentralisation, la région ou la commune est perçue comme un redécoupage du territoire national visant à réduire la forte centralité de l'État. Or, la question qu'on pourrait se poser est celle de savoir si l'État au Niger et dans les pays frontaliers (Burkina Faso et Mali) depuis l'accession à l'indépendance est suffisamment ancré pour aujourd'hui penser sa décentralisation. Ne pas se poser cette question risquerait de voir la centralité étatique être reconfigurée au niveau régional et ne pas apporter les résultats escomptés. D'où l'intérêt que nous accordons à l'État dans sa capacité à délivrer le bien public, à prendre en compte les dynamiques des populations à la frontière en assumant une coopération au concret avec d'autres États frontaliers. La faiblesse de l'État en termes de ressources ne pourrait être substituée par l'émergence des régions. On va simplement déplacer le problème du niveau central au niveau régional. De ce fait les groupes armés et rebelles qui eux, disposent de ressources surtout matérielles pourront s'imposer par la force pour contrôler une partie de ces régions et faire de ces dernières, des zones de replis stratégiques.

La question est d'autant plus importante que, de manière beaucoup stratégique, le Niger se trouve aux confins d'un vaste espace transfrontalier avec d'autres pays. Privilégier une lecture d'action par la région, pour ces États, selon les particularités propres à ces régions qui partagent la frontière, banalise et isole ces États contre les groupes armés qui eux font fi de la frontière.

De fait, la démarche choisie par l'équipe de chercheurs de la HACP dépasse cette conception, en ne

se limitant pas aux frontières administratives existantes.

1.1.2 ... à une lecture sociologique des dynamiques humaines via la notion d'espace

L'espace transfrontalier porte l'accent sur une lecture sociologique qui ne fait pas de la frontière un objet de séparation, mais davantage de liaison en orientant le regard sur les interactions humaines. Loin de remettre en question la place primordiale de l'administration publique ou de l'État dans les marges frontalières avec d'autres pays, le terrain nous renseigne sur « *le rapport entre les limites administratives et la complexité du fonctionnement des systèmes socio-spatiaux* »⁴. En portant un regard sociologique sur les relations tissées dans ces marges frontalières, les chercheurs de la HACP se donnent les moyens de construire une compréhension qui fuit une vision panoramique afin de rendre compte des dynamiques des populations dans les lieux de socialisation identifiés (marchés, écoles, fêtes culturelles, etc.).

Donc, pour comprendre ce mode de vie au concret des populations, les chercheurs de la HACP ont mis l'accent sur les chemins empruntés par ces populations. L'idée étant de voir comment ces populations, suivant leurs intérêts (commerce, points d'eau, pâture, centres de santé, écoles, etc.), circulent. Ces chemins empruntés transcendent les frontières et participent à tisser les liens. Cette forme de circulation, de mouvement des populations met en avant l'idée d'ouverture des territoires. Pour ne plus s'enfermer dans une lecture figée du territoire, l'espace nous donne à voir ce qui est infini sans limite mais dessiné et défini par les populations suivant leurs pratiques et usages de vie. Il s'agit donc de ne pas faire l'économie de la pensée pour lutter contre les groupes armés. Les États sont dans une certaine obligation d'accélérer leur coopération au concret s'ils veulent lutter contre tous ces groupes qui sèment la terreur et récoltent le contrôle de pans entiers de ces États. En pointant le regard sur les relations que tissent les populations suivant leurs intérêts, les États disposent là d'un stock d'éléments pour construire et agir suivant une modalité qui ne s'enferme pas dans un territoire. L'institutionnalisation des relations tissées, par les populations, est visible dans les lieux de socialisation comme le marché. On peut se rendre compte que les populations n'appréhendent pas la frontière comme une ligne qui exclut l'autre ou à « *la dialectique coupure/couture, c'est-à-dire aux seules dimensions binaires du passage ou de l'obstacle, chères aux géographes.* »⁵.

En outre, en optant par une approche par l'espace, les États ne se contentent pas de rester dans une posture de coordination ou de régulation de tout ce qui s'opère sur son territoire. En effet, les institutions internationales promeuvent le concept de « bonne gouvernance » suivant une approche très normative ancrée dans un territoire. L'évolution des nouvelles formes d'insécurité obligent à sortir du paradigme « bonne gouvernance » tourné vers le territoire national pour porter le regard sur l'idée de mouvement ou de circulation des populations sur le terrain. Les données de terrain

4 Philippe Hamman, *Sociologie des espaces-frontières*, Ed Presses universitaires de Strasbourg.2013. P 19

5 Philippe Hamman, op cit, P 25

donneront ainsi des éléments aux États pour réorienter l'appui international dans le sens d'une approche qui transcende les frontières administratives. D'ailleurs, la création du G5 Sahel vient renforcer notre démarche d'une lecture par l'espace. En effet, le Secrétaire général du G5 Sahel dit de cette nouvelle institution qu'elle est « *un espace regroupant la plus grande concentration des menaces sur la paix, la sécurité et le développement* »⁶. Et de poursuivre « *Le G5 Sahel créé par les Sahéliens apparaît indéniablement comme la meilleure approche, le dispositif idéal d'intégration et d'opérationnalisation des actions de résolution des problèmes du Sahel par ceux qui en sont concernés au premier chef, mais aussi et surtout l'instrument adéquat de coordination de toutes les initiatives en faveur du Sahel* »⁷.

En définitive, l'espace ici n'apparaît pas comme quelque chose de fixe, de défini ou de figé. L'espace est le produit d'une conjugaison entre la volonté des États qui partagent une frontière et les populations qui vivent autour de cette frontière.

1.2 De la frontière au transfrontalier

Il s'agit pour nous de questionner la fonction de la frontière : est-elle ligne de séparation ou espace de contacts ? Ou encore, les deux à la fois ? Compte tenu du contexte conflictuel dans lequel nous étudions la frontière – celui du Nord-Tillabéri – notre question porte également sur les conditions dans lesquelles la frontière protège.

La frontière est un objet de recherche important ces dernières années, pour les géographes et pour d'autres spécialistes de sciences sociales, à travers le monde. Elle est étudiée dans des contextes forts différents et éloignés qui présentent pour caractéristiques communes une vie économique et sociale en continuité de part et d'autre de cette ligne qu'elle représente : les travailleurs transfrontaliers, la présence de marchés fréquentés par les populations des deux côtés, la transnationalité de certaines communautés, la continuité des pâturages et des itinéraires de transhumance, etc. Ce sont autant de relations existantes qui démontrent combien la frontière est un espace de contact et non de séparation, combien la frontière s'efface – voire ne s'est jamais vraiment affirmée – au bénéfice de l'ouverture, devenant ainsi la preuve d'une intégration *de facto*.

Dans certaines régions du monde, la reconnaissance des circulations et des échanges transfrontaliers est rendue difficile car ces pratiques sont perçues comme autant de menaces aux territoires nationaux (les travaux sur l'Afrique centrale en témoignent). Pour d'autres, au contraire, elles constituent la matière première de l'intégration régionale (plusieurs exemples européens le montrent). Dans cette perspective, loin de diviser, désormais, la frontière relie. La « subversion économique des frontières consolide les territoires d'État » tant que les États fournissent les infrastructures, de transports par exemple, qui leur permettent d'exister et de se développer⁸.

6 <http://www.g5sahel.org/index.php/homepage/mot-du-secretaire-permanent>

7 *Ibid.*

8 Karine Bennafla, « État et illégalisme : quelle géographie ? Une approche par les flux marchands depuis l'Afrique et le Moyen-Orient », *Annales de géographie* 2014/6 (n° 700), p. 1338-1358

Les frontières africaines « *correspondent à des limites subséquentes* » : elles ont été définies par les puissances coloniales alors que des populations étaient installées et menaient des activités établies dans ces espaces qui s'en sont trouvés divisés, séparant de ce fait les familles et les communautés⁹. Dès lors, nous comprenons que les seules normes juridiques ne suffisent pas à étudier et comprendre les fonctions de la frontière. L'approche socio-spatiale permet de rendre visibles les dynamiques et les réalités socio-économiques et d'atténuer la perception de frontières principalement institutionnelles au profit de frontières économiques et sociales, liées aux pratiques de mobilité des populations, et par conséquent qui changent et évoluent avec elles. Ainsi, les frontières se transforment en changeant de sens. Les frontières ne disparaissent pas mais leur présence n'est pas synonyme d'obstacle ; elles sont la marque de différentiels, de coûts ou de salaires, entre les espaces, bénéfiques au commerce, aux travailleurs et à d'autres activités économiques encore.

En s'effaçant, les frontières rendent possible une plus grande interaction et ouvrent un processus d'intégration régionale, selon la théorie du *debordering*¹⁰: il s'agit d'un modèle d'ouverture des frontières qui décrit le passage constant de « frontières aliénées » à des « frontières intégrées », décrivant ainsi un espace d'intégration socio-spatiale fondé sur une diversité de dynamiques sociales, économiques, politiques, culturelles, etc. Cependant, les cas d'étude qui ont nourri ces théorisations se situent généralement en contexte de paix. La question qui s'offre à nous, dans cette étude, est de questionner ces modèles d'intégration, en contexte conflictuel, et dans la visée d'une frontière qui protège. Sur la base de ces travaux, on voit que c'est en s'ouvrant et en s'intégrant que la frontière protège. C'est ce que nous apprend Emmanuel Brunet-Jailly. Il analyse les dynamiques transfrontalières dans plusieurs régions du monde, ce qui l'a conduit à identifier quatre déterminants de la frontière intégrée qui protège : lorsque ces dynamiques sont multi-scalaires, qu'elles connaissent des relais d'influence locale, qu'elles reposent sur l'existence d'une culture locale transfrontalière et qu'elles sont portées par les forces du marché. Ces dynamiques transfrontalières d'échanges et de circulation, dans ces conditions, produisent le sentiment de sécurité et de protection des populations, et ainsi plus la frontière est traversée, plus elle protège.

Dans ces conditions, il est possible de percevoir la frontière comme une ressource pour les régions engagées dans la compétitivité entre les territoires : « *Il s'agit ici d'explorer tous les types de liens qui fondent non plus des espaces frontaliers, simplement traversés par la limite, mais de véritables territoires transfrontaliers, c'est-à-dire articulés autour des formes de coopération que le passage de la frontière peut engendrer* »¹¹.

La frontière intégrée devient une ressource et est investie de la coopération régionale pour prendre

9 Christian-Yann Messe Mbega, « *Les régions transfrontalières: un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ?* », *Éthique publique [En ligne]*, vol. 17, n° 1 | 2015, mis en ligne le 30 juin 2015, consulté le 23 mai 2017. URL : <http://ethiquepublique.revues.org/1724> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.1724

10 Jose MARTINEZ, *Border People. Life and society in the US-Mexico Borderlands*, Tucson, the Arizona University Press, 1994

11 Anne-Laure Amilhat-Szary, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Editions Presses Universitaires de France, 2015, 142 p

la forme de système d'exemption de taxes ou encore de franchise par exemple, dans la perspective plus large de faire évoluer le cadre juridique des zones frontières pour alléger les normes et les compléter.

Dans d'autres exemples, africains notamment, la « *diplomatie des villes frontalières* »¹² encouragent et cherchent à intensifier les contacts en invitant ses homologues de l'autre côté de la frontière à partager les célébrations et les fêtes nationales. Les systèmes d'aides concernent également d'autres domaines que le commerce – l'emploi et la santé – pour faciliter l'embauche et l'accès aux services sociaux des populations de l'autre côté de la frontière quand cela s'avère nécessaire.

À ce stade, nous comprenons qu'il y a au moins deux types de situations : quand la frontière se pose en contrainte aux relations transfrontalières et alors des politiques volontaristes et des infrastructures peuvent les développer ; et quand ces relations sont déjà intenses, sans besoin de l'intervention des États, dans les situations de frontières subséquentes. Dans ces derniers contextes, la réalité de ces relations transfrontalières nous montre le potentiel de la frontière comme une ressource, un potentiel qui pourrait être développé bien davantage, au point de devenir un vecteur de paix. Investir les confins et développer la zone transfrontalière est une façon de la protéger.

Le Nord-Tillabéri semble réunir de nombreuses opportunités pour que l'espace qu'il constitue ouvre les perspectives d'un développement local qui aura des effets bénéfiques sur les causes du conflit en cours et qui permettra d'en sortir. Les échanges et les circulations existants constituent un marqueur territorial à partir duquel des politiques publiques engagées peuvent produire une plus grande légitimité politique, du fait de l'échelle de proximité, et construire de la cohésion sociale à plus grande échelle.

Le « transfrontalier » défini comme la situation qui libère les pratiques et le sentiment d'appartenance nous dit justement que ce lien entre les populations, en faisant fi des frontières, est porteur de paix, tant il éloigne les populations et les États du nationalisme et d'un esprit belliqueux.

Le transfrontalier a été dicté par le terrain, il est le résultat de la méthode ethnographique de l'observation des pratiques des populations. Les circulations et les échanges transfrontaliers sont au cœur de la singularité de la région du Nord-Tillabéri, comme de nombreuses régions aux confins des États. Cette dimension transfrontalière s'impose donc naturellement dans nos analyses pour rendre compte des réalités sociales du quotidien. Enfin, nous faisons l'hypothèse que cette frontière est une opportunité. À ce titre notre intuition rencontre à la fois les conclusions de travaux en sciences sociales et les expérimentations de certains États, dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

12 Christian-Yann Messe Mbega, *op.cit*

1.3 La frontière au Nord-Tillabéri

L'histoire du Niger nous renseigne à suffisance sur les défis qu'a eu à affronter cet État pour défendre son territoire. Le premier président de la république du Niger, Hamani Diori, face aux vols fréquents perpétrés à la frontière du Nigeria, fit une déclaration retentissante à Guidiguir, le 5 décembre 1962 :

« C'est un avertissement solennel que je leur donne en tant que responsable de ce pays. Nous allons d'abord demander aux villages et aux pasteurs de s'organiser. Mettez en ordre les sabres, les flèches empoisonnées ; si vous arrivez à les loger dans les fesses de tous ces brigands, ce sera déjà une belle leçon. Ils n'ont que des fusils, nous avons des mitrailleuses, nous avons des canons, nous avons nos avions, nous avons nos véhicules dotés de radio. Toutes les dispositions sont prises pour que le pays soit net, balayé aussi proprement que la cour de votre propre concession »¹³.

Cette déclaration de feu le président Diori met en lumière d'une part, la complexité de la sécurisation d'un espace transfrontalier face à des bandes organisées qui font fi de la frontière comme ligne de séparation. D'autre part, elle tente d'éveiller le sentiment nationaliste face à des acteurs, ou des groupes, vus comme ennemi à abattre parce que venant de l'autre côté de la frontière. En postulant que la construction de la cohésion nationale se fonde sur la désignation d'un ennemi extérieur, c'est-à-dire cet autre dont le seul tort est de venir de l'autre côté de la ligne, on oublie très souvent que les populations qui vivent dans ces espaces transfrontaliers partagent une même langue, fréquentent les mêmes lieux de socialisation que celles situées de l'autre côté de la ligne frontière.

Dans la région du Nord-Tillabéri, la carte linguistique montre que les populations vivant de part et d'autre de la frontière parlent les mêmes langues. Les langues échappent aux questions de limite, de marquage. Les langues s'internationalisent et ne s'enferment pas dans des limites administratives. Par ailleurs, on retrouve dans la région du Nord Tillabéri des groupes s'identifiant comme Peuls, Touaregs... et que l'on retrouve également du côté du Mali ou du Burkina Faso. Suivant la carte des langues, le regard se tourne vers les logiques d'appartenance des populations à un espace. Logiques fondées pour le cas du Nord Tillabéri sur une intense activité économique à travers divers lieux économiques de socialisation comme on peut l'observer sur la carte n°7 qui présente les marchés.

13 Annexe à la synthèse N°50 du 15 décembre 1962. Cité par Camille Lefevre, *Frontière de sable, frontières de papier, histoire de territoires et de frontières, du Jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XX^e-XX^e siècle*, Publication de la Sorbonne, Paris, 2015, p 407

Encadré 1 : L'espace transfrontalier au Nord Tillabéri

Nous avons fait le choix de l'expression « espace transfrontalier » à celui élaboré par Philippe Hamman « Espace frontière », car l'idée de transfrontalier met en avant une interaction entre ce qui se passe de part et d'autre d'une frontière. La circulation des populations dans les localités visitées par l'équipe de la HACP renforce cette idée d'interaction autour de l'objet frontière. Le transfrontalier participe également à mettre en lumière ce qui se fait au concret par les personnes qui vivent à la frontière. Le champ d'investigation proposé laisse entrevoir la question des modalités d'enclenchement des actions que peuvent avoir les Etats partageant une frontière.

L'interaction que l'on retrouve dans la notion de transfrontalier est également intéressante pour dépasser la lecture communautaire des conflits au Nord-Tillabéri. Nous postulons, à la suite de Jean-Pierre Olivier de Sardan et Mahaman Tdjani Alou, que cet espace transfrontalier au Nord Tillabéri est « pluriel, différencié, divisé, et ne peut être traité à priori comme un ensemble intégré porteur de valeurs communes, d'intérêts identiques et de stratégies convergentes »¹⁴. Cet espace transfrontalier du Nord Tillabéri doit être vu sous l'angle de la présence des « arènes » où « se confrontent des acteurs ou des groupes d'acteurs agissant au nom de valeurs différentes, d'intérêts catégoriels, de stratégies divergentes »¹⁵.

Ce qu'on qualifie de communauté Touareg, Sonrai ou Peuls n'est pas cantonné à un pays. Ces communautés ne sont pas enfermées dans des frontières nationales. Elles le transcendent comme on peut le voir sur la carte N°10. Ce faisant, avoir une lecture communautariste sur un fait au Mali ou Burkina-Faso peut avoir un impact au Niger et vice-versa. Construire une forme adjectivale de conflit sous le prisme communautaire donne à voir un simplisme dans la catégorisation des acteurs en conflit. En épousant une approche complexe, on finit par dépasser cette lecture communautariste en révélant les enjeux et intérêts des parties en conflit. Loin donc d'une simple dimension instrumentale de l'approche « communautaire » on pourrait y voir une forme de capitulation devant les mots ou expressions ambiguës et fourre-tout dont on voudrait en faire des catégories d'analyse pertinente.

Les données de terrain de la mission de recherche montrent que les acteurs ou groupes dans cet espace transfrontalier sont plus soucieux de la défense de leurs intérêts dans leurs activités socio-économiques. D'ailleurs, ces activités socio-économiques dans les lieux de socialisation (les marchés) l'échange entre le vendeur et l'acheteur se fait suivant la langue du vendeur.

L'espace transfrontalier, en définitive, met en musique les notions d'ancrage qu'on nommerait par sédentaire dans le Nord Tillabéri avec celle de réseau ou de circulation qu'on pourrait nommer par nomadisme, transhumance. Cet espace n'est pas excluant, elle prend en considération les dynamiques ou interaction des populations. Ceci s'observe par l'émergence de « lieux de socialisation » où la levée de l'impôt dans les marchés, par exemple, ne fait pas de différence entre celles des personnes appartenant à un « dedans » d'avec celle venant d'un « dehors ».

14 Jean-Pierre Olivier de Sardan et Mahaman Tidjani Alou, *Les pouvoirs locaux au Niger*, Coll Voix d'Afrique, Ed Codesria et Karthala, 2009. P 4

15 *Ibid.*

PARTIE 2 : L'espace transfrontalier du Nord-Tillabéri. La nouvelle échelle socio-spatiale

Cet « espace transfrontalier » tel que nous choisissons de le nommer correspond à une approche socio-anthropologique qui, partant des pratiques des populations qui l'habitent, l'ouvre à une échelle plus grande que la région inscrite dans les frontières nationales, celle de leur sociabilité. Dès lors, les frontières administratives s'effacent pour céder la place à un espace qui déborde le Nord-Tillabéri nigérien, pour intégrer les espaces voisins du Mali et du Burkina Faso. La dimension transfrontalière de l'échelle pertinente pour notre réflexion nous est donnée par l'observation et l'étude des pratiques des populations sur le terrain.

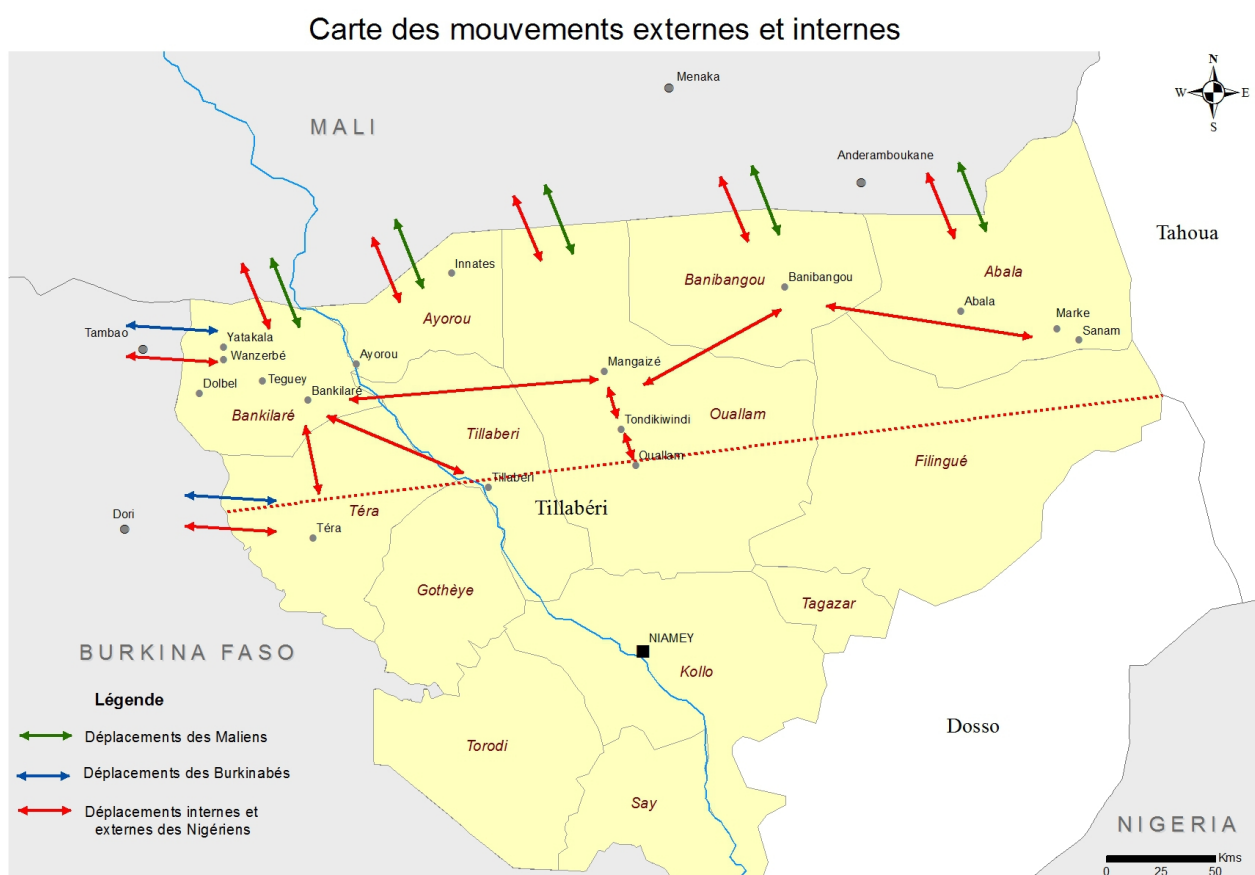
L'espace situé aux confins de l'État nigérien, aux frontières avec le Mali et le Burkina Faso, est peuplé par les Touaregs, les Djerma-Sonraï, les Haoussa, les Peuls et les Arabes. Ces communautés sont réparties et développent leur vie sociale dans cet espace, en dépit de la frontière qui le traverse. Elles partagent les mêmes pratiques socio-économiques, culturelles et religieuses ; elles dépendent des mêmes activités économiques : l'agriculture, l'élevage, le commerce, le transport, la pêche... Si on peut reconnaître des pratiques majoritaires - les Peuls et les Touaregs sont plus portés vers l'agropastoralisme, les Djerma-Sonraï, les Haoussas vers l'agriculture, le petit commerce et l'élevage des petits ruminants, et les Arabes vers le commerce – il faut cependant noter que ces répartitions ne sont pas exclusives et qu'elles se perdent de plus en plus. Les clivages qui étaient sans doute plus nets par le passé se brouillent : ainsi les Touaregs et les Peuls font du petit commerce et du transport, par exemple.

La circulation des populations, la pratique et le développement des différentes activités, les échanges sont les faits sociaux que nous allons décrire et qui nourrissent la production de nouveaux territoires, « déconstruisant » la frontière. Pourtant, si la lecture d'une telle intégration socio-spatiale nous fait entrevoir les opportunités que présente cette frontière, elle ne doit pas négliger l'analyse en termes de risques qu'elle représente. Nous verrons donc dans un premier temps comment les populations, par leurs pratiques, modèlent l'espace. Nous verrons ensuite que cet espace, à certains égards, met en relation les populations, mais qu'à bien d'autres, il les divise, voire il est, dans certaines circonstances, source de violence.

2.1 Comment les populations modèlent l'espace : lieux de socialisation

Les pratiques des populations, qu'elles soient économiques (pastoralisme, agriculture, commerce, transport), sociales (parentèle, mariages) ou culturelles (fêtes et célébrations religieuses ou rituelles) structurent des circulations et des échanges qui effacent pour l'atténuer l'existence d'une frontière formelle. Cette partie décrit les dynamiques structurantes de cet espace et, à travers ces trois séries d'activités, elle présente le dynamisme des déplacements des populations.

Carte 3: Les mouvements internes et externes des populations



2.1.1 Les lieux de socialisation produits par les pratiques économiques

Avec une population rurale de plus de 80 %, le Niger et le Nord-Tillabéri en particulier dépendent des économies rurales et des ressources naturelles de cet environnement pour leur alimentation et leurs revenus.

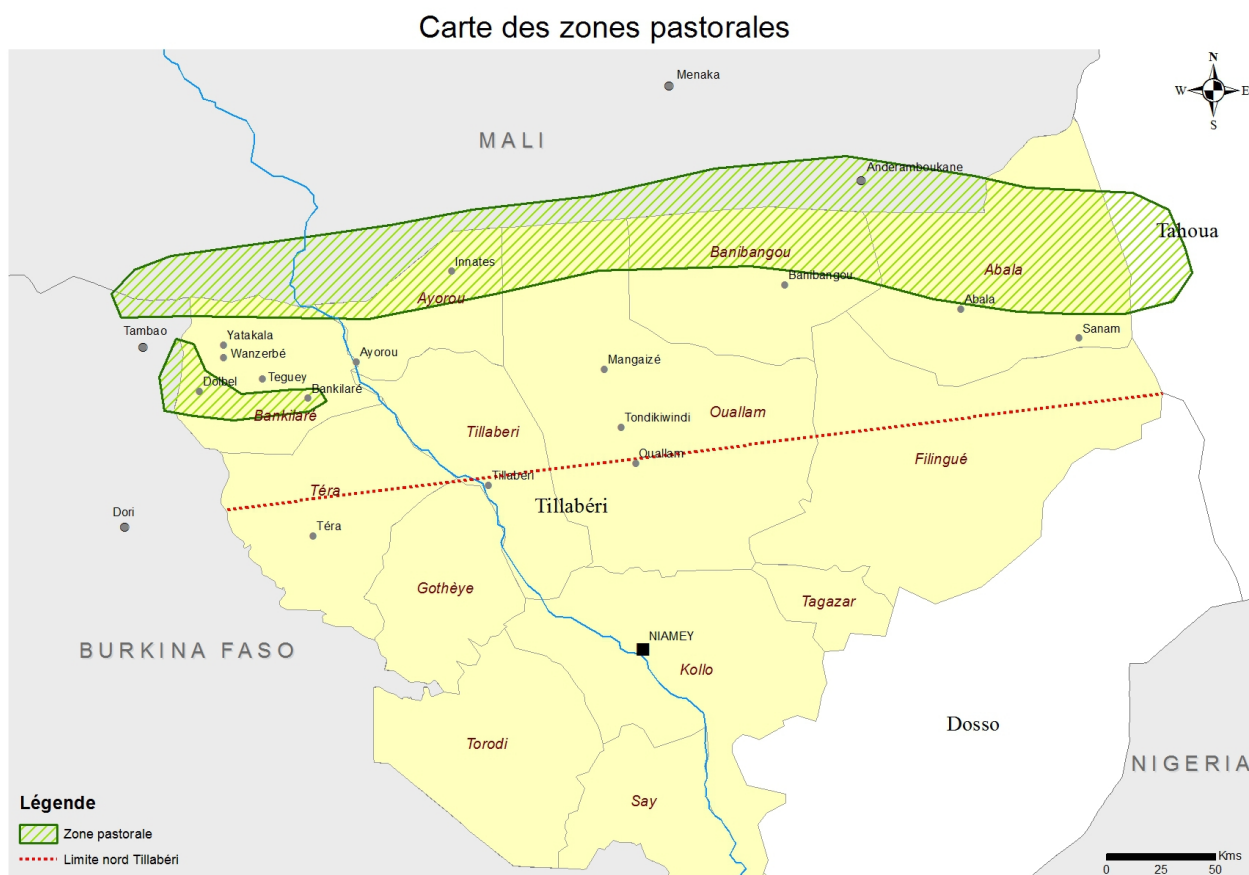
Le pastoralisme

Le pastoralisme revêt une importance économique fondamentale pour le pays, mais également sociale et culturelle. Au rythme de la transhumance et le long de ses itinéraires, il détermine les déplacements des populations et du cheptel dans les vastes espaces pastoraux consacrés à la mobilité des animaux à la recherche de pâturage et d'eau, dans les couloirs de passages, espace réservé au passage des animaux en déplacement dans une zone agricole. Ces déplacements traversent les frontières, au gré des ressources nécessaires aux hommes comme aux animaux. Ils conduisent également les populations transhumantes à se rencontrer.

La carte n°4 fait figurer les pâturages pour montrer leur emplacement dans les zones longeant les frontières. Ils se situent à la frontière burkinabé à Achètte-Agar, Agayfid, Agharouss, Kalassi, Houney, Aganguir, Tamaghaste, Tansogaytane, Tiloukane, Tatarate, Agarara, Tijikorite ; et le long de la frontière malienne dans la Commune de Abala (Digue Diga, Miane, Kizamou, Bilbila), celle de Sanam (Ezaï), celle de Banibangou (Diney dey, Tafougay, intadeney, Intirzawene), et enfin celle de Tondikiwindi (Tingara, Tongo Tongo, Bouje dey).

Pour circuler dans cet espace, des couloirs de passage sont prévus pour que les troupeaux puissent suivre la transhumance et passer des enclaves pastorales à la zone pastorale. Ces couloirs existent à deux échelles : nationale et internationale. Les premiers traversent les zones agricoles pour gagner les zones pastorales ; les seconds partent du Niger vers le Burkina, le long des axes de la transhumance transfrontalière.

Carte 4: Les zones pastorales qui font figurer la limite Nord des cultures



La transhumance n'est pas seulement déplacement ; elle est guidée par le nécessaire approvisionnement : de ce point de vue, les points d'eau représentent des lieux majeurs de la rencontre des populations, éleveurs nomades et sédentaires. Ces points d'eau sont le fleuve et ses affluents, les puits, les forages, les mares.

Encadré 2: Les mares

Les mares sont des étendues d'eau permanentes ou semi-permanentes qui sont les lieux de regroupements et d'approvisionnement en eau des hommes et des animaux, ainsi que de pratiques de cultures de saison. Leur durée de vie varie de trois à six mois selon le régime pluviométrique. La période de retenue d'eau des mares s'étend d'octobre à mars, ce qui correspond à la période calme, en termes de tensions et de conflits car à cette saison, il ne manque pas d'eau pour les animaux. Les utilisateurs de ces points d'eau sont les éleveurs, les agriculteurs, les transhumants, les pêcheurs.

Les éleveurs abreuvent leurs troupeaux et s'approvisionnent en eau de consommation.

Les agriculteurs pratiquent les cultures de maraîchages, s'approvisionnent en eau, confectionnent des briques pour la construction des maisons et des greniers ; les femmes font la vaisselle autour des mares.

Les transhumants abreuvent les animaux de passage et s'approvisionnent en eau de consommation.

Les pêcheurs s'adonnent aux activités de pêche.

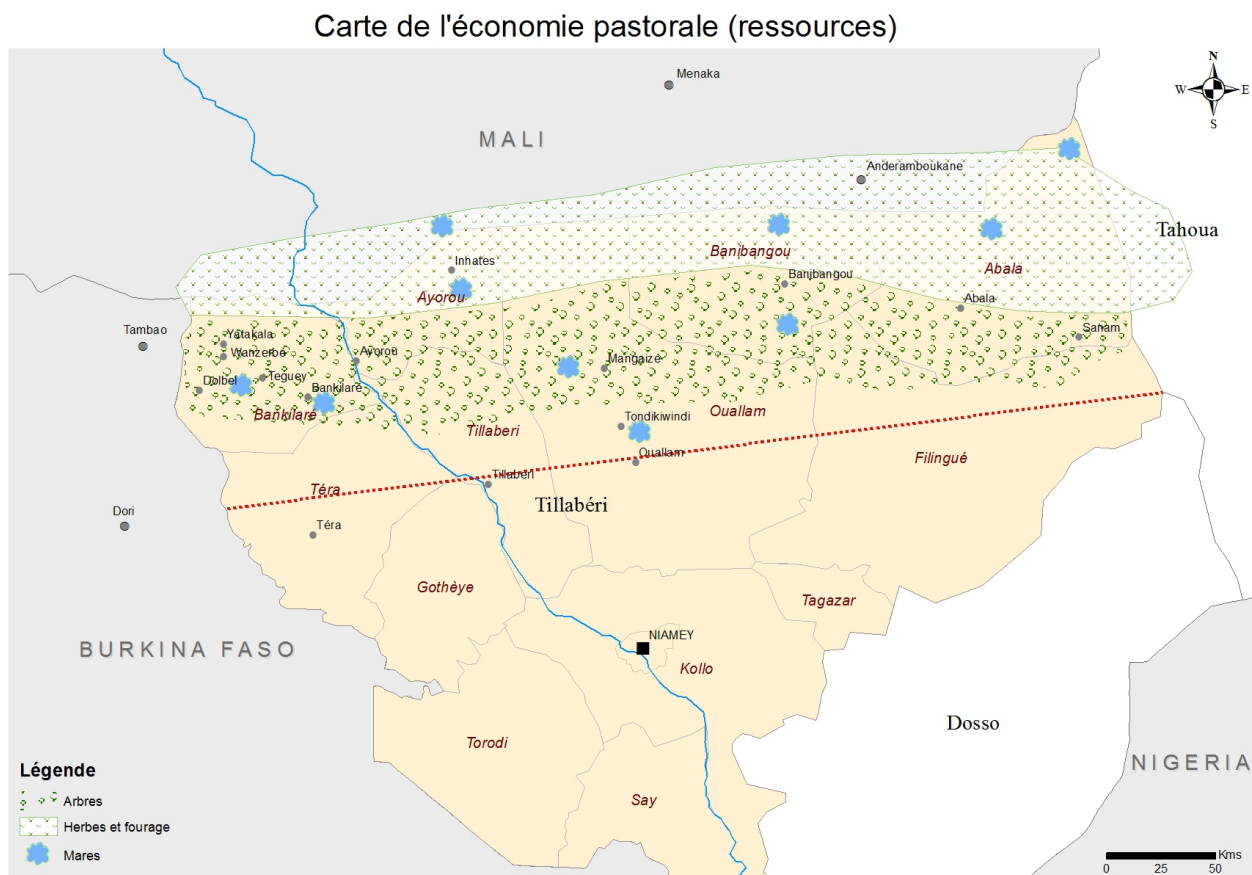
Les différents usages des mares donnent lieu à des brassages inter et intracommunautaires, des échanges sur les préoccupations quotidiennes des populations. Néanmoins, quand les mares commencent à tarir, il arrive des cas de friction et tensions entre les usagers.

À Tinazaguèze, la mare et les pâturages marquent la rencontre des populations autant maliennes que nigériennes. D'ailleurs, les deux États revendiquent la souveraineté sur cette mare. À Tinhayawane, Takaaw, Banika et Tankadami, on observe la cohabitation des populations (Peuls et Touareg) des deux pays. À Inaghghi et Tin Aboyok, se trouve également une mare permanente.

Pour les communautés locales, l'accès aux points d'eau et aux pâturages est libre et ne nécessite aucune autorisation préalable. Le forage des puits profonds, en revanche, n'est pas interdit mais il est encadré par une procédure qui associe les autorités locales, la chefferie, la commission foncière, les populations riveraines et les bénéficiaires. Dans la partie ouest de cet espace, il n'y a pas de limite tracée pour les cultures, l'accès est régi par les conventions locales communautaires ; les usagers des ressources naturelles sont guidés par le bon sens communautaire.

Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

Carte 5 : Les ressources de l'économie pastorale



Les marchés



Marché de Sanam, ©HACP 2017



Marché de Ayrou, ©HACP 2017

Les marchés sont des lieux d'échanges et d'approvisionnements hebdomadaires des produits de première nécessité, de rencontres des communautés diverses, de communication, d'informations sur la vie de la zone, de circulation aussi pour la vente de sa propre production.

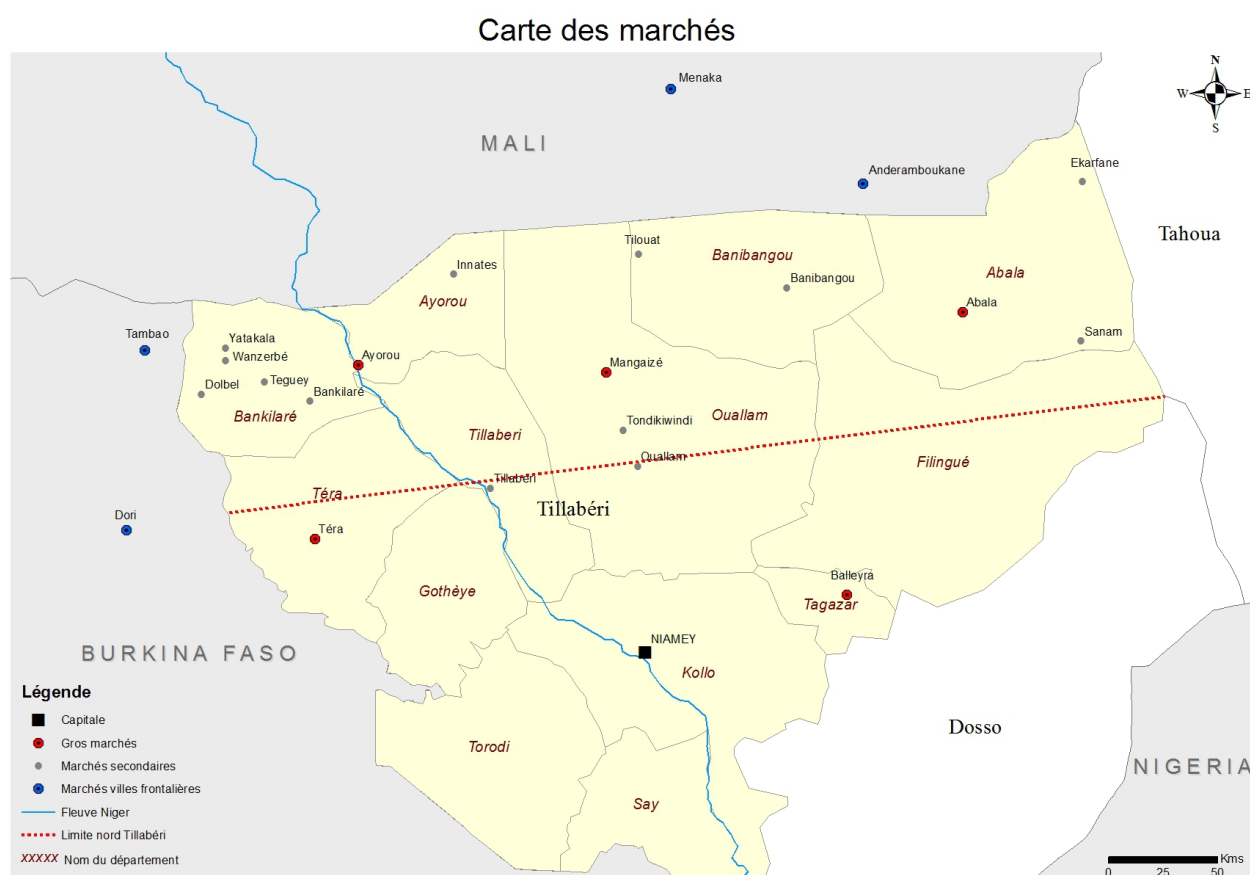


Marché de Bankilaré, ©HACP 2017

Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

Les marchés sont signalés en premier lieu pour indiquer les lieux de socialisation majeurs des populations. Ceux de Inates, Ayorou, Hanam-tondi, Tingarane, ou encore Tinahouma, Tidimbawène au Mali, attirent des populations nombreuses qui se déplacent parfois depuis le pays voisin. On observe un véritable brassage de populations à la frontière.

Carte 6 : Les marchés recensés



Cette carte fait figurer à la fois les principaux marchés nigériens et les marchés transfrontaliers.

Ces marchés attirent les populations qui viennent des trois pays : Niger, Mali et Burkina Faso. Il faut d'ailleurs noter que plusieurs de ces marchés sont fermés, au moment de l'enquête de terrain par mesure de sécurité et dans le cadre de l'état d'urgence décrété au Niger au tout début du mois de mars 2017. Les conséquences des mesures de l'état d'urgence sont, entre autres, la réduction de la mobilité des personnes et des biens, la cherté des produits de première nécessité, la difficulté d'évacuation des malades et le stress causé à la population.

Tableau 1: Les distances entre les principaux marchés frontaliers Niger-Burkina Faso

Marchés au Niger	Marchés au Burkina Faso	Distance en km
DOLBEL	MARKOY	30
AMARSANGUE	FALAGOUNTOU	16
ESSAKANE	MARKOY	15

Tableau 2: Les distances entre les principaux marchés frontaliers Niger-Mali

Marchés au Niger	Marchés au Mali	Distance en km
ABALA	TAMALATE	135
ABALA	CHINANE	82
ABALA	ADARBOUKAR	80
IKARFANE	TAMALATE	35
CHINOGODAR	ADARBOUKAR	18
TILOUA	AKABAR	35
INATES	INDELIMINE	90
KOLMANE	TESSIT	50
AYOROU	LABZANGA	22
MANGAIZE	AKABAR	55

Les tableaux ci-dessus nous indiquent que sept des principaux marchés transfrontaliers recensés se situent dans un rayon d'une trentaine de kilomètres, sur le territoire des trois États. La carte des mouvements de populations mentionne la plupart de ces marchés et nous indique combien les marchés sont un vecteur majeur dans la circulation des populations. Il existe dans la zone, des

Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

marchés à caractère local et ceux fréquentés par les populations des pays voisins ; ce qui leur donne un caractère international. Il s'agit, par exemple, des marchés d'Ayarou, Tera, Maingaze, Abala et Balayara.

Carte 7: Les marchés et des voies de communication



Pourtant, les déplacements ne se font pas de façon aisée ni rapide tellement les routes sont rares et en mauvais état. Le réseau des voies bitumées est faiblement développé ; il se limite en réalité aux routes nationales qui traversent les villes. Les routes aménagées sont donc principalement des routes de terre (latérite) qui manquent bien souvent d'entretien, ce déficit s'aggravant avec le temps. Le tracé des voies de communication, habituellement, est décidé par l'État mais, dans cet espace, les usages des populations, en circulant et en se déplaçant au gré de leurs besoins, marquent le terrain et tracent des cheminements qui deviennent finalement des voies communément empruntées. On peut observer le même phénomène avec les véhicules au cours de leur déplacement, quand la route n'existe pas ou qu'elle est trop endommagée, qui tracent de nouvelles pistes à force de passages. Les commerces, de même que les trafics transfrontaliers, participent eux-mêmes à ces tracés. Ce phénomène témoigne sans doute du manque de voies de communication prévues par l'État.

Le développement du conflit armé dans la région donne lieu à une économie liée à la guerre. On peut par exemple remarquer la présence d'un marché aux armes à 500m de la frontière nigérienne, du côté malien. Cette situation de confins rend possible ce commerce normalement contrôlé voire réprimé.

2.1.2 Les lieux de socialisation produits par les pratiques sociales

Nous avons mentionné déjà les différentes communautés qui vivent dans cet espace. Nous nous référons aux travaux des spécialistes de la région qui observent que les structures sociales de ces différents groupes sont largement comparables et proches entre elles. La réalité d'une telle proximité culturelle rend possible les contacts, les échanges et les circulations entre communautés. Ils prennent plusieurs formes.

Nous observons tout d'abord que l'assise spatiale des parentèles est étendue et s'avère elle aussi transfrontalière. Les familles sont réparties de part et d'autre de la frontière. Les stratégies matrimoniales conduisent à des mariages entre les communautés et au-delà des frontières, puisque les communautés sont liées et restent en contact malgré l'existence de la frontière. De la même manière, les familles restent en contact par les visites qu'elles se rendent régulièrement et qui donnent lieu à des déplacements dans cet espace transfrontalier.

Le « cousinage à plaisanterie » nous paraît être une autre des pratiques des communautés qui contribue à créer et maintenir le lien entre les communautés pour assurer la solidarité.

Encadré 3 : La parenté à plaisanterie ou cousinage à plaisanterie (ou encore parenté plaisante)

Cette pratique porte plusieurs appellations dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest où elle est en usage. Elle est considérée comme étant très ancienne sans que personne ne puisse dater son origine.

Véritable socle à l'unité et l'harmonie entre les communautés composant les sociétés, elle prend les formes d'une sorte de pacte d'amitié et de tolérance, régi par des normes : ne pas mentir ou manquer de respect ; assurer aide et assistance à l'allié de cousinage ; ne pas se fâcher ; ne pas trahir, honnir ou humilier son cousin. Au titre des obligations, on trouve les valeurs d'un code d'immunité : respect, assistance, refus de faire le mal ou verser le sang, solidarité... Une infraction à ces valeurs serait une atteinte qui menacerait une structure sociale fondatrice des relations pacifiques de la société. Ainsi, les blagues, les provocations, les remarques que l'autre accepte avec plaisir, dans les conditions de respect de sa dignité et de sa personnalité, garantissent l'unité, la solidarité, la convivialité et la paix dans des sociétés où la diversité culturelle des populations est grande.

La parenté à plaisanterie sont des « liens conviviaux privilégiés et permanents, établis horizontalement et verticalement à l'intérieur de la parentèle ; et dans la relation avec l'Autre par l'Ancêtre, activités dans une

démarche personnelle renouvelée, et qui fonctionnent sur la base de l'humour et la dérision »¹⁶.

Appelée « Wassan dangui » ou « Toubbastaka » en haoussa, « Baasetaray » en Zarma Songhay et « Seka » en Kanouri, la plaisanterie entre les groupes ethnolinguistiques du Niger résulterait de ces rapports multiséculaires qu'entretiennent ces groupes entre eux.

« Dans les fondements de la parenté plaisante, on trouve souvent deux principes que l'histoire a amplement attestés :

- Nous sommes tous, à un degré ou à un autre, des peuples métis qui se sont constitués dans la cohabitation, quelquefois dans les affrontements, et dans les brassages, et qui, *in fine*, stabilisent leurs relations dans une coexistence pacifique et conviviale par la parenté plaisante ;
- Nous venons toujours de quelque part, quelles que soient les trajectoires des migrations et la durée des étapes qui les ont ponctuées. »

En réalité la parenté plaisante inter-relie l'ensemble des 10 grands groupes ethno-linguistiques du Niger, et un auteur tel que Kéléti A. Mariko, de son propre aveu, a pu établir 146 unités qui tissent une vraie toile d'araignée entre ces groupes, ce qui lui permet de conclure : « *Mettant à égalité des « cousins », la parenté à plaisanteries aplanit les discriminations, élimine tous les dangers du racisme, de l'ethnocentrisme, du régionalisme, des préjugés économiques, politiques, sociaux, culturels, linguistiques, familiaux et même sexuels et religieux... Toute l'éducation traditionnelle et toute la tradition orale des populations sahéniennes regorgent d'adages, de sentences, de proverbes, de maximes enseignant aux jeunes et à tout le peuple, l'hospitalité, la tolérance, le droit à la différence, le respect de l'autre, de l'étranger.* »¹⁷.

La parenté à plaisanterie agit comme un véritable mécanisme de gestion des conflits, régulièrement mis en œuvre dans les modalités d'accès aux ressources naturelles. « Elle opère selon une double démarche qu'on pourrait formuler ainsi :

- puisque j'ai occupé les lieux le premier et que tu es venu t'installer à mes côtés, trouvons un *modus vivendi* avant qu'il n'y ait conflit ;
- dès lors que notre installation génère des conflits qui nous handicapent chacun de notre côté, nous ne pouvons laisser la situation se dégrader sans cesse ; en conséquence, instaurons une paix conviviale par un engagement qui vaudra pour nous et toute notre descendance.

Ainsi, le cousinage à plaisanterie tisse une toile qui relie les communautés entre elles et les unit par des engagements réciproques. Cette construction est la base qui permet de vivre en bonne intelligence.

Cette pratique ancestrale détient de toute évidence un potentiel pour intervenir et agir sur les conflits. La conjoncture au Niger, et dans de nombreux autres pays voisins, montrent bien qu'elle n'y suffit pas. Quand le contexte est trop dur, quand les concurrences sont trop acerbes, la violence produite par ces situations est trop puissante pour être désarmée par ce mécanisme de parenté à plaisanterie. Néanmoins, associée à d'autres modes d'interventions pour alléger le climat général, elle conserve tout un potentiel de gestion des tensions au quotidien, essentiel pour assurer des relations pacifiques entre communautés et entre individus.

L'UNICEF a élaboré des programmes pour que les écoles investissent cette pratique dans une visée de promotion de la culture de la paix, et sur la base des constats de conflits, de fléaux sociaux en cours dans les

16 Henri Legre Okou, « Les alliances à plaisanterie », in « Les conventions indigènes et la législation coloniale », Abidjan, Éditions Neter 1994, p1

17 Mariko, Kéléti A. (1990) *La parenté à plaisanterie comme facteur d'intégration sociale en Afrique occidentale*, in « Colloque international Aires culturelles et création littéraire en Afrique », Biennale des Lettres, Dakar, 12-18 décembre 1990, NEAS et ACCT, pp 35-38

sociétés d'Afrique de l'Ouest et centrale. Des festivals existent pour réunir les différentes communautés et exalter ce mécanisme de bonnes relations (Sénégal, *Le Festival des Origines*). Les occasions sont nombreuses de promouvoir et investir la parenté à plaisanterie au service du recul de la violence.

Ainsi, en recherchant dans les désignations de l'autre des formes de stigmatisation, nous avons trouvé des appellations qui, loin de porter des perceptions négatives à caractère de rejet ou de mépris, revêtent un aspect de rapprochement ou de plaisanterie entre communautés, voire de discrétion.

Les Sonraï sont désignés comme les « mangeurs de criquets » ; les « kel-tagoulmoustes » (porteurs des turbans) pour désigner les Touaregs ; les Touaregs appellent les Peuls « ceux qui portent la culotte » en référence à leur de pantalon souvent court ou encore « ceux du bâton » parce qu'ils en portent toujours un ; les Touaregs encore appellent les Haoussas « Imagkiakane » en référence à l'agriculture qu'ils pratiquent.

2.1.3 Les lieux de socialisation produits par les pratiques culturelles

Tout comme pour les pratiques sociales, on observe que les populations sont constituées de communautés qui sont capables d'échanger dans les langues de chaque groupe, partagent la même religion, célèbrent les mêmes fêtes religieuses et culturelles locales. Ces événements culturels déterminent la circulation et les échanges entre les populations à l'échelle transfrontalière.

Les fêtes et les célébrations

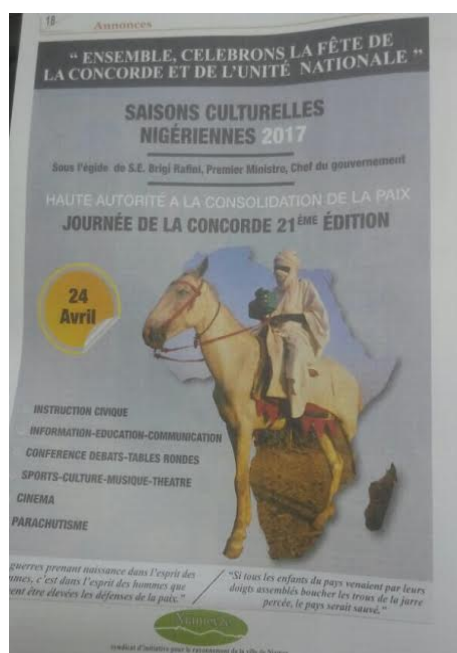
Ces occasions de rassemblements festifs sont l'expression des coutumes, de pratiques artistiques ou sportives, de célébrations nationales, qui permettent aux populations de se réunir et d'échanger des informations sur la vie dans la région.

La course de chameaux est une fête de retrouvailles entre éleveurs et qui met en compétition les meilleurs dresseurs et coursiers de chameaux. Cette rencontre, organisée périodiquement, est mise à profit par les différents participants pour parler des préoccupations de l'heure (situation des pâturages, la santé animale, le problème foncier, etc.). L'administration fait passer ses messages auprès de communautés à travers cette fête. C'est aussi l'occasion pour les populations nomades de se voir octroyer les pièces d'état civil à travers les audiences foraines. Les *tendés* et la *guitare* sont organisées les nuits pour agrémenter la fête.

Le *Gueroual* est une manifestation de la communauté Peul Bororo, célébrée, entre les différentes tribus, à chaque fin de saison des pluies. Elle met en compétition les meilleurs hommes maquillés pour être choisis comme le plus bel homme par les jeunes filles. C'est aussi un moment d'échange et de brassage entre les participants.

Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

La musique et l'organisation de concerts (*guitare*) sont également des occasions pour les populations de se déplacer et se rencontrer.

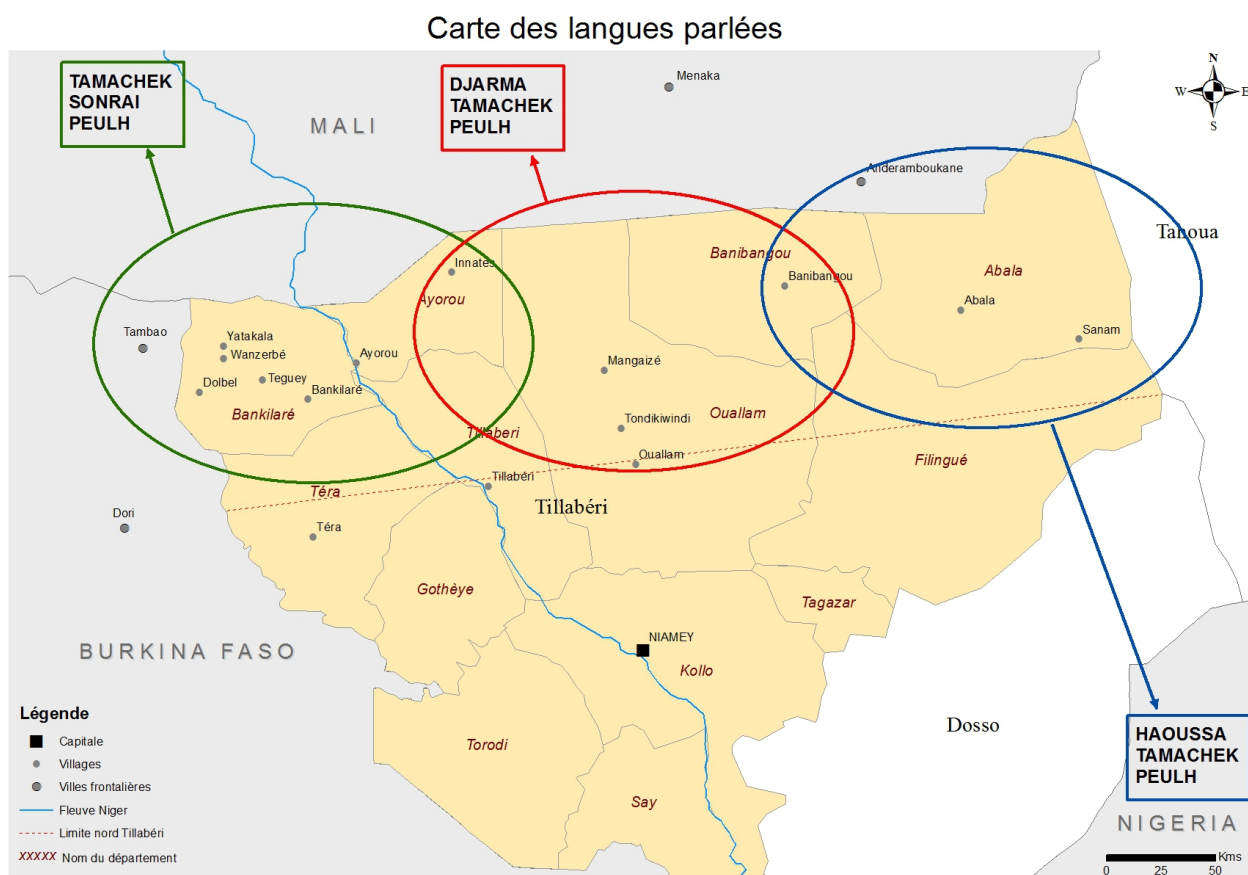


Affiche Fête de la Concorde et de l'Unité nationale, ©HACP 2017

Les langues

Tout comme la répartition dans l'espace des communautés, celle des langues a lieu sans tenir compte de la frontière. Six langues nationales sont parlées dans cet espace du Nord-Tillabéri : le Djerma, le Sonrai, le Tamasheq, le Fulfuldé, l'Haoussa et l'Arabe. Ces langues circulent entre leurs interlocuteurs et dans l'espace, du fait de la mobilité des populations, par exemple les Touaregs et les Peuls traversent les frontières, ils parlent Tamasheq et Djerma.

Carte 8 : Les langues parlées



Au-delà de l'existence de ces langues, il est remarquable de noter l'importance du multilinguisme. Chaque individu parle et comprend plusieurs langues ce qui permet de s'adapter à son interlocuteur dans les échanges quotidiens : commerce, règlement des conflits, justice.... La langue du commerce est la langue du commerçant ; l'acheteur s'y adapte et choisit ensuite soit de répondre dans la langue du commerçant, soit dans la sienne, en pouvant compter sur le fait que le commerçant le comprendra. La langue n'est pas une barrière et chacun comprend l'autre dans sa langue. Dans les situations de régulation des conflits, chacun garde sa langue, on utilise les langues des parties en conflit. La langue ne saurait poser de problème et les populations s'efforcent de conserver le lien avec l'autre.

On peut certes distinguer des tendances, par exemple, dans la zone d'Abala et de Sanam, l'Haoussa est la langue du commerce ; à Banibangou et Tondikiwindi, c'est le Djerma qui est la langue de commerce. Dans la partie Ayarou, Inatès, Bankilaré et Gorouol, c'est le Tamasheq et le Sonrai qui sont les langues du commerce. Pourtant, chacun peut toujours utiliser sa langue. Des témoignages montrent aussi que dans l'intervention lors d'un conflit, la langue utilisée sera celle de la partie qualifiée de victime.

Dans ces conditions, la langue n'est pas la particularité de la communauté, elle la dépasse pour être partagée et devenir un outil d'échange entre les communautés.

La religion

La religion est un autre des points d'unité entre les populations : elles pratiquent toutes l'islam ; elles convergent vers les mosquées et assistent aux mêmes cérémonies socio-religieuses.

Ces descriptions ont cherché à montrer combien les usages économiques, sociaux et culturels des populations contribuent à l'intégration de cet espace, à une échelle qui dépasse les frontières des États, comme un espace en continuité entre les confins du Niger et ceux du Mali et du Burkina Faso.

2.1.4 Pourquoi considérer les lieux de socialisation dans les marges comme des « arènes »

Considérer les espaces de socialisation comme des arènes locales participent à déconstruire l'idée essentialisante et homogénéisante qu'on accole aux sociétés africaines. C'est-à-dire une lecture ethnique ou communautaire en lieu et place d'une lecture qui place les luttes d'intérêts au centre. Luttes d'intérêts qui échappent à tout enfermement ethnique ou communautaire. L'intérêt porté sur la notion d'« arène » est, si on veut fuir les analyses panoramiques, déjà présentes dans la démarche des chercheurs de la HACP, aller au plus près pour appréhender les logiques d'appartenance afin de secouer l'usage routinier et paresseux consistant à employer des mots qui ne reflètent pas les logiques à l'œuvre sur le terrain.

Ce faisant, la position de domination d'une personne s'identifiant comme ressortissant de la région du Nord Tillabéri devrait être comprise comme un statut permettant de tisser des relations avec d'autres personnes, pour défendre leurs intérêts. Le travail d'analyse via la notion d'arène locale révèle que les logiques des acteurs politiques à travers leurs discours répondent à des logiques qui échappent au paradigme régional comme modalité d'action. Le choix porté sur leur identification comme élite ou porte-parole ou encore défenseur auto-proclamé des intérêts de la région est plus à comprendre comme une démarche instrumentale qui participe à affaiblir un État déjà absent et à dresser les populations contre cet État. Ce qui laisse libre cours à d'autres acteurs de s'organiser autour d'intérêts, pour non seulement disposer des positions de pouvoir, mais également avoir un contrôle sur certains espaces.

C'est dans cette perspective que s'inscrit cette réflexion de Bailey qui voit « *la vie politique, nationale comme locale, en termes de « jeu », où se confrontent et s'affrontent les acteurs sociaux, autour de leaders et de factions* », l'arène poursuit-il « *est au fond l'espace social où prennent place ces confrontations et affrontements* »¹⁸.

En effet, l'État en Afrique a été pendant longtemps l'acteur exclusif de la construction, de

18 Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier De Sardan, op cit, P 3

l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques. Cette période marque, en l'occurrence, la mainmise de l'État dans tous les secteurs. Mainmise que vient remettre en cause la forte présence des institutions financières internationales. On va, dès lors, assister à une reconfiguration de l'arène politique tant au niveau national que local. Les principaux partenaires qui vont intervenir dans l'arène dans la délivrance des biens publics sont ceux qui détiennent les cordons de la bourse. Il ressort que le face-à-face États/sociétés¹⁹ observé depuis l'accession des pays à l'Indépendance, voit d'autres acteurs non-étatiques venir concurrencer l'État. L'arrivée de ces nouveaux acteurs dans l'arène locale, tend à transformer les rapports qu'avaient les populations avec l'État en rapports marchands entre d'une part ces acteurs et les populations, mais également entre les mêmes acteurs et les fonctionnaires de l'administration publique. Pour Jean Pierre Olivier de Sardan et Alou Tidjani, « *les espaces locaux sont pluriels, différenciés, divisés, et ne peuvent être traités à priori comme des ensembles intégrés porteurs de valeurs communes, d'intérêts identiques et de stratégies convergentes* »²⁰.

Dans les lieux de socialisation, les relations se tissent autour d'intérêts. Relations qui ne sont pas figées. Elles sont mouvantes au gré des intérêts du moment ou de l'instant présent. Ce que Jean Pierre Olivier de Sardan et Thomas Bierschenk appelle les « groupes stratégiques » lesquels « apparaissent ainsi comme des agrégats sociaux plus empiriques, à géométrie variable, qui défendent des intérêts communs, en particulier par le biais de l'action sociale et politique »²¹. Cette définition conforte l'idée que seule l'enquête de terrain permet de sortir des discours ou analyses panoramiques pour mettre en avant les enjeux locaux.

Considérer ces espaces transfrontaliers comme « arènes » donne à mobiliser également la notion de « transaction sociale ». Cette notion renvoie à « *un processus de socialisation et d'apprentissage de l'ajustement à l'autre, dans un univers structuré par des couples de tensions opposées, notamment entre les principes de légitimité d'égale valeur mais qui tendent à s'exclure mutuellement : liberté et égalité, tradition et modernité, etc.* »²². Dans le Nord Tillabéri, les gens sont davantage portés par des « compromis pratiques » dans le sens de leurs intérêts. Ces « compromis pratiques » dans des situations concrètes s'observent également avec cet usage de « cousinage à plaisanterie ». Tout ceci montre que les populations savent se saisir du conflit non pas comme un processus d'exclusion ou de rejet de l'autre mais comme un moyen qui appelle à réflexion et action dans le sens d'impulser des changements structurels. Et le « cousinage à plaisanterie » participe de ce mode d'invention d'usage tendant à imaginer une vie sociale qui ne s'encastre pas dans des identités rigides, fermées et closes. Il devient alors une modalité d'ajustement des acteurs situés de chaque côté de la frontière. Le « cousinage à plaisanterie » devenant, de ce fait, à la fois un cadre de dilution des antagonismes mais aussi de redéfinition des contradictions permettant à chacun de

19 LANGE Marie-France et MARTIN Jean-Yves (éditeurs scientifiques), 1995. « Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 31, no 3, pp. 563-737

20 Jean-Pierre Olivier de Sardan et Mahaman Tidjani Alou, *op cit*.

21 Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier de Sardan, *op cit*, p 4

22 Simmel Georg, *Sociologie et épistémologie*, Ed Presses Universitaires de France, Paris. 1981 [1^{ère} Edition 1917], PP 144-145. Cité par Philippe Hamman, *op cit*, p 46

conforter sa position, de satisfaire ses intérêts. Les confrontations que l'on peut observer de la pluralité d'acteurs s'opèrent autour de la question des intérêts. Les regroupements ne se font pas, en premier lieu, suivant une logique communautaire. Les acteurs présents participent à la composition et à la recomposition des groupes pour s'assurer une meilleure prise en compte et défense de leurs besoins. Sauf que, quand l'État tarde à agir sur un conflit donné, il s'enlise et ouvre le champ à une réinterprétation suivant les logiques communautaires.

La transaction sociale dans l'arène locale du Nord Tillabéri participe à lire les rapports ou les relations entre les populations sous l'angle des conflits d'intérêts et d'ajustement qu'elles opèrent dans un espace où les acteurs viennent de part et d'autre de la frontière. Cela ajoute de la complexité pour penser les interventions de l'État. On a ainsi des éléments pour proposer à l'État des actions à mettre en œuvre dans cet espace transfrontalier du Nord Tillabéri.

2.1.5 Quelle frontière ?



© HACP, 2017

Les populations ne connaissent pas de frontière, la frontière est une simple ligne imaginaire, guère plus. Pour les populations, l'État devrait faire davantage d'effort pour la marquer par des symboles... Les populations sur les frontières sont souvent les mêmes familles réparties de part et d'autre, d'où la difficulté de contrôler les mouvements des populations. Leurs enfants fréquentent souvent les mêmes écoles de part et d'autre, on peut observer la différence à partir de certaines appellations. Les villages d'Inhayawane et Amalawlaw sont cités comme derniers villages vers la frontière du côté Niger au-delà d'Inatès.

Les pratiques des populations ainsi décrites donnent vie à l'espace transfrontalier, à l'opposé d'une frontière où la vie s'arrête et reste circonscrite dans ses limites. Ce sont bien les dynamiques humaines qui construisent cet espace, qui nous en donnent l'échelle, qui le font exister. Dès lors, comment la frontière est-elle vue par les populations ?

Les populations semblent ne pas s'embarrasser de la frontière quand elles souhaitent se rendre à un marché ou rendre visite à une branche de leur famille. Les lieux et les pratiques de socialisation ainsi énumérés semblent indiquer que la frontière met en relation.

« *En fait la frontière n'existe pas pour les nomades. Je peux être ici et mon troupeau est de l'autre côté de la frontière* »²³.

« *Pour les populations, la frontière est imaginaire, elle ne crée pas un point de blocage* »²⁴.

L'enquête sur le terrain a pu confirmer que les grands points de passage de la frontière sont les marchés d'approvisionnement en marchandises, les points d'eau et plus généralement les parcours de la transhumance, et enfin les cérémonies socio-culturelles sont également des motifs de déplacement. « *A partir de son campement ou hameau, chacun trace sa route vers sa destination. À l'exception du poste de contrôle militaire de Tchilogodrar, il n'existe pas un point de passage visible. Il y a ni police, ni douane* ». « *Il n'y a pas de route, tu passes partout. Il n'y a quasiment pas de poste-frontière. Cela n'existe pas* »²⁵.

Dans leurs activités quotidiennes, les populations ne se préoccupent pas de la frontière. Leurs mouvements sont seulement guidés par leurs intérêts, qui se trouvent être répartis de part et d'autre, tant qu'elles ne rencontrent pas un symbole de l'État comme les FDS ou les drapeaux nationaux, elles ne pensent pas à la frontière.

« Les populations ne connaissent pas de frontière, la frontière est une simple ligne imaginaire, pas plus. Pour elles, l'État ne fait aucun effort pour marquer la frontière à travers des symboles, comme des investissements, à défaut de bornage et de présence policière ou militaire ».

Ainsi, si on peut avoir la perception première que ceux qui empruntent le plus la frontière sont les transporteurs, les commerçants et assimilés, les éleveurs ou encore les trafiquants, les voleurs, les bandits et les groupes armés, on réalise rapidement que toutes les catégories de la population la traversent pour des besoins propres : approvisionnement en vivres, commerce, transhumance, visites à la famille, activités illicites, etc.

Donc finalement, dans quelle mesure cette frontière est-elle présente ?

A moins d'emprunter des routes et des pistes, et par conséquent, les quelques postes-frontières existant, la frontière est à peine perceptible. Les populations qui la pratiquent savent qu'ici les fourches du puits, là-bas, les dunes, ou encore plus loin la vallée, marquent la frontière. Elle est rarement marquée. Aux confins avec le Mali, particulièrement ces dernières années, la frontière occupe des *no man's land* récemment investis par les « bandits de tout acabit ». Le continuum décrit et construit par les circulations denses des populations n'est pourtant pas homogène en tout

23 Entretien avec un riverain le 13 avril 2017

24 *Ibid.*

25 Les propos de ce riverain sont à comprendre suivant sa grille de déplacement à la frontière et non comme une vérité absolue

Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

point de l'espace tel que défini. La situation de la sécurité est différente à l'intérieur de cet ensemble. La frontière avec le Burkina Faso est plus apaisée et les populations sont plus rassurées. A la frontière avec le Mali, au contraire, les populations s'adaptent à la nouvelle situation de tensions, elles en souffrent et les catégories les plus vulnérables sont, très souvent, les plus affectées. Mais les affaires continuent, malgré la guerre et les déchirures, la transhumance se poursuit, la solidarité communautaire se maintient, et le différentiel de prix de part et d'autre de la frontière produit du profit.

Cette description n'a pas cherché à idéaliser une existence dure et violente. Il a cherché à rendre visible un espace que les canons de la représentation de celui-ci, soumis aux limites de la souveraineté des États, ne permet pas de voir.



Vaches traversant la route nationale vers le Mali,
© HACP, 2017



Passage de la frontière à pied, Yassan, © HACP,
2017

2.2 Les vecteurs de connexion – Les vecteurs de divisions

2.2.1 Les vecteurs de connexion

Les vecteurs de connexion sont les éléments qui rapprochent les personnes et les communautés, dans un espace donné et dans un contexte conflictuel. Ils peuvent représenter des institutions, des valeurs et des expériences en commun, ou certains symboles unissant les populations.

Cette analyse est habituellement conduite en parallèle avec celle des vecteurs de division. Nous avons choisi ici de présenter seulement les vecteurs de connexion car ils sont moins fréquemment analysés et font l'objet d'une moindre attention dans les analyses de conflit qui se concentrent davantage sur les sources de tension. Ces dernières sont en effet présentées sous la forme de l'arbre à conflit.

L'intérêt que nous voyons dans cette analyse est d'identifier des actions stratégiques pour la consolidation de la paix, à partir des atouts et du potentiel que recèle le contexte donné. Des formes de cohésion sociale existent et subsistent même dans le cours du conflit : il est nécessaire d'une part d'en prendre conscience et de les identifier, d'autre part de chercher à créer des effets d'entraînement à partir d'elles, pour chercher à sortir des dynamiques destructrices du conflit.

Pour les identifier, on peut se poser les questions suivantes :

- À quels moments et dans quelles situations les personnes se sont-elles regroupées pour collaborer malgré le conflit ?
- À quels moments et dans quelles situations les acteurs se connectent-ils malgré leurs différences ?
- Quels sont les personnes, symboles, événements sociaux et espaces qui sont en mesure de fédérer les acteurs ?

Dans le cas du Nord-Tillabéri, nous nous sommes, particulièrement, posés les questions suivantes :

- Dans quels lieux et dans quelles circonstances les populations se rencontrent-elles ?
- Quels éléments motivent et expliquent les relations entre les populations dans les lieux identifiés ?
- Dans ces lieux de socialisation, quels services de l'État sont présents ?
- Que va-t-on chercher de l'autre côté de la frontière ?

Encadré 4 : Catégories des vecteurs de connexion et de division

L'analyse des vecteurs de connexion et de division a été conduite à partir des catégories suivantes :

Systemes et Institutions

Définition : ce sont des structures formelles, des politiques institutionnelles, des organisations locales (ONG, entreprises et programmes locaux des gouvernements) qui jouent un rôle majeur dans les conflits locaux

Attitudes & Actions

Définition : prédispositions et schémas comportementaux entre les membres de la communauté.

Valeurs & Intérêts (partagés)

Définition: points de vue convergents concernant l'appréciation ou l'importance d'une chose par rapport à une autre.

Exemples : l'apparence des jeunes, la mode, la musique, l'autorité au sein de la famille.

Expériences

Définition : situations significatives construisant un « modèle de référence ».

Exemples : les survivants d'un tremblement de terre, les personnes ayant une expérience militaire, celles qui ont vécu à l'étranger.

Symboles

Définition : représentations artistiques ou historiques.

Exemples : drapeaux, tissus ou produits traditionnels (nourriture, artisanat, etc.).

Enfin, nous voyons dans cette démarche, une analyse supplémentaire pour lire la complexité du conflit. Pour trouver des opportunités de paix, il est nécessaire en effet de multiplier les lectures et donc sortir des lectures univoques de la situation. Apercevoir la vie quotidienne dans ce qu'elle offre de relations, d'alliance, de parenté, de solidarité, d'entraide, d'interdépendance se révèle précieux pour cette entreprise.

Ainsi, il est possible d'identifier des atouts sur lesquels s'appuyer pour favoriser des initiatives porteuses d'esprit de coopération et rechercher à travers elles, des effets d'entraînement. Pour aller plus loin dans l'analyse, on peut ensuite hiérarchiser les facteurs de connexion par ordre d'importance, en se fixant des critères d'urgence ou d'importance.

VECTEURS DE CONNEXION – NORD TILLABERI

Système et Institutions	Institutions républicaines : HACP, préfecture, Forces de Sécurité et de Défense Infrastructures de l'État (délivrance du bien public) : Points d'eau ; Écoles ; Centres de santé... Associations / ONG (CICR, HD, Aren, Karkara) Chefferies FORA / Caravane Activités Génératrices de Revenus à Haute Intensité de Main d'Oeuvre Formations / Ateliers Mise en place de comités de paix Commerce Pâturages Transhumances
Attitudes et actions	Multilinguisme Victimes de guerre Diaspora
Valeurs et intérêts	Lieux de culte Arbre à palabres Fada Fêtes nationales et locales Rencontres sportives Cérémonies socio-culturelles et religieuses Cousinages / Parenté à plaisanterie Mariages inter-communautaires Baptêmes Cérémonies de décès Visites entre familles
Expériences	Concerts (<i>guitare</i>) Réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook) Salons et foires Travaux communautaires Marchés Auto-gares Radios communautaires (messages de sensibilisation)
Symboles	Hymne national Drapeau HCR / Camp de réfugiés Thé Tabac Musique

***Geographies of peace* – Géographies de la paix**

Il s'agit du titre d'un livre²⁶ qui se propose d'ouvrir un nouveau courant dans la géographie : la géographie a été pensée sur la base d'objectifs d'exploration, de maîtrise de l'espace pour la conquête. En bref, pour la guerre. Ce courant se propose de mettre désormais la géographie au service de la paix : donner à voir les relations qui s'établissent sur un espace donné. Cet objectif méthodologique guide une définition de la paix opérationnelle, qui entre particulièrement en cohérence avec l'approche de la transformation de conflit : la paix tient aux relations entre les individus, au quotidien ; elle est sans cesse remise en cause du fait des rapports de pouvoir existant entre ces individus, et avec les communautés auxquelles ils appartiennent, avec les institutions qui les gouvernent. Tout comme les vecteurs de connexion, lire l'espace à travers les relations d'alliance et de coopération permet d'apercevoir des dynamiques constructives qui n'apparaîtraient pas avec une seule lecture par la violence et le conflit.

La dimension spatiale de la paix tient aux pratiques associées à des lieux : chaque fois qu'on partage le thé, l'écoute d'un concert, qu'on converge et qu'on se retrouve dans le même marché, le même lieu de culte, qu'on se rencontre dans la même célébration rituelle, qu'on négocie dans la langue de l'autre ou qu'au moins on la comprend suffisamment pour lui répondre dans sa propre langue, sachant qu'il la comprend. Ainsi, cette approche nous paraît essentielle pour comprendre que dans le conflit, la paix trouve une place, elle ne recule pas complètement pour disparaître ; elle persiste. Ces manifestations à travers les vecteurs que nous venons de lister, créent un espace. Cet espace d'échanges et de circulation que les populations ont inventé pour répondre à leurs besoins qu'ils soient économiques, sociaux, politiques ou encore culturels ou mystiques. À nouveau, cette approche nous montre qu'ici la frontière ne circonscrit pas cet espace mais que celui-ci s'étend bien au-delà.

26 Fiona McConnell, Nick Megoran et Philippa Williams, *Geographies of Peace*, Londres/New York, I.B. Tauris, 2014

2.2.2 Les vecteurs de division

Un premier aspect du conflit que nous souhaitons analyser ici concerne la concurrence pour les ressources naturelles, indispensables aux économies locales fondées principalement sur le pastoralisme et l'agriculture. Cette concurrence s'explique d'une part, par la dégradation des conditions climatiques (sécheresse) et d'autre part, par la croissance démographique.

Cette concurrence met en jeu l'économie pastorale, l'agriculture et dans une moindre mesure la pêche. Les deux causes principales qui font peser une pression accrue sur elles sont les sécheresses récurrentes et la pression démographique. Elles ont pour effet de nuire au développement des économies et à leur capacité à générer des richesses, elles menacent les populations dans leur sécurité alimentaire et dans leur approvisionnement plus général, enfin, elles nourrissent les conflits, et même parfois les affrontements qui dégènèrent en violence.

Cette concurrence se manifeste par le resserrement de l'espace qui fait se rencontrer ceux qui ne trouvent plus l'espace suffisant pour y déployer leurs activités : la descente précoce des animaux vers le Sud provoque des dégâts dans les champs situés le long des couloirs de passage, près des points d'eau, et à la limite Nord des cultures : les champs qui sont encore cultivés, les cultures tardives, les récoltes retardées sont endommagées par la divagation des animaux, parfois gardés par des enfants. Ce risque existe de la part des animaux sédentaires, tout au long de l'année, des troupeaux transhumants, au départ de la transhumance à la saison des pluies, et au retour, quand c'est la saison des récoltes. La pénurie d'herbe ou d'eau explique aussi l'arrivée des animaux sur les cultures alors qu'elles ne sont pas récoltées.

Et en sens inverse, on peut observer la mise en culture d'espaces pastoraux, provoquant la remontée au nord de la zone cultivée pour y trouver plus d'espace cultivable. Cette nouvelle zone cultivée peut ainsi empiéter sur les couloirs de passage, les enclaves pastorales, les abords des points d'eau etc.

On voit que l'ensemble de ces phénomènes conduit au chevauchement des espaces qui auparavant étaient distincts l'un de l'autre, avec d'autant plus d'urgence quand les autorités administratives et coutumières ne préviennent pas à temps, les différents acteurs de la libération ou de la fermeture des champs.

Les pics dans les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont enregistrés à la fois pendant la saison des pluies et au moment des récoltes – cela correspond à la montée et à la descente des animaux qui au passage produisent des dégâts dans les cultures – et à la fois en période de sécheresse. Ces conflits s'expliquent par l'absence de zones de replis pendant la saison de pluies pour les éleveurs, le non-respect des délais de libération de champs par les différents acteurs, l'exercice de la même activité par les populations. En bref, ces périodes correspondent aux plus fortes concentrations d'animaux et de populations sur les mêmes espaces.

Encadré 5 : La limite Nord des cultures

Le nord de l'isohyète²⁷ 350 mm représente la limite Nord des cultures. Cette limite a été définie par la loi de 1961 qui instaure deux régimes de propriété dans le pays. Au Sud de cette limite, le foncier agricole est soumis à un régime de propriété privée. Au Nord, les terres, consacrées à l'élevage, sont domaniales et les éleveurs jouissent d'un droit d'usage collectif.

Dans certaines parties du Nord-Tillabéri, la zone de culture n'est pas délimitée, l'accès à la terre est régi par les conventions locales communautaires. Pour réguler l'accès des usagers à la terre, on compte sur le bon sens communautaire.

Par ailleurs, d'autres problèmes créent des conflits d'ordre foncier : le non-respect des servitudes et des contrats d'occupation temporaire, les litiges sur la propriété privée dus à l'absence de preuve écrite, l'imprécision des limites ou encore les problèmes de succession et d'héritage. Les points d'eau quant à eux, connaissent des problèmes d'accès (puits, forages, mares), de tours d'eau, et leur sollicitation excessive conduit au tarissement précoce des mares dans les zones pastorales. Enfin l'activité de pêche, moins fréquemment mentionnée, se pose dans certaines incompatibilités avec le pastoralisme quand certains outils qu'elle emploie nuisent à la santé des cheptels, et qu'inversement, le bétail dégrade ses outils ou ses zones d'activité.

Cet exposé montre bien que les deux ressources qui créent du litige sont la terre et l'eau.

La terre

À l'évidence, le problème principal repose sur l'usage de la terre : dans l'espace, pour distinguer les surfaces cultivables et les pâturages ; dans le temps, pour faire se succéder des fonctions différentes sur les mêmes surfaces dès que l'alternance est possible (pâturage ou passage une fois les récoltes terminées par exemple). Les décisions doivent pourtant tenir compte à la fois de l'évolution des activités : pour les raisons déjà évoquées, les éleveurs peuvent entreprendre de nouvelles activités rémunératrices pour continuer à subvenir à leurs besoins (agriculture, commerce, transport). Une donnée importante à intégrer est aussi celle d'un rapport de force construit sur une relation asymétrique entre agriculteurs et éleveurs. Les populations pastorales se plaignent des procédures et mécanismes de prise de décision desquelles ils se sentent exclus ou pas assez entendus : le tracé des couloirs de passage en est un exemple. La terre étant convoitée pour des finalités différentes, l'enjeu qui se joue est celui de l'accès et du contrôle de la terre. En l'état actuel, ils sont entre les mains des agriculteurs. Et sur la longue durée, on voit que le gouvernement investit très faiblement pour le pastoralisme. En 2009, le pastoralisme représentait 1 % des investissements de l'Etat.

Le code rural du Niger définit le concept de « territoire d'attache », il s'agit de « l'unité territoriale

27 La loi qui présente cette donnée date de 1961 et n'a, à notre connaissance, pas été modifiée à ce jour. C'est pourquoi les gens la trouvent caduque. La ligne n'a pas changé mais la poussée des champs vers le Nord et la reconversion des populations nomades en agriculture ont eu des impacts sur la limite des champs.

déterminée et reconnue par les coutumes et/ou les textes en vigueur sur laquelle les pasteurs vivent habituellement pendant la majeure partie de l'année. C'est le territoire auquel ils restent attachés lorsqu'ils se déplacent (transhumances, migrations, etc.) ». Ce concept présente l'intérêt de protéger les pasteurs et leur activité en reconnaissant que, même sans être propriétaire de la terre, les éleveurs jouissent des droits d'usage prioritaires. Au-delà, le territoire d'attache leur permet de participer aux institutions de gouvernance de la zone pastorale, pour être par exemple consulté, comme le reste de la communauté rattachée au territoire, pour décider d'un aménagement hydraulique. Ce concept, à la fois protecteur pour le pastoralisme et conciliateur pour les règles de gouvernance qu'il fixe, représente une avancée importante. Son respect et ses applications devraient être rigoureusement observés.

Encadré 6 : Le *ranching*

Le *ranching* est un périmètre aux dimensions précises qu'on octroie à une personne sous la forme de concession, suivant les dispositions du code rural. Au-delà de ces dimensions prévues à la fois par le contrat et par le code rural, le bénéficiaire peut acheter à des agriculteurs leur champ pour augmenter la taille du *ranch*. C'est donc un système d'élevage sédentaire et privatif. Les pâturages sont équipés de systèmes hydrauliques pour une utilisation maximale. Les animaux sont nourris soit naturellement par les pâturages, soit par une alimentation riche et abondante, à l'auge (son de céréales, graines et tourteaux de coton). Le périmètre est clôturé et gardé, interdisant toute entrée et utilisation par d'autres usagers, humains ou animaux.

On peut recenser aujourd'hui deux *ranches*, tous les deux installés dans la région pastorale du Nord, sur la commune d'Abala.

Les propriétaires de *ranches* sont des hommes d'affaires qui ont construit leur position et leur richesse sur le commerce légal, les trafics illégaux ou encore des responsabilités politiques. L'existence de *ranches* pose le problème de l'accès à la terre : en clôturant leur propriété, les propriétaires privent de ces pâturages les transhumants et s'affranchissent du droit de passage et du droit d'usage collectif, chaque fois que ces concessions empiètent sur les zones de pâturage de façon frauduleuse. D'un autre côté, les *ranchs* constituent une économie et la base à un fonctionnement clientéliste : ils fournissent des emplois salariés, ils offrent des possibilités d'emprunter de l'argent, d'intégrer des systèmes d'échange (comme par exemple le *habanaye* où le propriétaire d'un animal le confie à un berger pour qu'il le garde. Ce dernier peut bénéficier du lait et de ses dérivés), d'intervenir auprès des autorités, de former des fiefs électoraux...

Les intérêts en jeu ici dépassent bien largement les éleveurs ou les petits agriculteurs qui sont perçus comme une gêne à un tel mode de développement de l'agriculture.

L'eau

Du côté réglementaire, le code rural du Niger nous rappelle que l'eau est une ressource de l'État sur l'ensemble du territoire national et tous les Nigériens peuvent y avoir accès. Dès lors, les éleveurs transhumants et leur troupeau ne peuvent se voir refuser l'accès à l'eau. Ainsi, pour les

communautés, l'accès aux points d'eau est libre et ne nécessite aucune autorisation préalable. Pourtant ces textes semblent insuffisamment utilisés.

Du côté de l'environnement naturel, les observations et les rapports concluent que les ressources en eau de surface ne constituent pas une contrainte pour le développement socio-économique, et associées aux eaux souterraines, elles constituent des potentialités importantes.

Concernant les eaux souterraines, on peut distinguer quatre types d'aquifères : les nappes alluviales dans les vallées ; elles sont très sollicitées pour tous les usages car elles sont peu profondes, d'une part, et d'autre part, trois types d'aquifères discontinus du socle granitique, ceux du continental terminal et ceux du continental intercalaire/hamadien. En surface, le fleuve Niger, seul cours d'eau permanent du pays, s'appuie sur six affluents. Il existe d'importantes mares permanentes et semi permanentes disséminées un peu partout dans la région. A cela s'ajoute encore les *dallols*²⁸.

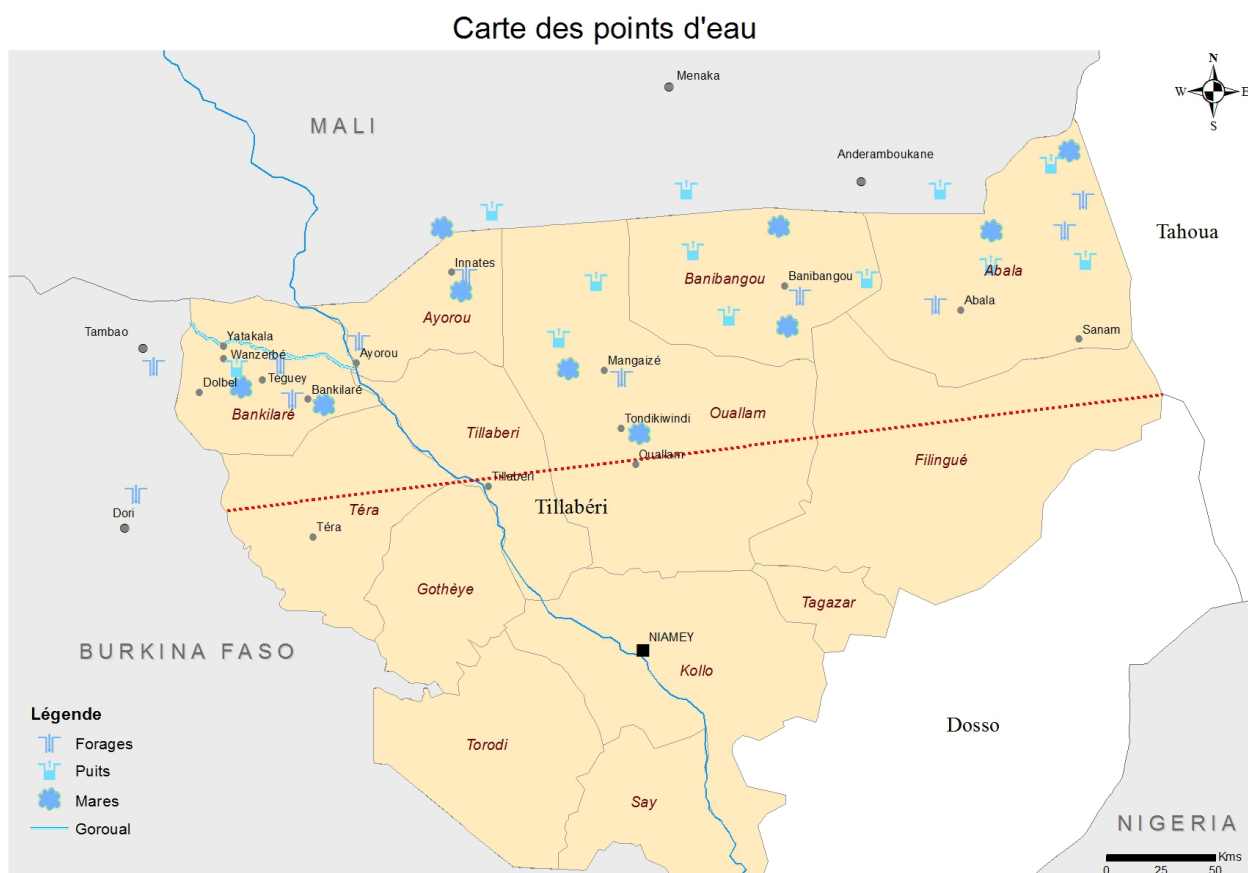
Cependant, l'évolution climatique cause des déficits pluviométriques, et les érosions hydriques et éoliennes provoquent l'ensablement de ce potentiel qui conduit à la modification des régimes des cours d'eau.

À ce potentiel naturel, correspondent d'insuffisantes infrastructures hydrauliques. On compte des puits cimentés, des pompes à motricité humaine, des mini-adductions d'eau potable, des postes d'eau autonomes, de stations de pompage pastoral et quelques réseaux d'adduction d'eau potable mais en nombre insuffisant, et dont l'entretien et la gestion ne sont pas toujours satisfaisants. Il faut reconnaître qu'à part dans la ville de Tillabéri, aucune ville ne bénéficie d'une station de traitement des eaux, et les villes riveraines du fleuve et de ses affluents présentent des déficits considérables dans leur approvisionnement en eau.

Certes la profondeur des aquifères dans les zones septentrionales de la région (Nord Ouallam et Nord Filingué) atteignant plusieurs centaines de mètres par endroit et se traduisent par des coûts élevés de réalisation des ouvrages, mais le taux d'accroissement de la population en cours ne laisse pas le choix que de faire des investissements de cet ordre. Enfin, la dégradation des bassins versants, ensablement et tarissement des mares est également un signe inquiétant.

²⁸ Le Dallol est le nom peuhl donné à une vallée fossile. Ce sont des vallées fertiles, qui sont souvent des affluents du fleuve Niger. Ex le Dallol Maouri

Carte 9 : Les points d'eau



Les conflits que mettent en jeu l'accès et les usages des ressources naturelles (terre et eau) reposent sur les deux grandes économies structurantes de cet espace – l'agriculture et le pastoralisme – et les incompatibilités qu'elles rencontrent pour leur développement propre. Leur coexistence se double du clivage au sein de la société qui donne lieu à un rapport de force établi bien anciennement entre les sédentaires et les nomades. Enfin, ce rapport de force est renforcé par l'implication dans le développement agricole d'hommes d'affaires (parfois de responsables politiques) qui cherchent une activité lucrative pour leurs investissements mais ce faisant trahissent l'esprit de domaine public que représente l'espace pastoral.

Il est important d'insister sur cette lecture du conflit en termes d'accès aux ressources, de concurrence entre les spéculations qui ont besoin pour se développer des mêmes ressources, de représentations de l'autre – les nomades – comme vecteurs pour reproduire le rapport de force à l'œuvre dans ce conflit : bien que disposant de l'arsenal normatif pour eux, les éleveurs sont privés de leur droit d'accéder aux points d'eau, aux pâturages, aux couloirs de transhumances etc. L'économie pastorale et donc l'élevage est au cœur de l'activité économique de cet espace. Il nourrit tout le circuit économique par ses productions (animaux et produits laitiers) qui servent de

monnaie d'échange, y compris par le biais de taxes sur les marchés au bétail qui alimentent les recettes communales. Cette économie est cependant vulnérable aux sécheresses, aux périodes de soudure, aux maladies (fièvre de la vallée du rift) aux variations de prix sur les marchés. Le niveau de violence actuel l'affecte également significativement. Des familles d'éleveurs sont désormais contraintes de diversifier leurs sources de revenus avec du commerce, du transport ou l'agriculture. Toutes les lignes de ces analyses remettent en cause et rompent avec la description habituelle d'un conflit inter-communautaire. Nous la remettons en cause car nous ne considérons pas que les agriculteurs soient en conflit avec les éleveurs mais plutôt que tous les deux composent avec le déficit de points d'eau et avec l'amenuisement de l'espace libre. Les causes ont été énoncées, elles poussent chaque acteur ici, à modifier son comportement dans le but de continuer à subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille ; ce sont toujours des besoins vitaux.

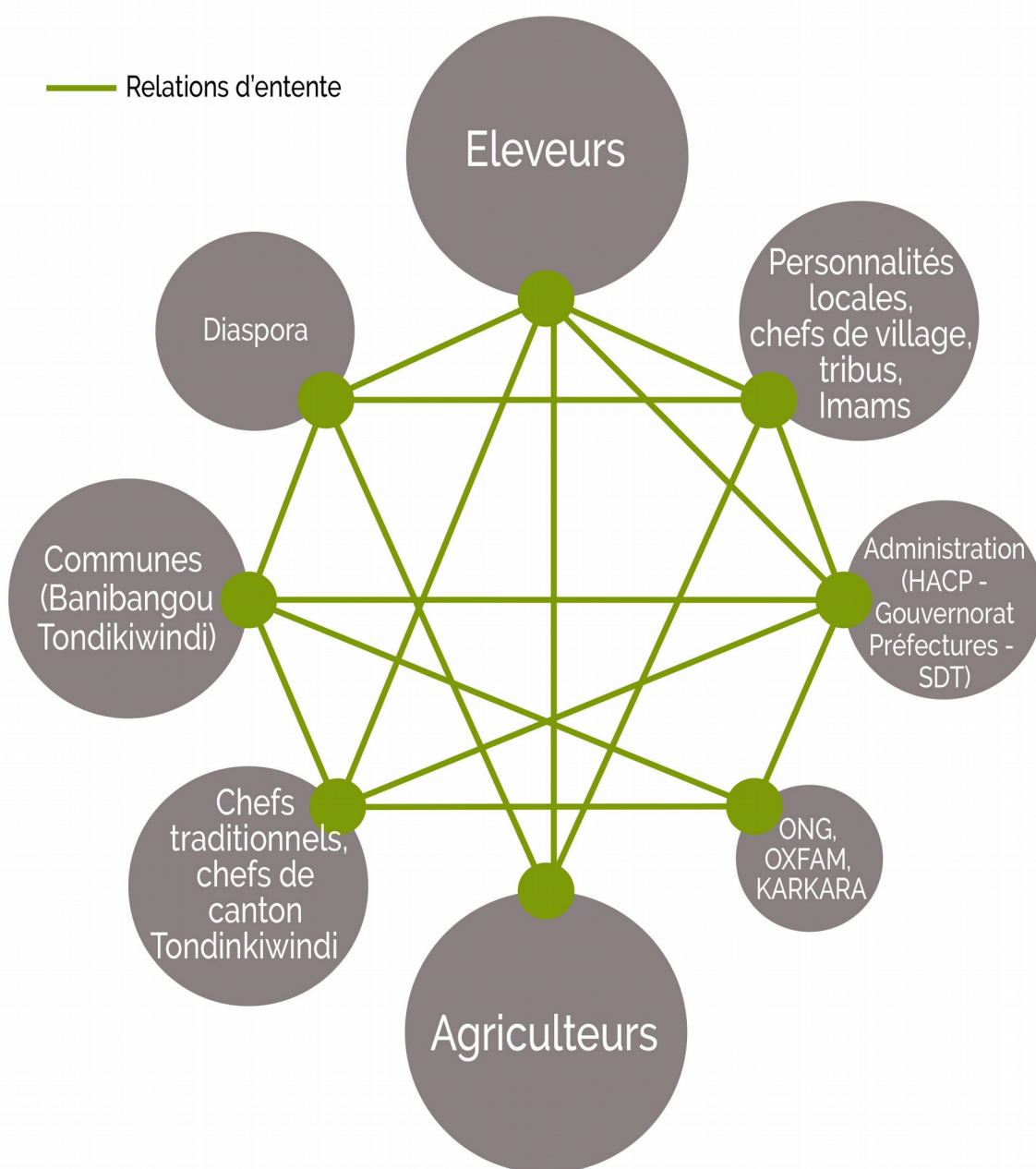
Ce conflit qui se joue autour des ressources concerne les terres agricoles, les terres pastorales, les puits, les mares, les forages, les vallées, le fleuve et ses affluents, le gibier, le bétail, l'or, le bois de chauffage...

L'étude d'un cas – le conflit du forage de Bougedey – a permis d'analyser les acteurs suivants

Outil 1: Cartographies des acteurs

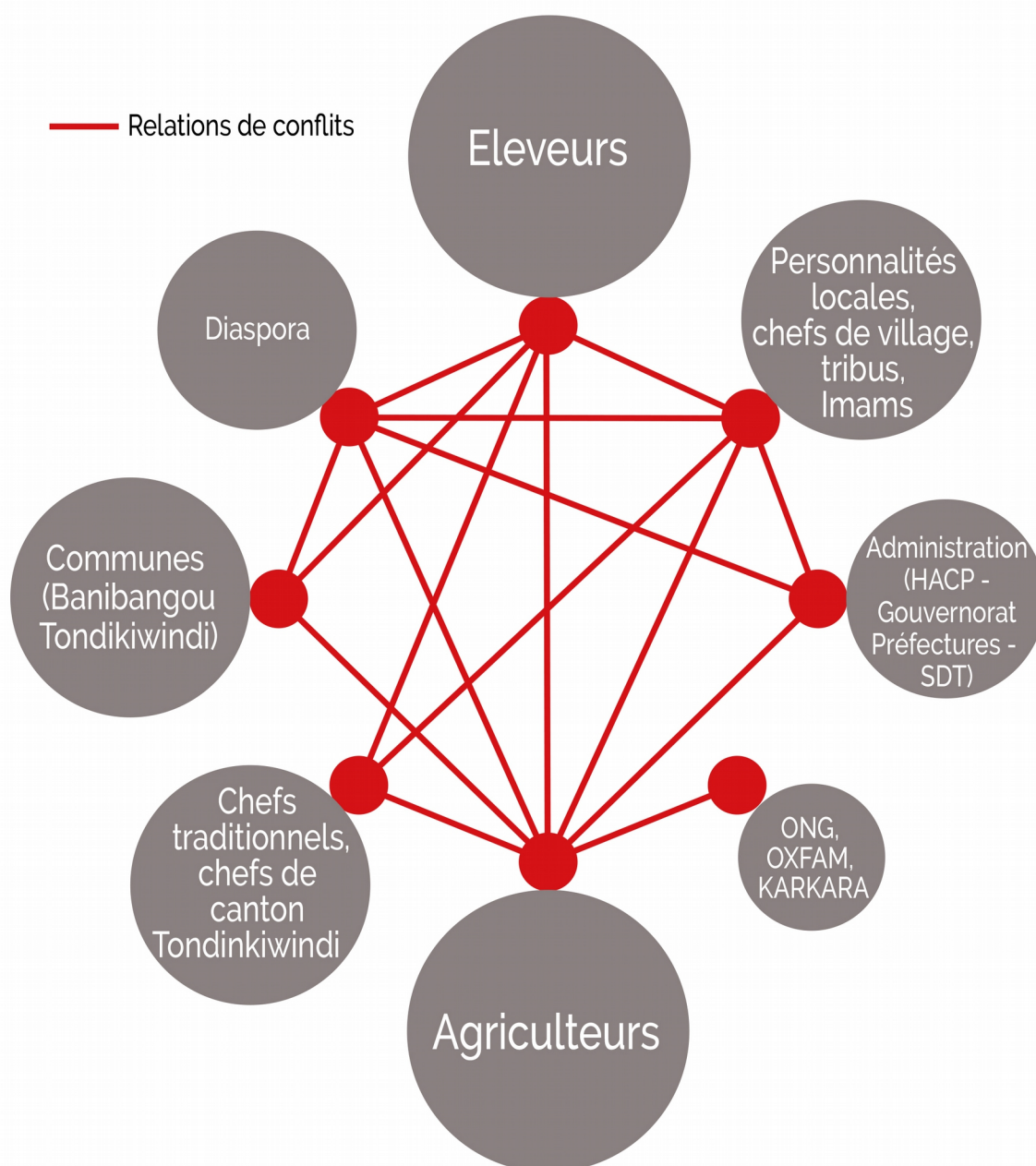
Cartographie des acteurs

Cas du conflit du forage de Bougedey



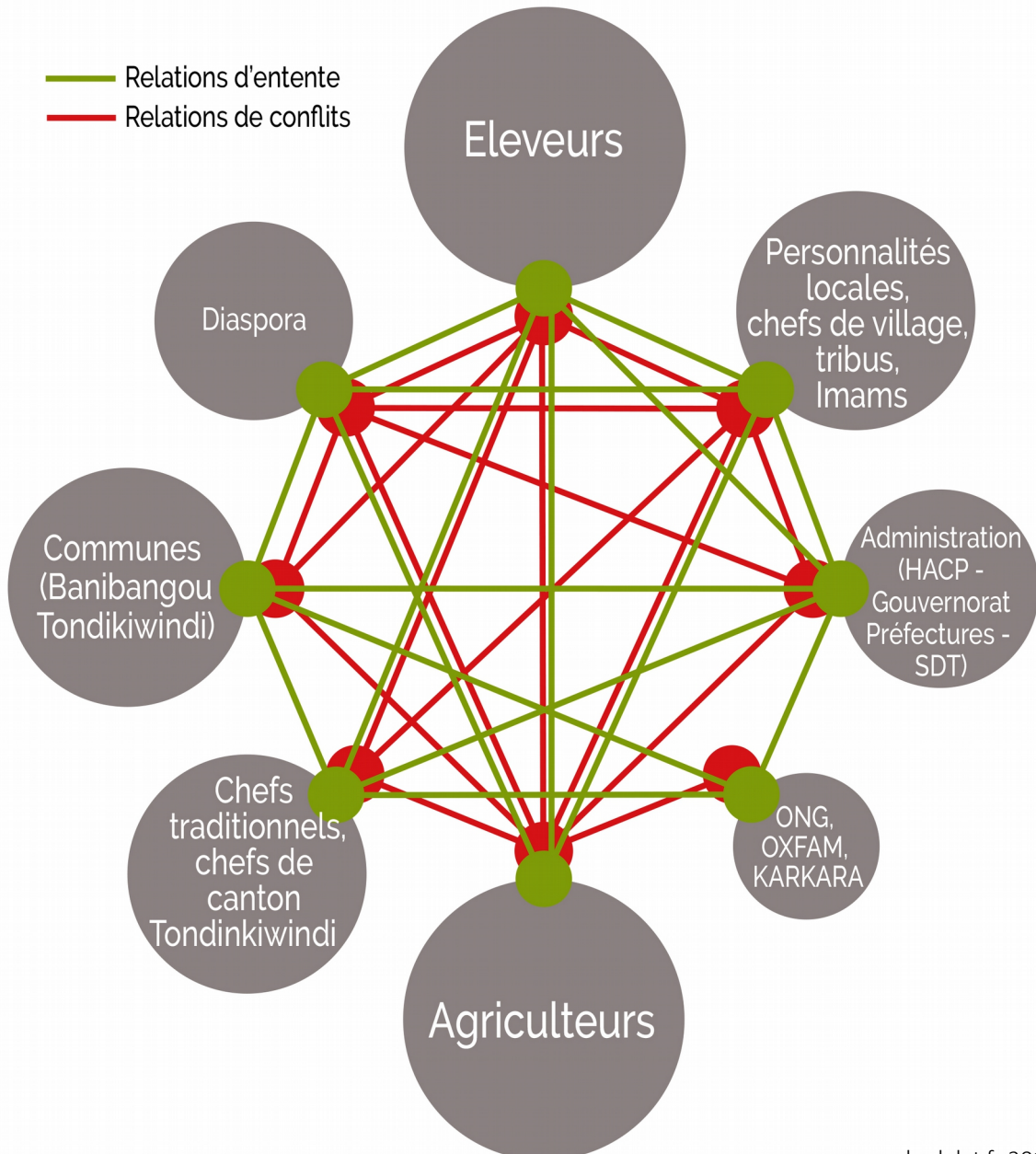
Cartographie des acteurs

Cas du conflit du forage de Bougedey



Cartographie des acteurs

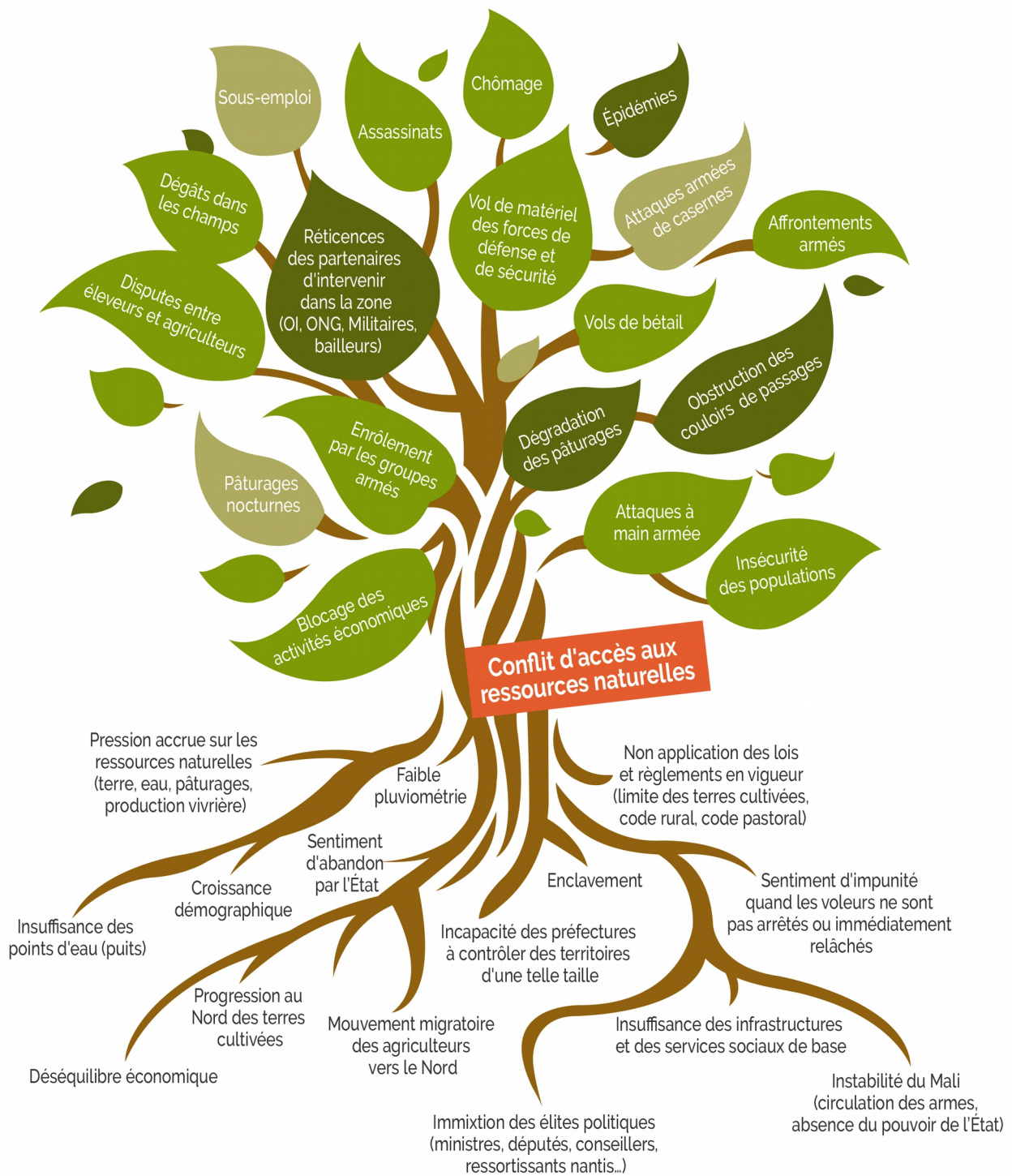
Cas du conflit du forage de Bougedey



Encadré 7 : La théorie des besoins

Telle que définie par Burton, cette théorie énonce les besoins humains de base, telles l'identité, la sécurité et la survie, comme étant à la base des motivations des parties en conflit. Burton fait valoir que la principale source de conflit réside dans la lutte pour satisfaire les besoins humains non-matériels. Bien qu'on fasse souvent des conflits matériels (lutte salariale) ou territoriaux (comme une parcelle de terre) la principale source de conflit, Burton estime que ces luttes impliquent toujours la présence de valeurs et de besoins humains non-matériels. Pourtant, ces besoins sont souvent négligés dans les processus de résolution des conflits, toujours selon Burton, évinçant des négociations la cause profonde du conflit. Comme ces besoins ne sont pas négociables, ils doivent être pris en compte dans la résolution du conflit si l'on veut parvenir au progrès social.

Conflit transfrontalier au Nord-Tillabéri, Niger : accès aux ressources naturelles et faible présence de l'État



Encadré 8 : Outil Arbre à conflit

Cet outil d'analyse vise à énumérer les effets que produit le conflit, ses causes, pour ensuite parvenir à nommer l'enjeu au cœur du conflit. C'est ce que symbolisent le feuillage (les effets), les racines (les causes profondes) et enfin le tronc (l'enjeu du conflit). Cet exercice d'analyse cherche à être le plus exhaustif possible ; ainsi il assume son foisonnement, pour exprimer la complexité du conflit.

Le sens de lecture est multiple:

- du bas vers le haut : c'est le sens de la logique du développement du conflit : des causes originelles vers les effets ;
- du haut vers le bas : c'est le sens des perceptions plus immédiates qu'on a du conflit, c'est le sens de la compréhension : depuis le haut, les effets du conflit tels qu'ils sont perçus, vers les causes qui expliquent ces effets ;
- à partir du centre, du tronc, par la désignation du conflit, pour descendre vers les causes qui le produisent et remonter les effets.

Cet outil fait progresser l'analyse d'un conflit car il permet d'une part de ne pas confondre causes et conséquences dans le conflit ; d'autre part, il amène à nommer le conflit, en désignant son enjeu à inscrire sur le tronc. C'est un travail central pour cibler l'analyse puis l'action à entreprendre sur le conflit. Il est généralement long.

Cette analyse des conflits d'accès à la terre et à l'eau n'épuise cependant pas l'analyse de la complexité du conflit qui se déroule au Nord-Tillabéri. Les concurrences et les incompatibilités sur les usages de l'eau et de la terre sont relativement anciennes, tout en connaissant des évolutions et des transformations, et en étant exacerbées par l'évolution climatique, la croissance démographique et l'immixtion de personnalités influentes. Il faut encore ajouter un nouveau niveau de conflictualité – la violence armée importée du conflit au Mali – qui affecte les populations civiles et met au défi de façon encore plus criante l'État nigérien.

2.3 Les espaces qui divisent : la violence transfrontalière

2.3.1 La violence à la frontière

« Avant, passer la frontière ne posait pas de problème »²⁹.

« Paître de l'autre côté de la frontière ne posait pas de problème. Quand les pasteurs remontaient vers le Nord, il y a des puits publics. Maintenant, quand ils passent du côté malien, les bétails se font voler »³⁰.

Les marchés frontaliers, sur territoire malien, sont moins fréquentés ces dernières années, depuis que la violence armée s'est installée dans le Nord du Mali. Le risque de les fréquenter est considéré comme trop élevé. Cette situation a un impact sur les économies locales qui subissent de plein fouet un ralentissement : les femmes, par exemple, ne peuvent plus fabriquer les lits en tiges de bambous parce qu'elles n'osent plus sortir pour ramasser le bambou. Et quand ils sont fabriqués, elles ne vont plus vendre les lits qu'elles vendaient entre 40 et 50.000 CFA sur les marchés maliens.

La frontière a déjà été décrite comme un *no man's land*. « Sur plus de 100 km, elle est libre et incontrôlée ». Du fait d'une présence insuffisante de l'État, c'est plus ou moins la loi du plus fort qui règne. Voici quelques-uns des segments identifiés comme ne faisant l'objet d'aucun contrôle de la part de la police, des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ou encore de la douane. On peut en saisir l'étendue qu'ils représentent :

À la frontière avec le Mali :

- De Ansongo à Ménaka : 300km ;
- De Ménaka à Adar N'Boukar : 300km ;

Du côté du Niger, l'intervalle de présence des FDS vers la frontière est de 100 km au moins.

De ce fait, la frontière revêt son potentiel lucratif fondé sur le différentiel qu'elle crée : en la traversant, dans un sens ou dans l'autre, les marchandises gagnent en valeur : produits alimentaires nigériens quand les approvisionnements maliens sont trop éloignés ou insuffisants, armes venues du Mali quand leur circulation est moins développée au Niger, carburants, drogues etc. C'est l'espace des trafics en tout genre. Les sites aurifères (par exemple de la bande Dolbel /Kossa/ Yatakala) attirent la convoitise des groupes armés, toujours à la recherche de financement pour leur guerre. Par ailleurs, le passage de la frontière protège quand il procure l'isolement recherché ; il devient alors refuge. Ainsi on peut distinguer un différentiel économique (les marchandises gagnent de la valeur de l'autre côté de la frontière) ; un différentiel social (bénéfique ou contraignant en fonction du pays) et enfin un différentiel sécuritaire (on est plus en sécurité d'un côté ou de l'autre de la frontière).

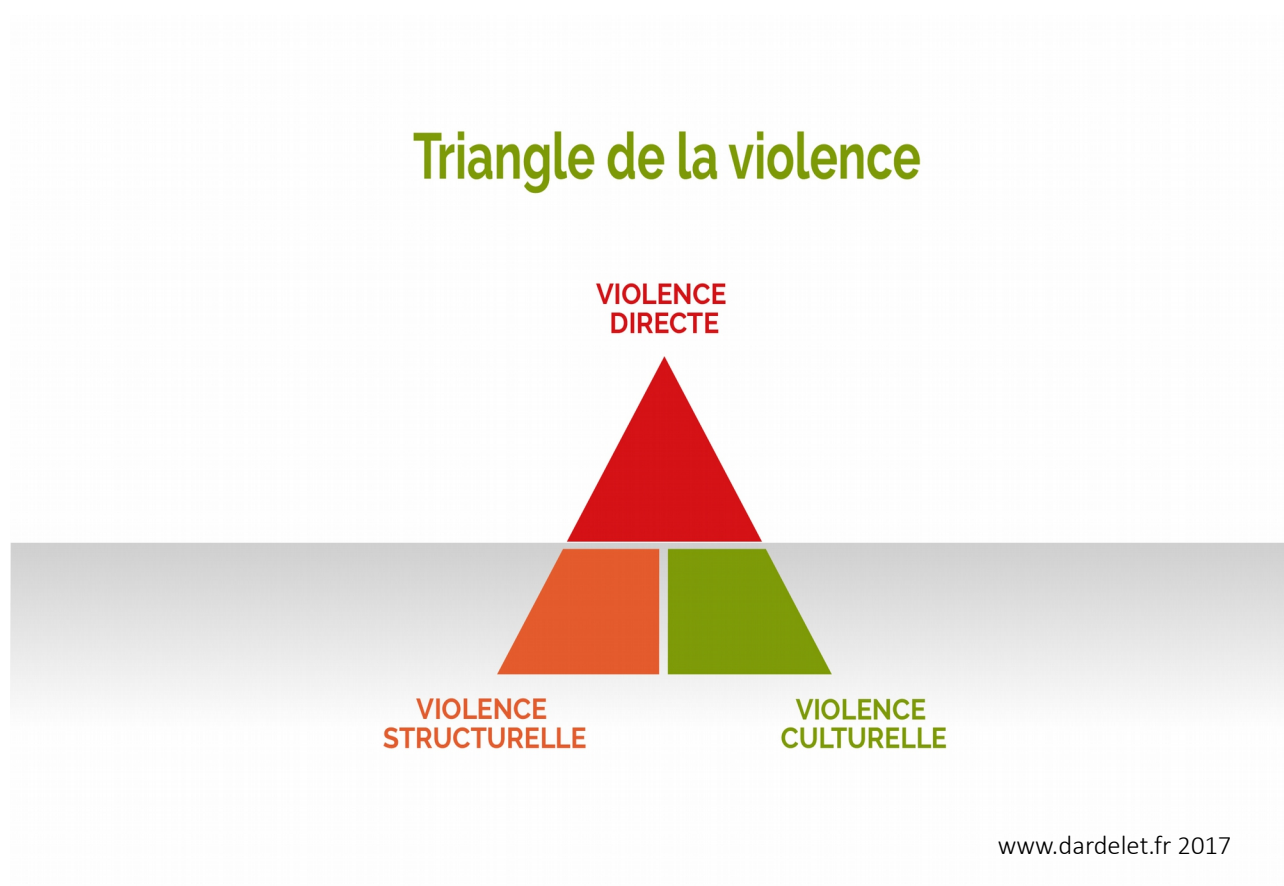
29 Entretien avec un riverain le 12 avril 2017

30 Ibid.

La frontière est, dans ces conditions, perçue comme une menace car elle symbolise l'éloignement vis-à-vis de son propre État, l'isolement, voire l'abandon et l'enclavement. En même temps, elle traduit la proximité avec le danger, c'est-à-dire l'instabilité et la violence armée de l'État voisin.

Pourtant ces effets sont-ils dus à la frontière elle-même ? Nous avons montré combien dans cet espace, la frontière ne joue pas tant son rôle de séparation que l'existence symbolique d'une limite qui ne rencontre pas de réalité socio-économique mais qu'au contraire les pratiques, les circulations et les échanges contredisent. Cette violence à la frontière est en réalité la manifestation d'une violence produite par un conflit. Nous proposons d'étudier les diverses formes de cette violence à travers le triangle de la violence analysé par Johan Galtung.

Outil 3: Le triangle du conflit



Encadré 9 : Le triangle de la violence par Johan Galtung

Johan Galtung, sociologue norvégien, a théorisé trois types de violence, constitutives du conflit : Les violences directe, structurelle et culturelle. Il considère que la violence culturelle et la violence structurelle sont les causes sous-jacentes de la violence directe : la première est illustrée lorsque la violence est légitimée par la culture, les valeurs ou les croyances. La seconde est exprimée par un système lorsqu'il est injuste : par exemple, un système politique quand les lois discriminent, ou encore, un système social quand les normes et conventions excluent.

Nous sommes souvent confrontés aux effets "visibles" de la violence directe : des morts, des blessés, des réfugiés et des dégâts matériels. Les effets "invisibles" peuvent néanmoins être plus dommageables sur la durée : la discrimination, le racisme, l'ostracisme ainsi que la perpétuation d'une culture de la violence à la génération suivante. Toute action qui vise à modifier les comportements violents doit donc nécessairement se concentrer sur la violence structurelle et sur la violence culturelle.

La forme du triangle exprime que la violence directe puise dans les deux autres types de violence, structurelle et culturelle, et s'en nourrit ; que la violence directe est la manifestation de la présence des deux types de violence qui figurent la base du triangle.

Enfin, il présente l'interdépendance des trois pointes : la violence directe des conflits armés ou des attentats terroristes sont vus comme un langage qui dénonce une violence structurelle ou culturelle : l'exclusion de la participation à l'espace politique ou au pouvoir ; l'exclusion sociale ; la relégation à des positions subalternes ; la ségrégation etc.

2.3.2 La violence directe

On observe une importation de la violence armée depuis le Mali, comme en témoigne cet article d'un quotidien nigérien qui, à l'instar de nombreux autres, dénonce les connexions Peul-MUJAO et Touaregs-MNLA :

« Depuis le début de la rébellion au Mali, nous avons constaté plusieurs séries d'attaques contre les éleveurs peuls qui sont en transhumance au Mali. Toutes ces attaques proviennent du MNLA et ils ne veulent pas le reconnaître. Ces derniers temps nous avons été victimes d'une série d'enlèvements et de vols de bétails. La dernière fois, c'était le 21 juin passé, au marché de Sagana, ils ont arrêté deux de nos jeunes compatriotes qu'ils ont amené à Anderamboukan. Il a fallu que les parents de ces deux jeunes payent une rançon d'un million de francs Fcfa pour qu'ils soient libérés. Donc nous ne comprenons rien dans les agissements du MNLA quand les gens (éléments du MNLA) disent qu'ils font de la rébellion, alors qu'ils s'en prennent à des éleveurs, à de pauvres citoyens. C'est cela que nous dénonçons et nous demandons qu'ils arrêtent cela... Il ne faut pas que pour des questions d'indépendance ils pensent qu'ils ont droit de vie et de mort sur les autres. Il ne faut pas qu'ils pensent qu'ils peuvent écarter une communauté au profit d'une autre... Il est grand temps qu'on les désarme, que tout le monde soit désarmé afin que la paix puisse revenir dans l'Azawad... »

(Diallo Aboubacar, président du Conseil des éleveurs du nord de Tillabéri, Soir de Bamako du 14 juil

2014).



Rencontre HACP avec les femmes victimes de violences, © HACP, 2017

Cette violence importée se traduit pour les populations locales par des attaques conduites par des « bandits » qui s'en prennent à leurs biens. Ce sont parfois les personnes elles-mêmes qui sont visées.

Sur la photo ci-dessus, des femmes Touaregs expliquent leur peur face à l'insécurité dans la zone. Les femmes sont plus particulièrement ciblées par une violence armée qui terrorise la région : des bandits armés, à moto, et provenant du Mali, attaquent les villages en ciblant chaque fois quelques familles. Parfois, ils s'en prennent aux biens, attachent les hommes sous le regard impuissant des femmes et des enfants. Dans d'autres cas, ce sont les femmes qui sont la cible de violences sexuelles, souvent faites en public, devant les hommes de leur famille qui restent impuissants.

Ce banditisme produit également une insécurité économique : la circulation sur les routes est rendue dangereuse par les coupeurs de route, rendant impossible pour les femmes l'accès habituel aux marchés de la région pour y vendre les lits traditionnels qu'elles fabriquent, sans la peur d'être dépouillées.

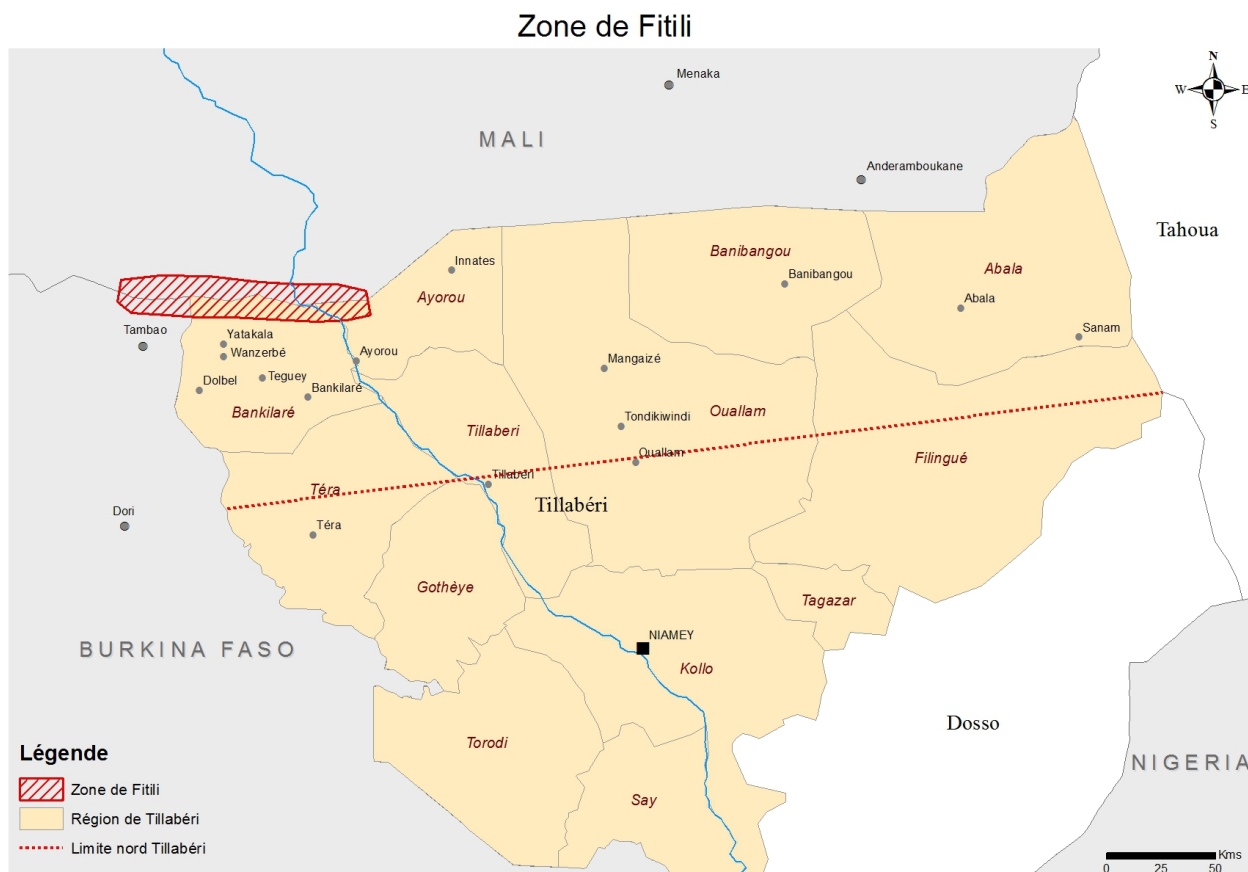
Désormais, les femmes sont incapables de préserver leur autonomie financière et de subvenir aux besoins de leur foyer par cette activité économique, en plus d'être atteintes dans leur dignité par le viol connu par toute la communauté, le risque d'exclusion sociale les menacent grandement au point de faire craindre le recours au suicide.

Encadré 10 : Le « Triangle de Fitili »

Il s'agit d'une bande de terre située entre le Niger, le Burkina Faso et le Mali, au-delà de Bankilaré, Gorouol et Yassan. C'est là que se réfugient toutes les bandes armées en majorité maliennes.

L'absence effective de l'autorité des Etats fait de cette zone prédilection des groupes armés. Dans cette zone forestière, ils ont trouvé un lieu de repli et une base arrière, adapté au développement de trafic de tout genre (vente d'arme, drogue, animaux volés...). C'est une zone inaccessible à cause de son environnement boisé et risqué pour les interventions de sécurisation des Forces de Défense et de Sécurité. Les voies de communication terrestres sont accidentées et impraticables. C'est la zone d'où les groupes armés planifient leurs opérations de déstabilisation. Cet espace est habité par des communautés Touaregs, Sonrai et Peul qui vivent de l'agriculture, de l'élevage et du commerce.

Carte 10 : Zone de Fitili



2.3.3 La violence structurelle

Nous voyons dans l'enclavement une forme de violence structurelle pour les populations du Nord-Tillabéri.

Nous entendons par enclavement, cette situation de certains villages tels Bankilaré et Gorouol. Ces villages se trouvent sur la rive Nord du Gorouol, cet affluent du fleuve Niger. Pendant la saison des pluies, il charrie d'énormes quantités d'eau pendant plusieurs mois, rendant sa traversée difficile, voire impossible, coupant ainsi les populations des points de ravitaillement en produits de première nécessité et d'éventuels secours des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) en cas de menaces ou d'attaques. À la saison sèche, en revanche, quand le niveau de l'eau est très bas, le franchissement de cet affluent est rendu possible et aisé. En réalité, les populations se sentent tout le temps sous le coup de la menace des attaques des bandes armées. C'est seulement en période de décrue que les FDS peuvent intervenir. En période de crues, les populations de la rive Nord sont isolées et

abandonnées face aux bandes armées.



Nous avons eu l'occasion de mentionner au sujet de l'accès à l'eau et à la terre que les textes réglementaires qui prévoient cet accès – code rural et pastoral – ne sont pas toujours appliqués. Nous y voyons une autre forme de violence structurelle.

2.3.4 La violence culturelle

À plusieurs reprises, les constats sur les tensions autour de l'accès aux ressources notamment, montrent qu'il existe un déséquilibre entre les positions des sédentaires et des nomades, au détriment de ces derniers, jusqu'à démontrer une certaine hégémonie des sédentaires.

Les dispositions du code rural trahissent ce rapport de force, et en dépit du fait qu'il avait pour vocation de sécuriser le pastoralisme, les éleveurs l'ont toujours critiqué comme ne les défendant pas suffisamment. C'est pourquoi ils ont, dès les années 1990, demandé la rédaction d'un code pastoral. Le code rural est soupçonné de ne pas suffisamment valoriser le pastoralisme comme un des modes de valorisation de la terre, à égalité avec l'agriculture. Le second manque du code rural repose sur le fait qu'il ne définit pas suffisamment clairement l'espace pastoral dans une définition qui le distingue de la forêt, lui faisant courir le risque d'être soumis au régime forestier.

On pourrait encore mentionner le fait que dans certains cas, comme à Banibangou et Tondikiwindi, les populations Djerma ont plus de droits que les éleveurs Peuls et Touaregs. Les populations pastorales se plaignent par exemple de la procédure de tracé des couloirs de passage des troupeaux dans lesquelles les éleveurs ne sont pas impliqués pour en décider des emplacements.

Comme on a dit que l'État investit très faiblement dans le pastoralisme, son arsenal normatif le protège insuffisamment pour lui permettre son plein développement.

Dans les autres domaines de l'action publique, les populations nomades expliquent qu'il y a plus de cantines scolaires en zone sédentaire qu'en zone nomade, alors qu'elles y sont plus nécessaires à cause du mode de vie nomade qui ne favorise pas la fréquentation des écoles par les enfants dispersés. Elles parlent de discrimination faite par l'État. Par ailleurs, certaines communautés

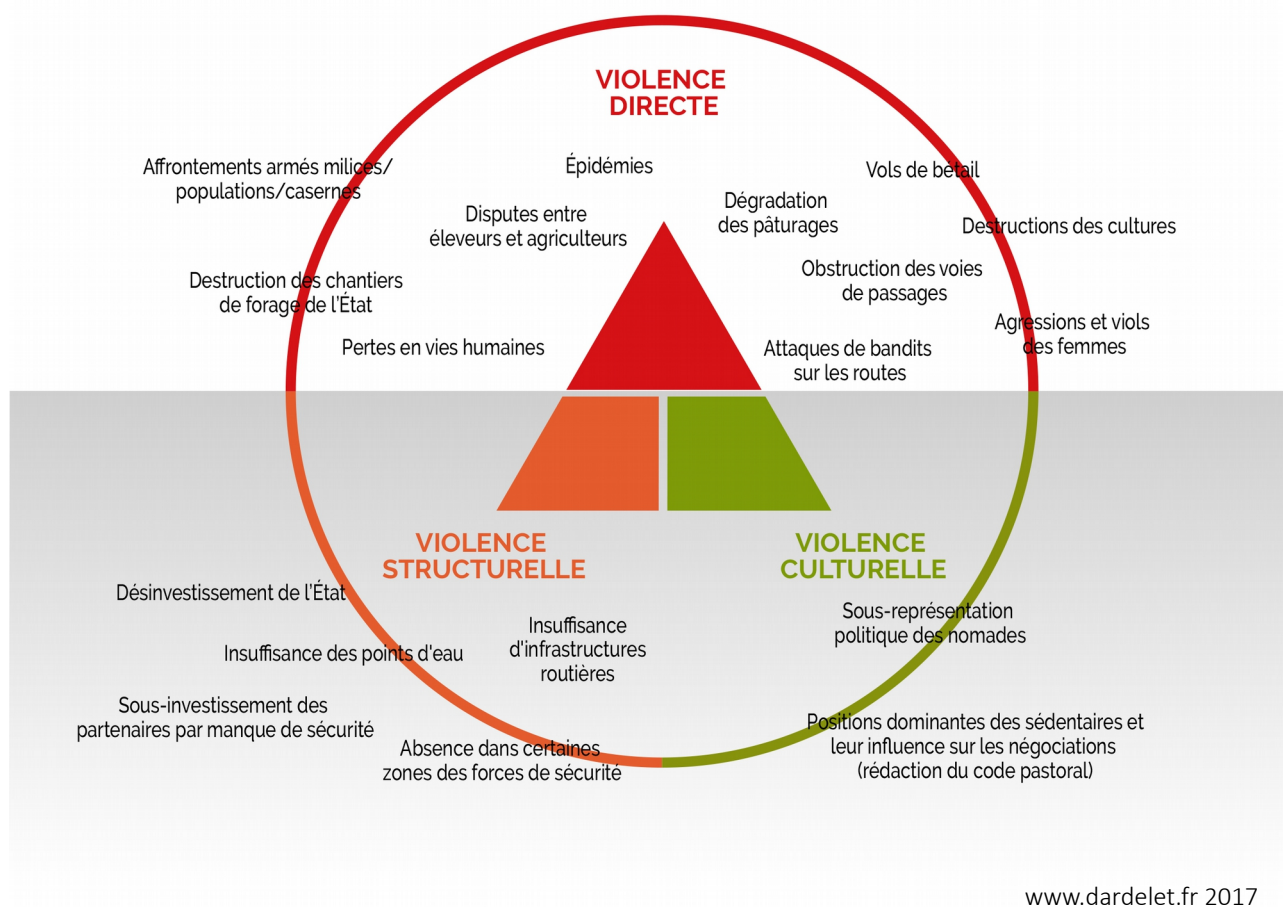
pensent être lésées. C'est, par exemple, le cas des nomades qui se considèrent relégués au second rang, dans les zones habitées par les Djerma. Enfin, actuellement, certaines populations estiment les Peuls privilégiés car détenteurs d'armes, au vu et au su de tout le monde, sans être inquiétés. Même s'ils sont interpellés, ils sont vite libérés.

2.3.5 La violence, vecteur de transformation

Certains éleveurs, suite au vol de leur bétail, se reconvertissent dans d'autres activités car le cheptel ne peut désormais plus nourrir toute la famille. Il arrive alors que les parents rejoignent la ville la plus proche pour y faire du commerce ou encore se consacrent à l'agriculture, quand les grands-parents et les enfants continuent de garder le troupeau qui reste.

Outil 4: Le triangle de la violence au Nord Tillabéri

Conflit transfrontalier au Nord-Tillabéri, Niger



Les vecteurs de stabilité sont la justice équitable, le respect de la loi, la sécurité, les us et coutumes. Dans une situation conflictuelle lorsque la justice est rendue de façon équitable le sentiment de confiance se développe et renforce la stabilité au sein des communautés ; il s'agit des cas où la justice est rendue sans influence liée à l'interventionnisme politique, pécuniaire. Le respect de la loi implique l'application des textes et règlements de la République dans tous les actes de gestion administrative et sociale. La sécurité c'est le sentiment de quiétude constante qu'éprouvent les citoyens dans leur vie de tous les jours.

Les populations sont les artisans du lien entre elles. Un constat s'impose : celui de la présence insuffisante de l'État dans cet espace transfrontalier. L'enclavement de la région a été identifié

comme une cause de la violence. Cette idée d'enclavement reflète la perception que les villages en se trouvant près de la frontière nigérienne, sont éloignés ; aussi cet éloignement est amplifié par le constat que l'État y est, très peu, et parfois pas du tout présent. En étudiant cette frontière, nous avons compris ce qu'il s'y passe. Il est alors devenu évident qu'elle est vivante, animée des circulations et des échanges des populations locales. Alors cette perception d'enclavement persiste-t-elle ? Ces villages ne doivent-ils être vus que comme aux confins du pays ou bien au cœur d'un autre « pays », celui de la frontière, cet espace transfrontalier que nous avons décrit ?

L'étendue et la porosité de la frontière favorisent la prolifération des trafics de tout genre (vente des armes, contre bandes de carburant, produits alimentaires, animaux volés, drogues...) et constitue un espace de prédilection des groupes armés : bandits, narcotrafiquants, voleurs, les groupes armés structurés (Mujao, MNLA, MSA). Les acteurs qui traversent cet espace circulent librement et ne sont soumis à aucun contrôle du moment où il n'existe pas de point de contrôle fixe matérialisé. Par exemple, l'éleveur malien qui conduit ses animaux dans un marché nigérien y accède sans formalité. Le citoyen nigérien qui va au marché de Markoye au Burkina sur son chameau y accède sans contrôle. Les rares contrôles sont observés sur les véhicules qui empruntent les voies aménagées.

Cet espace se caractérise, on l'a vu, par une présence insuffisante de l'État ; et la stratégie militaire ne suffit pas à venir à bout des violences en cours et à rétablir la sécurité pour les populations et leurs activités. Notre proposition repose sur l'investissement de l'État par d'autres types d'actions. Le désenclavement de la zone, la construction des « complexes de la paix »³¹, des centres de santé, d'écoles, d'infrastructures hydrauliques, l'appui à l'agriculture et à l'élevage, la formation professionnelles des jeunes, les opportunités économiques pour la jeunesse....

Ces « complexes de la paix » encore appelés « centres de vie » sont un ensemble d'infrastructures que la HACP a réalisées avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF). Il s'agit d'une station de pompage, des abreuvoirs, d'une banque céréalière, d'une banque aliment bétail, d'une case de santé animale, d'une case de santé pour les personnes et d'un couloir de vaccination. L'objectif c'est de donner vie à cette zone inhabitée compte tenu du manque des points d'eau et d'autres infrastructures de base dans l'optique de fixer les pasteurs nigériens du Nord Tillabéri qui passent environ 8 mois sur 12 en territoire malien. Cette présence conduit à des affrontements périodiques entre pasteurs Peuls en majorité nigériens et éleveurs Touareg de la région de Gao. Le conflit tire son origine d'une compétition pour le pâturage entre deux groupes de nomades pasteurs. La guerre entre groupes armés dans le nord a ajouté à ce conflit une dimension sécuritaire. Pour régler ce problème sécuritaire, il est proposé dans un premier temps de régler la question économique en renforçant la résilience de la population par la création de pôle d'activités économique. Autour de ces infrastructures seront financées des activités génératrices de revenus pour les femmes et pour les jeunes. Il s'agit d'un programme de douze forages qui seront réalisés dans la région du Nord Tillabéri. Cependant, dans le département de Ouallam, commune de

31 Projet lancé en 2015 dans les départements d'Ayorou, Banibangou Ouallam et Abala. Ce projet a été mis en œuvre par Oxfam et l'Ong Karkara sur financement de l'Union européenne.

Tondikiwindi et plus précisément dans le village de Boujey Dey, seules les boutiques ont été construites. Le forage n'a pas été terminé compte tenu du climat d'insécurité qui prévaut dans la région.

Les populations ne nous indiquent pas seulement l'échelle pertinente pour penser l'action, elles nous disent aussi qu'elles construisent et préservent chaque jour le lien entre elles, et nous montrent leurs réussites en la matière : faire la paix, c'est construire, reconstruire ou entretenir une relation. Et pour y parvenir, les moyens militaires n'y suffisent pas car les moyens militaires n'interviendraient que sur la violence et non sur le conflit lui-même. En d'autres termes, sur la violence directe, ne conduisant qu'à une paix négative, et non sur les deux autres types de violence structurelle ou culturelle ce qui permettrait de prendre la direction de la paix positive.

Cette deuxième partie a cherché à montrer le potentiel présent sur le terrain pour sortir de la violence au Nord-Tillabéri.

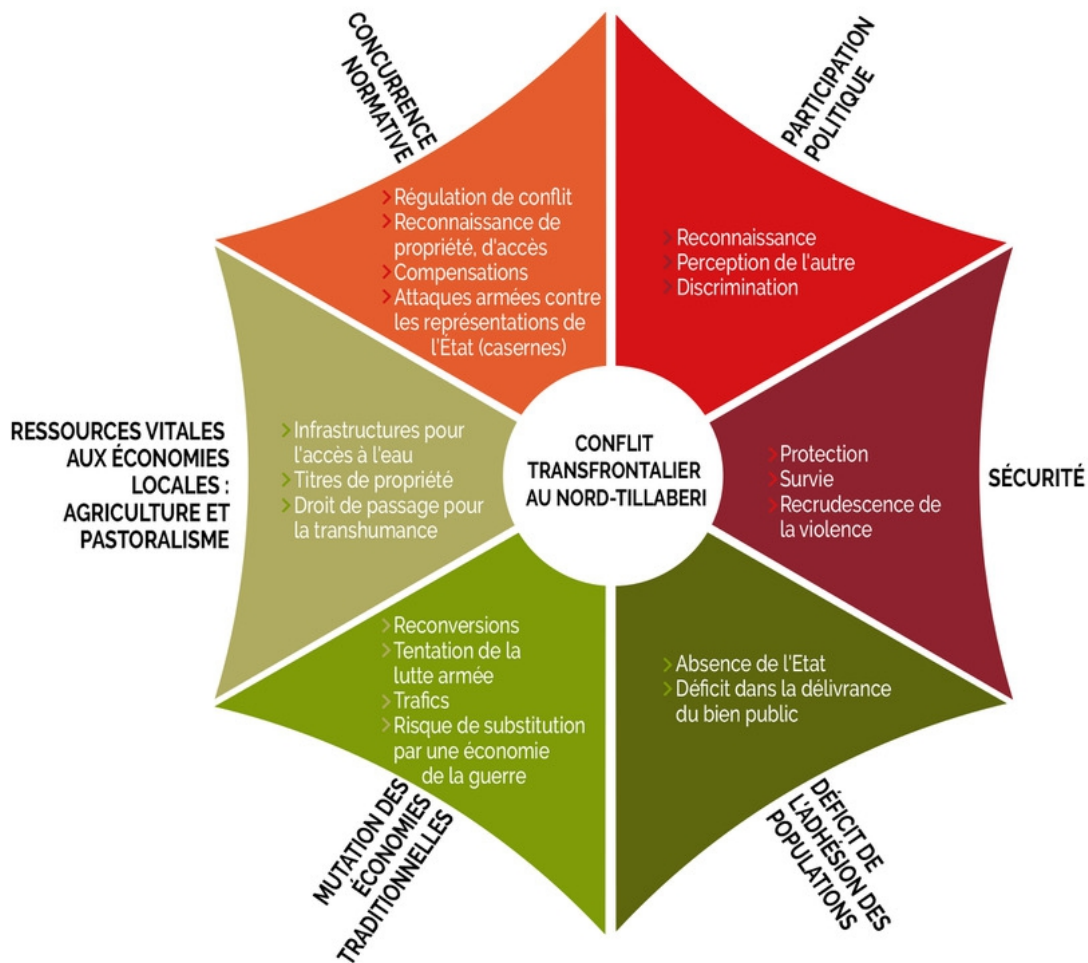
Encadré 11 : Outil : Les domaines du conflit

Cet outil vise dans un premier temps à faire le bilan des domaines concernés ou impactés par le conflit. Dans un second temps, à établir les liens entre eux. Ainsi, il rend plus visible la complexité du conflit, en montrant les interdépendances entre tous les domaines.

Les agences de développement qui intervenaient dans les conflits armés ou sur les sorties de conflits, à partir des années 90, l'ont beaucoup utilisé pour encourager l'approche intégrée – entre tous les domaines du conflit – et convaincre les acteurs d'adopter des programmes qui intègrent cette dimension.

Outil 5 : Les domaines du conflit

Conflit transfrontalier au Nord-Tillabéri, Niger Les domaines du conflit



www.dardelet.fr 2017

Partie 3 : La délivrance du bien public dans un espace transfrontalier

La territorialisation de la délivrance du bien public dans la région du Nord Tillabéri suivant une lecture sociologique des dynamiques des populations conforte l'idée d'une approche complexe pour appréhender les usages et les pratiques de vie des populations. Complexité renforcée, d'une part, par la pluralité d'acteurs tant nationaux qu'internationaux qui interviennent dans la délivrance du bien public, au sens de Paul Samuelson comme tout produit qui n'est pas dans un rapport de rivalité ou d'exclusivité. D'autre part, la circulation des populations d'un lieu à l'autre vient ici renforcer cette complexité (3.1). Par ailleurs, les données recueillies sur le terrain révèlent l'interdépendance de la délivrance des biens publics avec d'autres secteurs dans le champ public (3.2). En prenant ainsi en compte cette complexité et cette interdépendance, on pourrait entrevoir ce que peut faire l'État nigérien dans cet espace transfrontalier.

3.1 Biens publics et souverainisme face aux dynamiques des populations au Nord Tillabéri.

La lecture sociologique de l'espace transfrontalier dont certains lieux de socialisation sont identifiables dans la région du Nord Tillabéri pose le débat de l'État-Nation. En d'autres termes, doit-on rester dans une réponse à un problème identifié suivant une approche territoire national (3.1.1) ? Pour donc tenter de ne pas s'enfermer dans des lectures prescriptives de ce que devrait faire les populations qui vivent dans cet espace transfrontalier, l'approche descriptive nous renseigne sur le rôle structurant de l'école. Cette approche descriptive donne également à voir comment les États peuvent asseoir leur autorité et leur légitimité par la délivrance des soins médicaux (3.1.2). Il en est de même des questions liées à la sécurité et à la justice (3.1.4). En plus de ces biens publics évoqués par les populations, nous mentionnerons également un autre lieu de socialisation important dont ont fortement besoin les populations à savoir les marchés (3.1.3).

3.1.1 De l'identification du problème aux modalités d'action : Quels enseignements ?

Les recherches de l'équipe de chercheurs de la HACP sur le terrain renforcent l'idée de la pertinence du terrain pour appréhender les contours des usages et pratiques des populations dans leur fonctionnement quotidien. Tout ceci nous oblige à sortir des prêts-à-penser ou de schémas prêts-à-l'action pour épouser l'approche qui fait du terrain, la source qui irrigue l'action publique. Le positionnement géographique des différents terrains de cet espace transfrontalier offre ainsi l'occasion d'analyser le rapport entre les marges et le centre. Parlant de marge, nous partageons le

contenu que donne Claude-Richard Mbowou à partir des localités de la région de l'Extrême-nord du Cameroun : « nous n'avons pas voulu entendre une zone correspondant à un découpage géographique précis. Au-delà donc de renvoyer à une configuration géographique aux contours précis, les localités saisies que nous englobons analytiquement ainsi, ont en commun d'être des zones relativement enclavées... Elles ont en outre la particularité de refléter des dynamiques humaines, politiques, économiques et historiques marquées par la forte influence de processus émanant d'autres pays... »³². Ce contenu n'est pas très éloigné de ce que l'on peut observer dans les localités visitées par les chercheurs de la HACP. Sauf que, le centre (lieu de décision politique) est, très souvent très éloigné de ces terrains. Lesquels terrains finissent par revêtir un caractère exotique et sont appréhendés comme de lointains espaces où il ne fait pas toujours bon vivre. D'ailleurs, certains fonctionnaires rencontrés voient leurs affectations dans ces lieux comme des sanctions administratives et s'emploient à négocier leur affectation en milieu urbain si ce n'est à la capitale, Niamey.

Cette façon exotique d'appréhender ces lieux d'affectation tend à renforcer l'impensée de l'action publique. Une action publique configurée suivant le paradigme souverainiste et qui ne renseigne pas sur les dynamiques des populations qui partagent une frontière administrative. Certaines localités de cet espace transfrontalier du Nord Tillabéri sont considérées comme une somme de terrains clos et figés dans un particularisme. Ce qui participe à faire des terrains de cet espace (transfrontalier) des lieux difficiles, impénétrables ou encore ingérables. La conséquence étant l'émergence inégalitaire des terrains de mise en œuvre de l'action publique. On va ainsi observer, pour le cas du Niger, une très forte différenciation territoriale en termes de délivrance des biens publics. Tout ceci va façonner les perceptions des populations qui vivent dans cet espace transfrontalier. Entre autres perceptions, l'idée qu'elles se sentent abandonnées par l'État. Ou encore la forte méfiance qu'ont ces populations vis-à-vis des forces de défense et de sécurité, de même que pour l'institution judiciaire.

D'ailleurs, le tableau ci-après résume la perception des populations rencontrées par l'équipe de la HACP sur le terrain individuellement ou en focus groupe. Au moins dix à quinze personnes sont interviewés en focus groupes.

32 Linjuom Mbowou Claude Richard, « *ETRE SANS PAPIER CHEZ SOI, Identification, visibilité et invisibilité dans les marges camerounaises du bassin du Lac Tchad* », mémoire de Master de recherche en sciences politiques. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Juin 2013. P 19

Tableau 3: Perception de la délivrance du bien public par les populations

Appréciations	Bon	Passable	Mauvais
Services publics délivrés			
Santé			X
Éducation		X	
Justice			X
Sécurité			X

De ce tableau, on peut suggérer deux hypothèses :

1. Les populations, en jugeant l'action publique, disent également autre chose. Elles attendent de l'État une réponse.
2. Ces populations ne nient pas la présence de l'État. Sauf que celles et ceux qui symbolisent l'État dans cet espace n'ont pas les moyens d'exercer leur pouvoir pour asseoir la légitimité et l'autorité de l'État.

Les populations dans leurs réponses souhaitent voir l'Etat être plus présent dans la délivrance des biens publics. Les perceptions des populations n'impliquent pas rejet de l'État. Ces populations disent implicitement qu'elles ont un besoin de l'État. Sauf que les institutions qui symbolisent l'Etat sont soit absentes, soit sont en manque criard de moyens dans l'exercice de leur fonction. Il faudrait donc voir ces perceptions comme un langage. Un langage qu'utilisent les populations pour demander plus de présence de l'État.

Suivant le flux des populations dans l'espace transfrontalier du Nord Tillabéri la délivrance du bien public ne fait pas une distinction parmi les populations. Ce qui pose le problème de la pratique de l'action publique dans un espace transfrontalier. L'intégration au concret doit ainsi pouvoir prendre en compte ces dynamiques et faciliter le dialogue entre les Etats qui partagent une frontière. D'où l'idée d'un métissage étatique de l'administration publique dans un espace transfrontalier, c'est-à-dire une administration publique qui est une résultante de la coopération entre deux ou trois pays frontaliers.

Les dynamiques observées sur le terrain mettent en avant une circulation des populations qui transcendent les frontières administratives. Ce faisant, les réponses de cette administration publique « métissée » pourrait promouvoir une forme de « Cédéonisation » de l'action publique dans la délivrance des biens publics. La « Cédéonisation » de l'action publique dans cet espace

transfrontalier place l'humain déterritorialisé au cœur de son processus. Les États donneront ainsi une dimension très pratique de l'intégration régionale en échappant ainsi à toute tentative d'enfermement territorial ou souverainiste.

La « *Cédéaonisation* » renvoie à un processus de construction et de mise en œuvre de l'action publique dans un espace transfrontalier et dont la spécificité prend en compte l'idée de circulation des populations. Ce processus ne s'enferme pas ou ne s'encombre pas d'opérer une différence ou une distinction entre les personnes vivant dans cet espace. En d'autres termes, il n'y a pas d'un côté les nationaux (« ici » ou « dedans ») contre les étrangers (« Ailleurs » ou « dehors »). Cette « *Cédéaonisation* » de l'action publique participe donc à construire au concret l'intégration régionale à partir des dynamiques des personnes. L'idée étant de partir de la vie des gens pour apporter des réponses. Bref, ce sont les données de terrain, comme on peut l'observer avec les lieux de socialisation comme les marchés ou les écoles, qui viennent ici renforcer cette modalité d'action publique. Modalité qui va au-delà des frontières administratives pour se focaliser sur les mouvements de population.

3.1.2 L'école et la santé comme biens structurants dans l'espace transfrontalier

Investir dans l'éducation pour les États dans cet espace transfrontalier n'est pas une priorité, mais la priorité pour montrer la « *Cédéaonisation* » de l'action publique au concret. Penser la délivrance d'un bien public comme celui de l'éducation nous donne également à réfléchir sur l'État notamment en ayant une certaine compréhension des mécanismes de production de l'action publique, plus généralement, et particulièrement dans un espace transfrontalier.

Ce bien public de l'éducation participe à créer des lieux de socialisation avec en toile de fond l'idée de former des citoyens qui seront soucieux de revendiquer leur « *Cédéaonicité* ». C'est-à-dire des citoyens qui ne penseront plus suivant une logique de l'État-nation mais qui promeuvent, par la pensée et les actions, les biens faits de l'intégration régionale. Les États vont donc simplement visibiliser ce que font déjà les populations en mettant dans leur agenda politique les dynamiques à l'œuvre. Nous aurons donc à faire à des États qui ajustent leurs politiques dans l'optique de favoriser l'appropriation desdites politiques par les populations. En mettant donc l'accent sur les dynamiques à l'œuvre, l'appropriation est facilitée et les populations constitueront les premiers remparts contre toute instrumentalisation par les groupes armés du repli communautaire ou territorial. Car, ce que l'on observe, c'est que ces groupes armés ou rebelles s'autoproclament porte-paroles et défenseurs des intérêts des personnes s'identifiant ou appartenant à la même communauté qu'eux. Et en restant donc à l'analyse des discours de ces groupes on a tendance à privilégier des formes adjectivales de conflit en les nommant comme communautaire, ethnique ou identitaire. Ces groupes armés disposent d'un réservoir pour penser leur stratégie de conquête et d'assise. Pour, donc, déconstruire leur posture idéologique et stratégique, il est plus qu'urgent de porter l'attention

sur les questions d'éducation.

Ce faisant, le bien public de l'éducation ne devient plus l'affaire d'un seul État dans un espace transfrontalier. Cela requiert un dépassement d'une simple coopération transfrontalière symbolisée par un partenariat entre administration centrale de deux ou trois pays. L'objectif de ce dépassement est de travailler sur les logiques d'appropriation par les populations de cette coopération transfrontalière. Ce qui oblige ici à porter le regard sur les individus et non plus sur les communautés. Les communautés ne sont pas des entités homogènes. Le regard porter sur les individus participe à opérer une dissociation entre la communauté comme homologie de pensée et d'action et l'individu identifié comme membre de cette communauté. Car, comme nous le rappelle Bernard Lahire, « *De nombreux anthropologues partent du principe que la société, la communauté, la tribu, etc., qu'ils étudient sont des réalités forcément homogènes dans lesquelles chaque situation est homologue à toutes les autres. Cette homologie supposée des situations (des domaines de pratiques) permet de penser que l'on pourrait reconstruire dans l'étude d'une seule situation, un modèle réduit ou une métaphore de la société dans son ensemble* »³³. Sans nier l'importance des communautés ou des tribus, nous récusons l'existence d'une « mentalité unique » dans un groupe. Car, très souvent, on a coutume de faire des communautés des notions d'analyse pertinente pour rendre compte de la complexité des interactions humaines.

Les enseignants et le corps médical doivent avant leur prise de fonction, être formés à cette approche de la « *Cédéaonisation* » de l'action publique. L'idée étant de ne pas les laisser sans armes face aux grands enjeux que représentent l'école et la santé dans un espace transfrontalier. Il est souvent donné de constater que les enseignants et le personnel de santé ne sont pas préparés à affronter les défis auxquels ils doivent à faire face. Peut-être faudrait-il, toujours suivant la « *cédéaonisation* » de l'action publique, remettre en cause l'idée que les fonctionnaires servent un État ; les détacher de ce lien pour en construire un autre, à un espace à pluri-appartenance étatique, au niveau de la région.

Par la présence du personnel enseignant et médical, l'État est bien présent dans cet espace. Il n'est pas absent. Cependant, ces démembrements de l'État au concret ne disposent pas de suffisamment de moyens pour exercer leurs fonctions. Tout ceci participe donc à affaiblir l'État face aux autres entités intervenant dans la délivrance des biens publics de santé et d'éducation.

On peut citer ici, en premier lieu, les associations locales avec financement des organisations internationales. Ces différentes structures suppléent l'État dans l'espace. Cependant l'absence de régulation, par l'État, de toutes ces entités qui interviennent, participe à renforcer la perception que peuvent avoir les populations d'un sentiment d'abandon par l'État central.

À noter que les entités qui interviennent dans la délivrance du bien public au Nord Tillabéri poursuivent leurs objectifs à eux. Objectifs qui peuvent ne pas être ceux de l'État. Et pour tenter d'afficher une volonté de transparence, la notion de participation est très souvent invoquée pour

33 Bernard Lahire, *L'acteur pluriel, Les ressorts de l'action*, Ed Armand Collin/Nathan, Paris. 2001. P 29

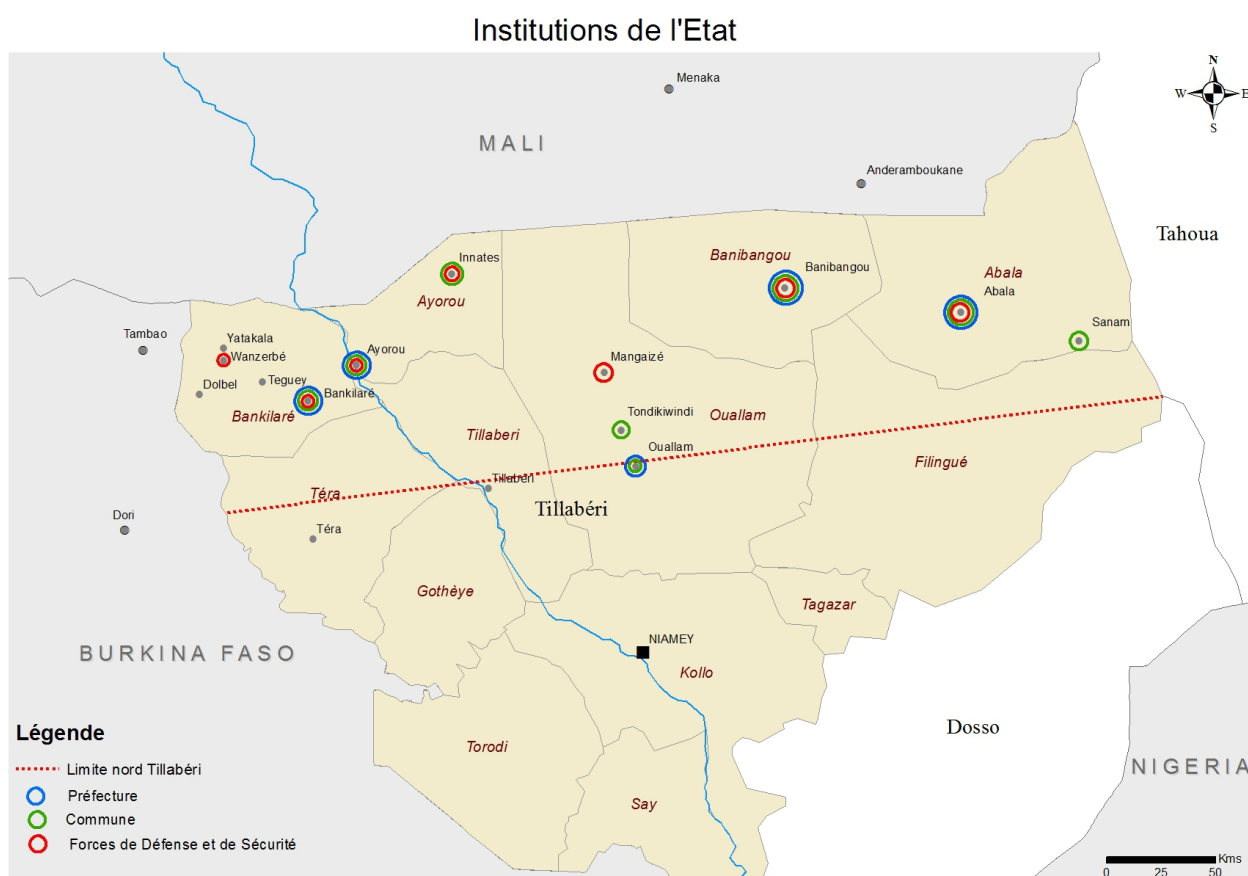
afficher les modalités de mises en œuvre des projets locaux de ces structures associatives. Sauf que, comme le rappelle Jean-Pierre Olivier De Sardan, « *aussi participatives que se veulent ces structures associatives, elles restent des projections locales de stratégies décidées ailleurs, au niveau de la "configuration développementaliste"* »³⁴. La logique qui sous-tend les modalités de délivrance du bien public impulsé par les organisations internationales repose, pour l'essentiel, sur les projets. La question que pourrait se poser l'État est de savoir ce qui sera fait une fois le financement d'un ou des projets ne soit pas renouvelé. Il ressort de la mission sur le terrain que lorsque le projet n'avait plus de financement, la délivrance du bien public soit pâtissait soit alors s'arrêtait complétement. Cette logique projet non régulé par l'État et où ce dernier est bien présent, mais ne disposant pas de ressources, tend ici à renforcer la décharge sur un acteur extérieur. La conséquence observée est qu'elle semble promouvoir une gouvernance « *courtermiste* » au détriment d'une gouvernance qui repose sur le temps long. Il devient, de ce fait, nécessaire d'encourager la concertation entre les États concernés par cette régionalisation ou cette frontière : les États doivent reprendre leur place dans la décision pour impulser l'action dans le long terme ; ils doivent le faire ensemble en concertation pour s'assurer de la cohérence et trouver la subsidiarité.

Deuxièmement, citons le rôle des diasporas et des élites s'identifiant comme appartenant à l'espace transfrontalier que nous étudions dans le Nord Tillabéri. L'absence des ressources de l'État tend à donner plus de force aux élites et à la diaspora s'autoproclamant comme meilleurs défenseurs des intérêts des populations. Ces élites ou cette diaspora tend à se substituer à l'État en mettant en évidence les personnes au détriment d'institutions qui, elles, auront le mérite d'être dépersonnalisées. L'émergence des figures fortes ou tutélaires qui centralisent tout sur leur personne renforce l'approche « *courtermiste* » dans la délivrance du bien public. Et pourtant, en investissant sur la mise en place des institutions en lien avec les attentes des populations cela donne force à la cohésion entre ces derniers et l'État.

Il a été donné d'observer que les populations qui fréquentent certaines écoles comme Falagountou (Burkina-Faso) viennent de part et d'autres de la frontière. Ce qui renseigne sur la volonté des familles à rechercher des écoles de qualité pour scolariser leurs enfants. Ces populations sont en demande de l'institution scolaire. Elles ne sont pas dans une logique de rejet du projet scolaire. L'urgence pour l'État est de donner plus de moyens à ses démembrements sur le terrain à l'instar des enseignants et directeurs d'école.

34 Jean-Pierre Olivier de Sardan et Mahamam Tidjani Alou, op cit. P 26

Carte 11 : Les institutions de l'État



Cette absence de moyens ou de ressources est criante dans le secteur de la santé. Et pourtant, contrairement aux idées reçues selon lesquelles les populations dans cet espace transfrontalier sont rétives à se rendre dans les centres de santé, les données de terrain à partir d'entretiens approfondis renseignent sur l'importance qu'occupent les soins de santé dans le quotidien des dites populations. Ces soins sont d'autant plus importants que les populations doivent être dans de meilleures conditions physiques et biologiques pour se rendre dans un autre lieu de socialisation qui participe à asseoir la cohésion et l'harmonie : les marchés.

3.1.3 Un intérêt partagé autour de la présence des marchés : Quand la circulation des personnes qui s'y rendent va au-delà de la frontière

Les données recueillies sur le terrain, par l'équipe de chercheurs de la HACP, mettent en évidence le rôle structurant qu'occupent les lieux de socialisation que sont les marchés. Ces marchés ou ces lieux de commerce sont une opportunité pour saisir les flux de commerce transfrontalier entre trois pays le Niger, le Burkina Faso et le Mali. En opérant donc une lecture sociologique de cet espace

transfrontalier, on sort d'une lecture panoramique qui ne rend pas toujours compte des dynamiques des populations.

La circulation des populations pour ces lieux de socialisation géographiquement situés au Niger met en lumière le mouvement desdites populations qui transcende les frontières administratives. Traverser la frontière pour aller commercer ou faire du commerce donne à voir comment la frontière pour ces populations participe à créer du lien et non à exclure. Les différents lieux de socialisation que l'on peut observer sur la carte N°7 n'opèrent pas une sélection ou une différenciation suivant l'origine géographique de celles et ceux qui s'y rendent. Les connexions économiques renforcent l'idée et la pertinence d'une lecture de la frontière comme relation et non comme enfermement.

Tout ceci oblige donc, d'une part, à porter une attention sur les chemins qu'empruntent les populations pour se rendre dans ces marchés. Et d'autre part sur les logiques et les pensées produites par ces populations pour faire vivre ces lieux de socialisation économique.

Au sujet des chemins empruntés, on note que les populations bravent plusieurs obstacles. Premièrement en période de pluie elles doivent, pour certaines, prendre des pirogues de fortune. Et lors des périodes de haute chaleur, ces populations vont faire preuve de grande intelligence pour non seulement trouver leur voie, mais également être dans l'obligation de tracer cette voie par la marche en se rendant dans les marchés. Comme on peut le constater les populations portent un intérêt fort et s'investissent beaucoup pour préserver ces marchés.

Il serait intéressant pour les États partageant la frontière de développer les infrastructures routières tout en facilitant et en encourageant les échanges commerciaux des populations. Les FDS, en plus d'assurer la sécurité des biens, des personnes et du territoire peuvent également être mobilisées pour la construction des infrastructures routières. Une telle mobilisation participera à remodeler les perceptions des populations vis-à-vis des FDS.

En prenant donc en compte les intérêts des populations dans cet espace, cela participe à fluidifier le rapport population/FDS. L'idée étant d'avoir une coopération au concret ou une coopération pratique pensée de concert avec les populations dans le sens de leurs intérêts. Ce type de coopération mérite donc d'être inscrit dans les agendas politiques pour non seulement être valorisé mais également voir dans quelle mesure faire de ces coopérations au concret des expériences à partager.

Les enjeux de mobilité économique dans la région du Nord Tillabéri montrent une envie forte des populations à vivre dans un espace sécurisé pour faire leurs affaires. En plus, cette envie interpelle l'État dans sa capacité à réguler cet espace face aux problèmes, désaccords ou conflits qui peuvent survenir. Bref, comment l'État arrive à dire le droit tout en participant au renforcement de la cohésion sociale avec une justice qui inspire confiance et non méfiance des populations. La lutte contre l'insécurité demande donc qu'un dialogue soit opéré avec les populations dans l'optique d'assurer une adhésion importante des populations.

Tout ceci montre bien que l'État est au cœur de la lutte contre toutes les formes d'insécurité. Le conflit au Nord Tillabéri offre, peut-être, l'occasion pour l'État de repenser son action et son approche. En tentant de promouvoir le dialogue avec tous les acteurs et groupes qui agissent dans l'arène. L'objectif étant de susciter des transformations institutionnelles plus proches des populations et qui reflètent les contraintes propres à un espace transfrontalier. Il s'agit, en l'occurrence, d'empêcher que d'autres acteurs, non contrôlés par l'État, n'interviennent dans le secteur aussi important et stratégique qu'est la sécurité.

3.1.4 La justice et la sécurité face à la méfiance des populations

La lutte contre toutes les formes d'insécurité est une demande récurrente des populations. Les attentes des populations sont grandes et elles fondent leur espoir sur une présence forte de l'État pour assurer leur quiétude et protéger leurs biens matériels et animaux. Sans toutefois omettre la sécurité des points d'eau, de passage du bétail et des terres.

Les récits des populations rencontrées donnent à voir les détails de ces attentes en termes de délivrance du bien public « sécurité ». Les réponses apportées aux conséquences d'une insécurité vont différer suivant le conflit. La destruction d'une terre agricole par un troupeau d'animaux, par exemple, renvoie à une opposition très classique liée aux conflits agro-pastoraux. Les réponses sécuritaires ne sauraient être standardisées dans l'espace transfrontalier du Nord Tillabéri. Les actions sécuritaires contre les groupes armés tendent à être la norme face aux questions sécuritaires. Le risque d'une telle normalisation des actions sécuritaires face aux groupes armés est qu'elle érige les réponses sécuritaires comme unique solution face aux problèmes que rencontrent les populations dans l'espace du Nord Tillabéri. Une des conséquences des réponses sécuritaires est qu'elle installe une forme de « gouvernance du soupçon ». Le traitement relatif à un vol de bétail, à un conflit d'accès aux points d'eau, à l'accaparement des terres, etc. court le risque d'être traité suivant les mêmes logiques que face aux groupes armés. Ce faisant, la « politique des problèmes » pour une réponse adéquate doit pouvoir prendre en compte une lecture sociologique du terrain de mise en œuvre de l'action publique visant à endiguer les problèmes identifiés.

Parler de délivrance du bien « sécurité » dans les localités visitées par les chercheurs de la HACP invite à éviter le piège de l'exclusion d'une composante de la population du fait de son appartenance à un territoire situé de l'autre côté de la frontière nationale. Une telle logique d'exclusion entrerait en contradiction avec le mouvement ou la circulation des populations vers les lieux de socialisation comme les marchés et les écoles. Plutôt que de s'inscrire dans une délivrance du bien « sécurité » suivant une quête perpétuelle de l'adéquation entre espaces fonctionnels et territoires institutionnels, il est préférable d'appréhender les organisations spatiales de l'action collective en tant qu'instrument de gouvernement³⁵. En se saisissant de la notion d'espace

35 Pierre Lascourmes et Patrick Le Galès (2005) ; Pierre Lascourmes et Louis Simard (2011) cité par Philippe Hamman, *Sociologie des espaces-frontières*, Ed Presses Universitaires de Strasbourg, 2013. P 31

transfrontalier comme un instrument de gouvernement, la délivrance du bien « sécurité » oblige, d'une certaine façon, les États à construire et faire vivre la coopération. D'ailleurs le partenariat militaire de coopération transfrontalière (PMCT), à l'initiative du G5 Sahel, part du constat que « *les groupes armés terroristes et criminels se jouent des frontières* »³⁶. D'où l'objectif fixé par le G5 Sahel « *contrôler les espaces frontaliers pour isoler ces groupes armés, limiter leur liberté d'action et les réduire* »³⁷.

En l'absence d'une réponse rapide et efficace de l'État à la suite d'un vol de bétail ou d'une terre agricole saccagée après le passage d'un troupeau, la désignation de l'ennemi est très souvent tournée vers la figure de l'étranger. L'étranger ici, renvoie aux personnes venant de l'autre côté de la frontière. Ce retard de réponse, de l'État, face à l'insécurité ou même une absence de réponse met à mal la cohésion sociale. Ce qui participe à laisser les populations elles-mêmes s'organiser pour leur sécurité. L'absence récurrente de réponse de l'État crée un rapport de rejet entre les forces qui symbolisent l'État dans cet espace transfrontalier. La perception des populations vis-à-vis des forces de défense et de sécurité va plus être tournée vers la méfiance, le dégoût que vers la confiance.

Les réponses sécuritaires ne doivent pas être exclusives. Le terrain montre que les réponses sécuritaires ne prennent pas toujours en compte les perceptions des populations et s'avèrent par conséquent improductives. On peut ici prendre l'exemple de l'état d'urgence décrété au tout début du mois de mars 2017, par le pouvoir central à Niamey. Pour les populations rencontrées les pratiques des FDS ne contribuent pas à assurer leur sécurité. Elles voient plutôt en cette décision une modalité qui rame à contre-courant du résultat escompté à savoir répondre au sentiment d'insécurité qu'elles peuvent avoir. En effet, le mouvement de circulation des populations se trouvent être ralenti ce qui impacte forcément sur les transactions économiques. Les réponses sécuritaires face aux actes violents peuvent donc être à la fois un remède et un poison.

Elles sont un remède pour le pouvoir central basé à Niamey dans sa volonté de sauvegarder et protéger la souveraineté territoriale de l'État nigérien. Les réponses sécuritaires affichent la force de l'État et ne prend pas en compte les dynamiques à l'œuvre dans l'espace transfrontalier du Nord Tillabéri. Ces dynamiques reposent, pour l'essentiel, sur l'idée de mouvement ou de circulation des populations. Interdire le mouvement des populations vers les lieux de socialisation comme les marchés, avec l'état d'urgence, participe ou renforce le rejet de ce démembrement de l'État que sont les FDS. Du fait de la nature transfrontalière de cet espace, une action qui se limite aux frontières nationales ne garantit certainement pas de se protéger de menaces qui viennent de l'autre côté de la frontière. L'action doit forcément être transfrontalière.

La réponse sécuritaire devient ainsi un poison. L'état d'urgence a été décidé sans que les moyens nécessaires lui soient attribués pour être effectivement mis en place, notamment pour contrôler son application. Un des résultats néfastes par exemple est que seuls les groupes armés circulent car les populations à la fois respectent les règles de l'État d'urgence et en même temps elles craignent

36 http://www.g5sahel.org/images/fichiers/20151125_BROCHURE-PMCT-V2.pdf Consulté le 06 juin 2017 à 17h24

37 *Ibid.*

pour leur sécurité.

Une décision qui, au départ, consiste à protéger un territoire et ses populations devient à terme un frein à la cohésion nationale et régionale. On en vient à interroger l'efficacité et la pertinence des réponses sécuritaires face aux sentiments d'insécurité des populations. Ce faisant, il revient à l'État de dépasser le tout sécuritaire pour épouser d'autres approches pour favoriser l'implication des populations dans la lutte contre toutes les formes d'insécurité parce que ces populations sont les principales bénéficiaires de la sécurité dans l'espace transfrontalier. Nous partageons donc cette déclaration du Secrétaire général du G5 Sahel lors de l'une de ses interventions aux deuxièmes conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent : « trouver des solutions globales, cohérentes et efficaces ». À noter que ces solutions globales ne renvoient pas à des uniformisations ou standardisations d'action, mais à une cohérence qui prend appui sur les données de terrain pour une meilleure efficacité.

Évoquons à présent l'aspect de la justice. Les institutions chargées de dire le droit pour protéger les victimes, ne sont pas toujours appréciées des populations. Ce n'est pas qu'il existe un rejet de ces institutions. Les récits de terrain mettent davantage en avant les logiques de pouvoir tant politique qu'économique qui plombent le bon fonctionnement de ces institutions. Les interventions extérieures fragilisent et affaiblissent l'autorité de ces institutions. Conséquence, les populations, par manque de confiance, sont amenées à se rendre justice elles-mêmes. Ce qui crée un terreau propice pour les groupes criminels ou armés suivant deux approches. La première, se présenter comme les meilleurs défenseurs des victimes contre un autre groupe ou alors, et c'est souvent le cas, contre l'État. La deuxième approche repose sur la logique d'appropriation et de contrôle d'un espace comme zone de repli ou de camouflage face à l'État ou aux États qui partagent une frontière.

3.2 L'interdépendance des secteurs dans l'espace transfrontalier du Nord Tillabéri

L'espace transfrontalier du Nord Tillabéri oblige à avoir un autre regard sur le type d'action à mener. La prise en compte de l'interdépendance des secteurs de la vie publique est une modalité d'action importante en vue d'une gestion cohérente tendant à asseoir la légitimité de l'État. Face à la crainte de voir les actes de violences embrasés la région du Nord Tillabéri, l'urgence d'actions plurielles, pensées et concertées, dans divers secteurs se trouve renforcée. Il est par exemple établi que l'éducation est une condition du développement dans la mesure où aucune société ne peut produire de la valeur si elle ne dispose pas d'un stock suffisant en capital humain. À cet égard, on peut noter que la géo-économie de cette région, à la lisière de deux pays (Burkina Faso et Mali) met en évidence la relation que peut avoir le secteur de l'éducation dans les flux économiques dans cet espace transfrontalier. Cette géo-économie mérite d'être pensée à partir d'un centre situé dans cet espace et qui épouse les dynamiques propres existantes. Ce faisant, la dimension utilitaire de l'école

entrera en résonance avec les attentes des populations.

On pourrait également voir en l'école le moyen d'entretenir la mémoire dans cet espace. L'école devient cet instrument mobilisé pour visibiliser les pratiques et les usages des gens qui vivent dans cet espace. Ainsi, les démembrements du ministère de la culture auront là matière à renforcer leur présence et par-delà de l'État.

Un autre enjeu à prendre en considération : l'interdépendance des secteurs est le lien entre la reconversion de certains jeunes dans les groupes armés et l'économie locale. Il apparaît, très souvent, que l'on mobilise le critère de pauvreté pour apporter une explication à l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés. Comme si être pauvre ou en manque de ressource matérielle vous dépouillait de toute forme de morale. Une telle lecture repose sur une approche quantitative de la solution. On appréhende donc le problème sous la focale économique suivant une conception « top-down » du consentement entretenue par les appareils idéologiques d'État et des partenaires techniques et financiers du Nord pour la plupart. On pense à la place de l'autre en l'appréhendant uniquement sous l'angle matériel. D'où cette idée explicative, pas toujours vérifiée à l'épreuve du terrain, de l'enrôlement des jeunes pour causes de pauvreté économique. Ce qui tend ici à simplifier l'analyse suivant une logique mono-causale.

L'action publique pour être plus juste, au-delà de la mobilisation financière, devrait prendre en compte les besoins des populations bénéficiaires. Cela suppose « *une conception relationnelle de la légitimation qui invite à penser ensemble contestation et paternalisme, patronage et rumeur, déférence à l'égard des autorités et injonction à ce que ces dernières se comportent comme de « bonnes autorités » [...] d'éviter tout réductionnisme économique et de contester l'idée d'un marché et d'une économie autonomes à l'égard du monde social* »³⁸. Ce faisant, l'analyse donne des éléments pour comprendre l'enrôlement. Une analyse qui met l'accent sur les ressorts invisibles tout comme elle tente également d'aller au-delà des discours politiques annonçant, de façon parfois autoritaire, la valeur des allocations pour une région³⁹.

Les constats de terrain de l'équipe de la HACP permet de postuler que la présence insuffisante de l'État est une cause première pouvant justifier de l'enrôlement de ces jeunes. Présence insuffisante consécutive à une faiblesse des moyens des démembrements de l'État pour assurer le service public ou alors délivrer le bien public. D'où cette perception négative que peuvent avoir les populations envers les FDS. Le conflit au Nord-Tillabéri offre de fait l'opportunité d'interroger les capacités de l'État à délivrer le bien public mais également sur les enjeux locaux à l'œuvre dans l'arène local.

En termes d'interdépendance, la présence insuffisante de l'État traduite par son incapacité à délivrer les biens publics de base que peuvent être ceux de l'éducation et de la santé impacte sérieusement sur la stabilité, la sécurité et la paix dans cette région du Nord-Tillabéri, dont les dynamiques interagissent avec l'ensemble des pays du sahel. A cet égard, nous avons *a priori*

38 Johanna Siméant, « « Économie morale » et protestation - détours africains », Genèses, 2010/4 n° 81, p. 145

39 Jean Claude Thoenig, " L'analyse des politiques publiques ", in GRAWITZ M., Jean Leca, (dir), *Traité de science politique*, P.U.F. 1985. p 7

inventorié au moins deux menaces essentielles dont l'ampleur pourrait croître du fait du sous-développement local de l'éducation : la diffusion du fanatisme religieux, et l'exacerbation des irrédentismes identitaires. Le fanatisme religieux diffusé par des groupes tels Boko-Haram⁴⁰ dont on pourrait redouter des connexions avec des nébuleuses djihadistes, pourrait y trouver un terrain fertile en essayant des doctrines intégristes dans des têtes dépourvues de toutes les défenses que seule l'éducation peut ériger dans les esprits contre la violence et le sectarisme⁴¹.

Bref, tous les dispositifs de l'État moderne à travers la formation à la citoyenneté comme base du développement, y sont mis à mal en raison d'une diffusion déficitaire de l'éducation. À partir de ces évocations, il est aisé de concevoir à quel point les enjeux de l'éducation dans cet espace du Nord-Tillabéri sont intimement connectés aux questions de développement, de sécurité et de paix, de dialogue interculturel et inter-religieux, d'intégration régionale. Et l'insuffisance d'investissements dans ce secteur peut déterminer, à moyen et à long terme, le degré d'exposition du Niger et des pays du Sahel en général, à la pauvreté de masse, à l'instabilité transfrontalière, au terrorisme international et à d'autres phénomènes criminels.

En définitive, l'interdépendance des secteurs de la vie publique impose un changement de regard. C'est-à-dire d'un extérieur ou d'un lointain qui pense pour des populations situées aux marges dans la région du Nord-Tillabéri. L'analyse socio-historique permet de déceler les « *racines normatives* »⁴² des conceptions des populations rencontrées par l'équipe de chercheurs de la HACP. Racines construites en l'absence de l'État et qui postulent l'idée de mouvement ou de circulation comme modalité de la vitalité économique. Il en est de même pour tous les lieux de socialisations identifiés comme représentés sur la carte N°6. On se retrouve là dans ce que Scoot a nommé « *l'éthique de la subsistance* »⁴³ pour comprendre les solidarités ou les dynamiques à l'œuvre dans l'arène locale. En découle pour reprendre Johanna Simeant, « *une conception du juste: le dirigeant légitime ne l'est pas selon sa richesse ou sa frugalité, mais selon qu'il comprend ou pas les besoins des paysans et leur laisse assez pour vivre* »⁴⁴.

Dans un contexte paternaliste couplé à une présence insuffisante de l'État, certains jeunes vont chercher à se construire autrement pour sortir de la misère. La criminalité pourrait de ce fait être considérée comme la seule source de revenu et le seul horizon d'accumulation pour in fine occuper une position de pouvoir. Dans le même temps, l'état d'urgence, justifié dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent, à comme effet pervers d'accentuer la paralysie de l'économie rurale et paysanne. Cette situation ne semble pas offrir d'autre perspective qu'une existence faite

40 La traduction littérale de cette dénomination est « l'école occidentale est un péché ». Au Nigeria, à la suite d'attentats terroristes perpétrés par Bokam Haram la nuit de Noël 2011 dans les villes de Damaturu, Potiskum, et de Maïduguri, le Nigeria a décidé de fermer sa frontière avec le Cameroun dans cette zone

41 Cf. Adam Nossiter, « Islamist Group With Possible Qaeda Links Upends Nigeria », http://www.nytimes.com/2011/08/18/world/africa/18nigeria.html?_r=1&ref=adamnossiter, date d'accès : 15 décembre 2011 à 18h 45mn

42 James C. Scott, *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*. Yale, Yale University Press, 1990, cité par Johanna Siméant *op cit*, p. 144

43 *Ibid.*

44 Johanna Siméant, *op cit*, p. 144

Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

d'expédients et de désarroi après la récurrence d'actes violents et la montée de l'insécurité dans cet espace du Nord-Tillabéri. C'est du moins ce que les gens perçoivent face aux misères qu'ils subissent.

PARTIE 4: Que peut faire l'État dans cet espace transfrontalier ?

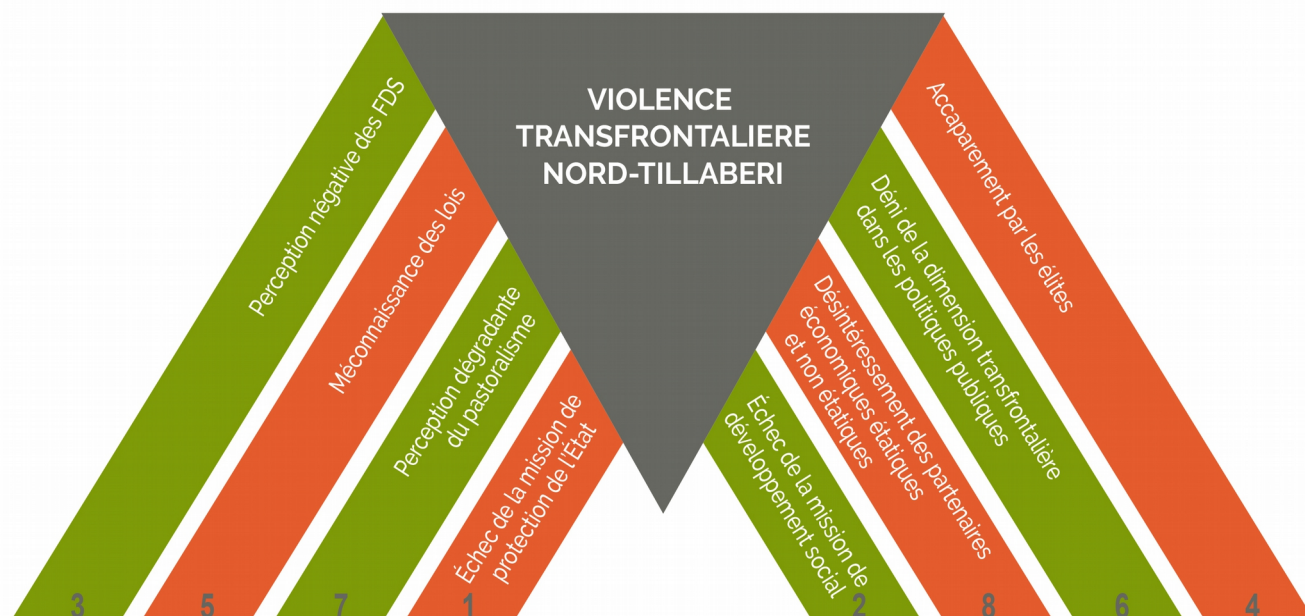
Après avoir analysé ce qu'est une frontière et postulé qu'elle est un espace de contacts (partie 1), construit la nouvelle échelle transfrontalière de notre pensée et de nos actions (partie 2) puis analysé l'action de l'État dans cet espace à partir de la délivrance du bien public (partie 3), nous proposons maintenant de reprendre ces postulats et ces observations de terrain pour formuler des propositions d'actions pour agir sur la violence et le conflit au Nord Tillabéri.

4.1 Analyser les fondements de la violence pour penser l'action

Le conflit qui a cours et qui s'exacerbe au Nord-Tillabéri produit de la violence, que nous avons analysée sous ses différentes formes. Nous proposons ci-dessous une analyse des soubassements de cette violence, pour guider l'analyse vers la formulation d'actions à entreprendre.

Outil 6: les piliers de la violence au Nord-Tillabéri

Les piliers de la violence au Nord-Tillabéri



Pilier 1. Présence insuffisante de l'État 1 : L'État n'incarne pas suffisamment l'intérêt général dans sa mission de protection

Sous ce titre, nous souhaitons soulever la question de l'image de l'armée et de la perception par les populations des FDS.

Les FDS n'inspirent pas la confiance des populations et nous voyons une explication dans le fait qu'elles ne se montrent pas comme étant des forces au service de la sécurité de tous. Une perception générale et courante des forces de sécurité est qu'elles travaillent pour la sécurité des personnes de pouvoir mais pas pour les populations. Plusieurs faits attestent par ailleurs que les FDS ne travaillent pas à la sécurité de leurs concitoyens : le faible nombre de casernes sur le territoire ; leur incapacité à sécuriser les espaces de vie des populations.

C'est ce que nous désignons par le pilier : ***Échec de la mission de protection***

Pilier 2. Présence insuffisante de l'État 2 : L'État n'incarne pas suffisamment sa mission de service public

Les données collectées sur le terrain lors de la mission en avril 2017 ont confirmé un constat déjà établi du manque d'intervention de l'État dans le Nord-Tillabéri dans le domaine des services publics tels que l'éducation (par des écoles et des programmes de formation professionnelle), la santé, la justice et la régulation des conflits. Les cartes établies à partir de ce relevé de mission montrent bien que les institutions de l'État se situent à l'intérieur du territoire national et non aux frontières, créant un sentiment d'enclavement.

C'est ce que nous désignons par le pilier : ***Échec de la mission de développement social***

Pilier 3. Perception négative des FDS

Les témoignages recueillis montrent encore que l'armée est perçue comme une source de violence car elle n'est pas vue comme une alliée, mais comme un obstacle un obstacle à l'épanouissement des populations.

C'est ce que nous désignons par le pilier : ***Perception négative des FDS***

Pilier 4. Poids des élites

Les conflits d'accès aux ressources naturelles témoignent d'une immixtion politique qui les exacerbent voire les provoquent. En effet, l'exemple de *ranching* développé dans cette étude démontre combien les intérêts personnels de l'élite politique prévalent pour, d'une part, outrepasser les normes en vigueur (codes rural et pastoral), et d'autre part, accaparer les ressources présentes pour des profits personnels, et non pour le développement économique local, c'est-à-dire celui des populations sur place, tant pastorales que cultivatrices. Ces élites usent de leur position de pouvoir pour obtenir des passes droit (propriété), pour constituer des fiefs électoraux, par exemple ; C'est ce que nous désignons par le pilier : ***Accaparement par les élites***⁴⁵

45 L'enquête de terrain révèle, par exemple, que les deux principaux ranches en termes de grandeur sont tenus par des personnes occupant une position sociale et politique très importante.

Pilier 5. Méconnaissance du code pastoral

La loi pastorale est une avancée en termes de respect de l'économie et de la culture pastorale au Niger. Pourtant, plusieurs années déjà après la finalisation du texte, issu d'un long processus de négociation, les décrets d'application ne sont toujours pas parus ; il reste par conséquent encore non applicable. Cette situation tient à ce que nous avons analysé dans la violence culturelle d'une relation de domination des sédentaires sur les nomades dans la société nigérienne qui contribue à produire de la violence par le biais de la frustration (sous-représentation politique) et de l'asservissement dans le domaine économique avec l'impossibilité de développer leur économie.

C'est ce que nous désignons par le pilier : **« Application du code pastoral » et « Application et exécution des dispositions légales ».**

Pilier 6. Inadaptation des politiques publiques

La dimension transfrontalière des réalités sociales de l'espace du Nord-Tillabéri impose de la prendre en considération dans la conception des politiques publiques. Cette échelle transfrontalière est à la fois indispensable pour que les politiques publiques atteignent les objectifs recherchés (en terme de sécurité tout autant que de santé ou d'éducation), et pour permettre leur mise en place. Pour éviter qu'un hiatus existe entre la forme que prennent les politiques publiques et les pratiques des populations, des relevés et des enquêtes sur les modes de vie des populations et leurs pratiques sociales sont indispensables : où les enfants vont-ils à l'école ? À quel dispensaire de santé s'adressent les familles ? Et inversement, quels enfants fréquentent les écoles sur le territoire nigérien ? Quelles populations se rendent aux centres de santé nigériens ?

C'est ce que nous désignons par le pilier : **Dimension transfrontalière des politiques publiques**

Pilier 7. Perception dégradante du pastoralisme

Les situations de sous-représentation politique ou de discrimination des populations nomades ont été décrites. Plus généralement, nous avons également noté un manque d'investissement dans le pastoralisme pour permettre à cette économie de se développer (déficit d'infrastructures comme des points d'eau, des couloirs de passage par exemple) et de faire vivre les familles de pasteurs. Ce manque de valorisation du pastoralisme conduit à une dégradation de ce secteur économique (déjà impacté par les conditions climatiques et les sécheresses) qui pousse les familles de pasteurs à se reconverter.

C'est ce que nous désignons par le pilier : **Perception dégradante du pastoralisme**

Pilier 8. Désintéressement des partenaires économiques étatiques et non étatiques

L'espace du Nord-Tillabéri n'attire plus les organisations internationales et non gouvernementales, et on a également vu que l'État y est très peu présent, et complètement absent près des frontières. Pourtant il est de la responsabilité de l'État de créer un contexte attractif pour des partenaires économiques.

L'analyse de la violence conduite dans la deuxième partie du document montre que les conditions

de sécurité se sont largement dégradées, ces derniers temps, avec la superposition des différentes couches du conflit. La violence directe – attaques armées, prises d'assaut, vols de matériel, morts – y a fait un surgissement brutal. Pourtant nous voudrions attirer l'attention sur le fait qu'il est de la responsabilité de l'État de créer le contexte de sécurité nécessaire pour les populations et favorables au développement du secteur économiques, c'est-à-dire attractif pour ses acteurs.

C'est ce que nous désignons par le pilier : **Désintéressement des partenaires économiques étatiques et non étatiques.**

Le Nord Tillabéri est un espace aujourd'hui aux prises avec une diversité de violences qui affectent ses populations, impactent ses économies, morcellent son territoire, exacerbent les relations entre les groupes. La protection des populations et la sécurité du territoire sont des priorités de court terme. Le début de l'année 2017 voit d'ailleurs augmenter les attaques armées contre des casernes des FDS. L'état d'urgence décrété au début du mois de mars porte par ailleurs des préjudices importants à l'économie locale en faisant peser de nouvelles contraintes en termes de déplacements et de circulations.

Sur la base des appellations données à chaque pilier de notre schéma, nous proposons d'organiser notre propos en suivant ces catégories :

- ouvrir la frontière pour la sécuriser
- renforcer la cohérence entre l'action publique et les données locales
- faire le lien entre géo-économie et circulation des populations
- intégrer les contraintes environnementales et climatiques
- restaurer les logiques d'appartenance pour rompre avec la perception des élites providentielles
- passer de la conception d'un espace périphérique à celle d'un centre
- la HACP comme centre de production d'analyse

Nous revenons sur les notions de sécurité et de frontière pour ouvrir une réflexion sur la politique de frontière à entreprendre pour la sécuriser ; sachant que l'option de la fermer et de la militariser est une option abandonnée, considérée comme vaine, de l'expérience de plusieurs États et sous le regard des travaux académiques.

4.2 Ouvrir la frontière pour la sécuriser

4.2.1 Ce que nous dit la théorie

Les politiques de sécurité aux frontières sont un secteur de la pensée autant que de l'action politique en pleine expansion ces deux dernières décennies, suite aux attentats du 11 septembre 2001. Cet intérêt a conduit à une ouverture sur les concepts de frontière et de sécurité, sur lesquels nous voudrions revenir. Les questions de sécurité aux frontières et à l'intérieur des territoires sont de plus en plus la co-production de larges réseaux des gouvernements territoriaux en place.

Les choix politiques en matière de sécurité, intérieure ainsi qu'à la frontière, font la lumière sur la nature profonde d'un État. L'État nigérien cultive l'accueil, l'hospitalité et la tolérance à travers de nombreux traits culturels des communautés qui le composent. En plus, ces cultures « débordent » les frontières de l'État pour s'étendre au-delà. Les frontières des États ont changé peu de choses à leurs pratiques et leurs circulations. Une frontière fermée contredirait et contreviendrait à la nature des sociétés qui habitent ces espaces. Pourtant la question de la sécurité demeure, pressante, et la tentation de la fermeture est là. Il nous faut donc complexifier ces deux notions – frontière et sécurité – pour adopter des conceptions plus larges qui ouvrent une réflexion sur les choix politiques à adopter.

Admettons, tout d'abord, que l'idée est contre-intuitive : ouvrir pour sécuriser. La porosité de la frontière est l'enjeu central : comment la réduire en ouvrant ? Les travaux de recherche, fondés principalement sur les expériences européennes et américaines, nous montrent que la coopération et la co-production d'objectifs de sécurité entre États réduisent la porosité. Toutes deux s'appuient sur les atouts qu'offrent les espaces transfrontaliers.

Premièrement, cette approche suppose de rompre avec une vision de l'organisation de l'État en cercles concentriques, vision très centralisée de l'État et du pouvoir, mais, et à l'opposé, de produire un développement sous la forme de l'émergence d'une multitude de centres, sur tout le territoire, recouvrant les centres développés par les États voisins, ouvrant ainsi des espaces transfrontaliers.

Cette proposition coïncide avec plusieurs constats faits sur le terrain :

- La présence insuffisante de l'État dans cet espace crée une situation de quasi-vide institutionnel dans tous les domaines (politique, économique, social) qui à la fois pose les bases d'une dépendance vis-à-vis du centre, la capitale, et nourrit une force d'attraction vers ce centre. Au contraire, en renforçant l'État dans ce qui est aujourd'hui vu comme des périphéries, des confins du pays, et en créant ainsi de nouveaux centres, une réelle capacité d'action des territoires sera créée permettant les interventions nécessaires, et surtout les coopérations transfrontalières et la co-production d'une politique de sécurité, de ses objectifs, avec les territoires voisins de l'autre côté de

la frontière.

- Le sentiment d'enclavement et d'éloignement : cet espace vu aujourd'hui comme aux confins peut se développer dans toute la spécificité qui est la sienne – la transfrontalité – et les atouts que cela constitue. Les échanges et la circulation sont un atout, pour qu'ils se développent, on a vu le besoin de renforcer le réseau routier.

D'un second point de vue, il est question d'agir sur les causes profondes de la violence : nous les avons analysées et nous proposons de les développer ci-dessous en imaginant les actions à conduire. L'idée ici est qu'une partie de la violence s'explique par des causalités économiques, sociales et politiques dont les modes d'action sont civils et non militaires.

Et en dernier lieu, il reste un besoin d'intervenir sur la sécurisation de cet espace et les actions militaires y tiennent ici une place mais nous voudrions, pour mener cette réflexion, ouvrir sur la conception de la sécurité à la frontière.

Encadré 12 : Extrait de *Reconstruire l'Afrique*, Ousmane Sy, Paris, ECLM, « le pays frontière » un vecteur de l'intégration des pays par le local

Il ne s'agit pas seulement de lister les menaces et combattre les intrusions criminelles. Elle concerne plus largement une vaste palette de questions économiques, sociales et de sécurité auxquelles il faut s'attaquer dans les espaces transfrontaliers. Derrière cette idée se trouve l'idée de la fin des acteurs politiques et des États comme acteurs uniques des politiques de sécurité aux frontières : les partenariats et les coopérations impliquent les acteurs économiques (commerce transfrontalier par exemple), culturels (on a vu que les événements culturels donnent lieu à une circulation transfrontalière), sociaux (les services publics peuvent être mutualisés dans un espace transfrontalier), etc.

En effet, tant que nous évoluons dans des cadres politiques centralisés, les frontières sont des barrières administrativement étanches. Quand un centre de santé est construit dans un village du Mali, son voisin guinéen, burkinabé ou mauritanien de l'autre côté de la frontière veut aussi être doté d'un centre de santé pour faire pièce aux Maliens. Alors démarre une compétition aux réalisations de prestige – qui fera le centre le plus beau et le mieux équipé même s'il n'est occupé que partiellement ? –, par exemple dans le cadre de la politique des « pays-frontières », l'idée nouvelle est de promouvoir l'approche selon laquelle quand un village, d'un côté de la frontière, souhaite bâtir un centre de santé ou une école, les malades ou les enfants qui vivent de l'autre côté de la frontière pourraient venir utiliser cette infrastructure. Autrement dit, l'intention est de mettre en place une coopération transfrontalière pour la réalisation et l'utilisation des infrastructures sociales, écoles, centres de santé, centres culturels et même économiques, marchés et autres, pour le bénéfice commun de toutes les populations qui vivent de part et d'autre des frontières. Lorsqu'une commune du Mali réalise une école, celle d'en face, au Burkina Faso, peut réaliser un centre de santé que leurs populations respectives utiliseront.

Pourquoi ne peut-on espérer même un jour une mise en commun des services administratifs ? L'objectif ultime est de dépasser les frontières coloniales pour faciliter l'accès des populations au service public, ainsi mutualisé. Nous ne pouvons malheureusement pas les faire disparaître mais elles ne doivent plus constituer une entrave à la coopération transfrontalière s'il y a une réelle volonté d'intégration. En Afrique, ces pays-

frontières existent partout. Ainsi, le « Liptako Gourma », à cheval sur les frontières du Mali, du Burkina-Faso et du Niger est un pays qui existe encore dans la conscience des populations nomades et sédentaires de la zone.

Le « KénéDougou » est à cheval sur le Mali, le Burkina-Faso et la Côte d'Ivoire. Le « Mandé », qui recouvre des parties de la Gambie, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Sénégal et de la Sierra Leone, est aussi un vieux pays connu de tous les Mandéka. Par exemple, sur ce territoire, si le maître de la Kora 22 a été un Malien, à son décès, son successeur peut être de nationalité guinéenne, sénégalaise ou gambienne. Tous ces territoires, aujourd'hui virtuels pour les États modernes, sont pourtant bien réels pour les populations riveraines qui ont conservé leurs liens sociaux, culturels et même économiques. Dans ce domaine, l'Afrique n'invente rien car des expériences du même type semblent exister en France et en Italie, où plusieurs régions à cheval sur deux pays ont longtemps appartenu à la Maison de Savoie. Dans la région d'Alsace-Lorraine, des coopérations entre des communes françaises et allemandes ont existé avant même le dépassement des frontières dans le cadre de l'Union européenne, sans pour autant remettre en cause les limites de leur pays respectif.

Lorsque l'on voyage en Europe avec un visa Schengen, on peut se rendre d'un pays à l'autre sans être contrôlé à la frontière. Cela n'empêche pas les autorités de contrôler ce qui se passe dans chacun des pays. Les politiques d'intégration régionale construites par le niveau local peuvent présenter une plus-value incommensurable, comparées aux politiques d'intégration menées jusqu'à présent par les seuls États. La raison essentielle en est qu'en lien avec des politiques de décentralisation comme celles menées au Mali et dans d'autres pays d'Afrique, l'intégration pourrait se faire plus rapidement. C'est là le gage d'un processus d'intégration plus efficace et moins compliqué parce qu'il tire sa sève des communautés de base elles-mêmes. Dès lors que le processus d'intégration s'appuie sur les acteurs concernés, qui sont dans la même dynamique et appartiennent à la même culture, il se déroulera de manière plus harmonieuse car les difficultés et les problèmes éventuels pourront être gérés au niveau de ces communautés.

Les frontières ont toujours été la source de pertes économiques, sinon de guerres entre nos pays. On me dira qu'aider à la libre circulation entre les pays facilitera, du même coup, les divers trafics et contrebandes en tous genres. L'argument ne tient pas : malgré les multiples contrôles, les armes et même la drogue passent toujours à travers les frontières. Le contrôle, qui relève de la responsabilité des administrations locales et centrales, peut se faire sans toutes les tracasseries que subissent quotidiennement aussi bien les communautés qui vivent à cheval sur les frontières que les activités transfrontalières. Si, pour leur quotidien, les communautés ont la liberté de la gestion de leurs affaires, elles finissent toujours par se mettre d'accord, à l'inverse des États qui peuvent évoluer rapidement vers l'affrontement en raison des susceptibilités liées aux prétendues souverainetés. J'ai expérimenté cette approche quand j'assumais la fonction de ministre en charge de la gestion des frontières. Tant que les élus locaux étaient présents de part et d'autre lors des négociations transfrontalières, tout se passait bien. Les difficultés éventuelles de cohabitation entre populations riveraines étaient facilement gérées. Je reprends l'exemple de la frontière qui traverse le village de Kourémalé au sud de Bamako à la frontière du Mali et de la Guinée. Ce village a une partie de ses quartiers sur le territoire du Mali tandis que l'autre est sur le territoire de la Guinée. Les membres d'une même famille habitent de part et d'autre de la frontière. Ils peuvent développer des conflits, mais ils ne se feront jamais la guerre ! C'est en cela également que la modalité d'intégration par le local constitue une réponse pertinente à l'une des crises majeures en Afrique : ses conflits. Mais il ne faut pas attendre que ces conflits naissent pour mettre en œuvre l'intégration et la coopération transfrontalière. Il nous faut faire un travail itératif : c'est en dépassant les frontières qu'on arrêtera les conflits.

Au final, les pays frontières représentent le levier d'une approche renouvelée de l'intégration régionale bâtie sur les acteurs de la proximité. Cette approche de la gestion des frontières favorise une concertation entre autorités nationales, locales, communautaires et avec les acteurs privés. C'est le premier pas vers une véritable intégration régionale, construite à partir d'une mise en commun des ressources régionales et de la gestion commune des infrastructures socio-économiques, voire de services administratifs et de sécurité. Nous sommes à un moment historique dans le continent. Chacun se rend compte des limites de l'État-nation centralisé qui ne répond plus aux questions que les Africains lui posent. Il faut renouveler le projet politique du changement en décentralisant et en poussant à l'intégration réelle. Il serait cependant illusoire de penser que la crise en Afrique sera résolue par les Africains seuls sans la coopération du reste du monde alors même que, actuellement, la plupart de nos pays dépendent de l'aide extérieure souvent pour le fonctionnement même de leur administration. C'est la raison pour laquelle la réforme de la coopération pour le développement est le troisième élément de la stratégie que je propose. Au moment où la communauté internationale doute de l'efficacité de l'aide et s'interroge sur l'utilité de la poursuivre et où la crise financière et sûrement économique vient de mettre à terre tous les dogmes et les certitudes, l'Afrique doit se mettre en position de renégocier un nouveau cadre de coopération avec ses partenaires anciens et nouveaux.

Notre hypothèse, ouvrir la frontière pour la sécuriser, s'inscrit dans le débat large des sciences humaines sur la sécurité et les frontières : à savoir qu'il ne se limite pas aux menaces mais investit les causes de ces menaces et elles sont économiques, environnementales et humaines. Ainsi, la conception contemporaine de la sécurité s'élargit aux domaines militaire (l'État), politique (la souveraineté), économique (solidité du secteur économique), social (la cohésion sociale) et environnemental (la survie). Il est nécessaire de penser l'équilibre entre les secteurs, les types de menaces, les acteurs et les éléments qui, ensemble, ont d'importantes implications dans les questions de sécurité. À l'évidence, les politiques de sécurité deviennent plus complexes parce que ce qui est désormais identifié comme des questions de sécurité est plus diversifié : elles sont plurielles et multi facettes. Cette dimension plurielle de la sécurité, impose que les politiques sécuritaires soient également multi-facette, multi-sectorielles et multi-niveaux.

4.2.2 Comment la théorie peut irriguer la conceptualisation de l'action

Nous proposons donc d'ouvrir la frontière pour développer l'espace transfrontalier. Nous avons étudié ici les singularités du conflit au Nord-Tillabéri, et c'est bien dans ce sens-là qu'ouvrir la frontière contribuera à réduire la violence – dans ses différents types. L'ouverture de la frontière devra s'accompagner de dispositifs policiers et sécuritaires qui intègrent la conception multidimensionnelle de la sécurité telle que nous l'avons décrite plus haut. Ainsi, ouvrir pour développer localement ; développer pour habiter les espaces vides ; assurer une présence pour sécuriser.

Les phénomènes de production de violences en cours : comme nous l'avons déjà analysé, ces violences sont le produit de dynamiques transfrontalières : la présence de groupes armés, la

concurrence entre des modèles et des acteurs économiques pour l'accès aux ressources naturelles, la déficience dans la délivrance du bien public, sont autant de dynamiques du conflit, productrices de violence qui se déploient à l'échelle transfrontalière.

En listant ces phénomènes de production de violence, l'analyse doit être conduite, dans une approche multi-dimensionnelle de la sécurité, c'est-à-dire dans les cinq dimensions énoncées, sur les actions d'ouverture des frontières qui contribueront à renforcer leur sécurisation. Nous prendrons ci-dessous quelques exemples de la violence directe.

➤ **Violence directe**

- violence directe importée du Mali, des groupes armés, qu'ils soient issus du banditisme ou du djihadisme
- violence directe produite par la concurrence dans l'accès aux ressources entre différents acteurs économiques : pasteurs, cultivateurs, propriétaires fonciers (*ranch*), acteurs politiques dans des logiques de prédation

Dimension militaire	Protection de la population face aux attaques des bandits
Dimension politique	Fin des sanctuaires sur le territoire nigérien ; investir les confins pour éviter qu'ils soient vides et abandonnés Application des normes en vigueur dans l'accès aux ressources naturelles Condamnation des délits (vols de bétail, etc.) et des crimes liés à la concurrence dans l'accès aux ressources
Dimension économique	Sécurisation des routes pour protéger les circulations vers les lieux de vente de produits des économies locales Création de couloirs de passages des transhumants, adaptés et entretenus Développement d'infrastructures manquantes (routes, points d'eau...)
Dimension sociale	Ouverture de centres de santé, d'écoles Programmes de soutien et de réparation aux victimes de violences
Dimension environnementale	Création des infrastructures – points d'eau – pour ne pas exacerber les effets des sécheresses Intégration de la question climatique dans le développement économique local (agriculture) Programmes d'accompagnement des changements climatiques

Encadré 13 : Sur les couloirs de passage

Il existe un réel besoin de créer des couloirs de passage pour les transhumants en zone agropastorale. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les couloirs avec les pasteurs, les agriculteurs notamment et tous les acteurs concernés ; de délimiter les couloirs avec un bornage précis et visible ; de soigner leur aménagement : les couloirs doivent être larges et ponctués d'aires de repos bien aménagées pour le bétail. Et les communes seront chargées de leur entretien et de faire respecter leur utilisation.

4.2.3 Sécuriser une frontière ouverte et fluide

Les récents travaux universitaires sur les frontières ne considèrent plus la souveraineté d'État comme absolue mais comme conditionnée à une série de facteurs (crises, globalisation...). Et finalement cette conception fixiste de la frontière, telle que conçue par le modèle westphalien, correspond bien peu aux réalités sociales du monde. Le monde est composé de réseaux de relations plus que d'espaces fixes, et la fluidité constante entre eux les connecte. Les réseaux se font et évoluent en se souciant bien peu des frontières, donnant ainsi la vision d'un monde fait de lieux et de circulation.

Ces conceptions, bien que théoriques, sont formulées à partir d'observations des territoires européens et américains. Pourtant, elles parlent bien des réalités sociales que nous avons décrites dans la 2^e partie : les lieux de socialisation de l'espace du Nord-Tillabéri dépassent les frontières des États car ils s'appuient sur des circulations plus vastes : le pastoralisme, les activités économiques dépendants des marchés, l'échelle des parentèles ou encore les langues et la religion que se partage cet espace transfrontalier. La frontière nationale ne peut plus être considérée comme une ligne délimitant le territoire national, elle est constamment franchie. Elle peut continuer de l'être tout en y assurant la sécurité si l'on considère le sens multidimensionnel de la sécurité.

4.3 Accorder une importance et une cohérence entre les politiques et les données locales

Très souvent, on a tendance à opposer territorialisation et déterritorialisation. Ces deux termes qu'on pourrait considérer comme antinomique sont à penser à partir des dynamiques des populations. Dans la région du Nord Tillabéri, les données de terrain nous renforcent à l'idée qu'il n'est pas pertinent d'opposer ces deux termes. Le mouvement des populations oblige l'État à ne pas s'enfermer dans une modalité de territorialisation. Ce mouvement des populations agit suivant une modalité de déterritorialisation. Le territoire n'est plus simplement un simple support mais une construction suivant l'activité humaine ce que nous avons nommé par espace. L'action de l'État au concret repose in fine sur une approche de re-territorialisation. Ceci participe à ce que nous avons nommé par la « Cédéaonisation » de l'action publique.

La question de la légitimité des acteurs publics et des institutions se trouvera renforcée. Cette re-territorialisation de l'action de l'État au concret participe à promouvoir cette valeur cardinale de la CEDEAO et du G5 Sahel : l'intégration régionale. Ce faisant, le territoire ne sera plus pensé suivant une logique souverainiste ou étatiste, mais en épousant les dynamiques des populations dans un espace transfrontalier. La construction d'une route, d'une école, d'un centre de santé ou encore de la rénovation ou de la construction d'un lieu d'habitation seront donc déterminés suivant la physionomie des populations. Les États qui partagent une frontière entreront en dialogue à partir d'une situation ou d'une donnée précise dans l'optique de donner du sens concret à la coopération internationale et à l'intégration de la sous-région. Exemple une école⁴⁶ ou un centre de santé pourra être le fruit d'un financement inter-étatique ou alors un projet élaboré par deux pays à soumettre à des bailleurs de fonds.

On a coutume d'affirmer ou d'entendre que telles ou telles lois sont bonnes mais c'est son application qui pose problème. Ce qu'on omet de préciser c'est que des règles, des procédures, des modes d'organisation, des finalités définis et édictés sans aucun effort de compréhension des réalités sociologiques locales et d'implication des acteurs locaux, ne peuvent être qu'ignorés par les populations destinataires, prédisposées par leur environnement et leur histoire à développer d'autres modes d'arbitrage et de régulation qui font sens pour elles.

Aujourd'hui, le décalage entre le type de réponses proposées et les dynamiques sociologiques locales rend bien compte de ce que l'État, extérieur à la société, est devenu incapable d'agir sur elle. Si, en d'autres époques, l'État colonial ou postcolonial a pu compenser son « impuissance » par la violence afin d'asseoir son autorité, cette approche n'est plus possible dans les temps présents. En clair, il faut repenser la légitimité de l'action publique si tant est qu'on veut ancrer ladite action dans

46 Voir l'encadré N°12 sur Extrait de Reconstruire l'Afrique, Ousmane Sy, Reconstruire l'Afrique, vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales, Ed ECLM, Paris, 2009, 222p.

Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

les priorités des communautés. Sans quoi, mesurer les investissements uniquement en termes quantitatifs restera vain et faussera toujours les évaluations. Cette légitimité passe par le dialogue, la participation et une gouvernance inclusive autour des enjeux locaux identifiés.

À cet égard, et au-delà des efforts budgétaires à quantifier conséquemment et à déployer, nous postulons que le triptyque territorialisation/déterritorialisation/re-territorialisation doit être au cœur de l'action publique dans l'espace du nord Tillabéri.

4.4 Centrer le regard sur la place de la géo-économie et de la circulation des populations

Il serait nécessaire voire primordial de sortir radicalement du préjugé commode et paresseux selon lequel certaines populations ou groupes sont catégorisés comme éleveurs, agriculteurs, transporteurs ou commerçants. La mission de terrain des chercheurs de la HACP amène à relativiser ces catégories car elles sont en perpétuelles mutations au gré des intérêts ou besoins des individus. Les flux économiques dans la région du Nord-Tillabéri montrent que les États gagneraient à favoriser la circulation et les échanges économiques. Ces échanges économiques méritent plus d'attention car les populations y trouvent un grand intérêt. En prenant en compte cet intérêt par la valorisation de cette géo-économie en facilitant la circulation des populations par le tracé des voies empruntées (sur terre comme sur l'eau suivant la période de l'année) cela participerait et encouragerait une meilleure implication des populations dans la lutte contre toutes les formes d'insécurité tendant à remettre en question la présence de l'État.

Les lieux de socialisations comme les marchés doivent pouvoir refléter des lieux de vie. La présence de l'État ne doit pas uniquement être symbolisée par la levée de l'impôt. Cette présence doit faire partir d'un *package* de services essentiels à la vie des gens. Ce faisant, l'État pourrait engager une réforme économique qui précise les orientations en termes d'action de la levée de l'impôt. L'objectif, faire du dialogue avec les populations une modalité d'action prioritaire. Les décisions de mises en route d'action sont, de ce fait, la résultante de ce dialogue. C'est à travers ce dialogue autour de la levée d'impôt que les démembrements de l'État construiront leur légitimité parce qu'ils arrivent à prendre en compte et répondre aux préoccupations des populations.

Nous sommes là dans un dispositif pédagogique qui oblige le représentant de l'État à ne pas user de sa position de pouvoir pour imposer les décisions venues de Niamey. Mais ce représentant est celui qui apporte la caution de l'État dans le dialogue permanent entre lui et les populations. De façon concrète, une personne par secteur d'activité dans un marché pourra faire partie de ce dispositif aux côtés du/des représentant/s de l'État. Ce dispositif contribuera à ce que les populations s'approprient les réformes en facilitant leurs mises en œuvre. In fine, l'État se restructure et les institutions qui en émergent sont la résultante des usages et pratiques des populations dans un espace donné.

4.5 Tenir compte des contraintes environnementales et climatiques

Nous sommes dans un espace où la pluviométrie détermine les crues et les décrues des cours d'eau autant qu'elle favorise l'inondation des terres et le mouvement des pâturages et des cultures. Les rythmes de la vie sont à coupler avec la pluviométrie. Certaines voies de communication sont inondées par les eaux et obligent les populations à trouver d'autres points de passage. Les contraintes environnementales et climatiques sont des données à prendre en compte lorsqu'on voudrait se rendre dans cet espace transfrontalier. L'équipe de chercheurs de la HACP, bien qu'ayant une certaine connaissance du terrain, est toujours confrontée à la rudesse des conditions de pratique. Cette idée de rudesse est à comprendre comme une appréhension que peut avoir toute personne qui se rend dans un terrain qui ne lui est pas familier. A ces conditions difficiles, il faut ajouter l'enclavement de certaines zones. De l'avis de certains agents de l'État, l'envie d'être affecté à la capitale revient très souvent.

On peut cependant affirmer que lorsqu'on est préparé et renseigné sur ces contraintes environnementales et climatiques, on est armé mentalement et psychologiquement à y faire face.

Il serait donc utile pour l'État de proposer :

- Une formation du personnel de l'État affecté dans la région. Formation dont l'objectif sera de préparer psychologiquement et mentalement les fonctionnaires suivant les données climatiques et environnementales de la région du Nord Tillabéri ;
- Sortir d'une logique de standardisation de l'action publique au plan national. Les espaces transfrontaliers bénéficieront d'une approche qui va dans le sens de faire au concret l'intégration régionale. Ceci en mettant en place une administration publique qui reflète la sociologie des populations dans cet espace.

4.6 Affirmer l'importance du « cousinage à plaisanterie » : logiques d'appartenance des populations versus mythe des élites providentielles

Les groupes élitaires issus en majorité de la sphère politique jouent un rôle non-négligeable dans l'arène locale dans la région du Nord-Tillabéri. Les acteurs de ces groupes élitaires se substituent, très souvent, à l'État et se présentent comme les porte-paroles ou les défenseurs des intérêts des populations de la région en général et particulièrement de la communauté à laquelle il s'identifie. L'action de ses élites brouille les dynamiques des populations et participe à conforter l'idée d'une homogénéisation des singularités à l'œuvre dans cette région. De même, ces élites implicitement renforcent l'idée d'une « mentalité unique » dans leur groupe communautaire.

L'urgence serait donc de sortir d'une analyse des discours de ces élites pour travailler sur les logiques d'appartenance des gens vivant dans cet espace transfrontalier. Il s'agit donc de montrer comment les populations s'approprient certains aspects d'un discours tout en gardant des pratiques et des usages qui va dans le sens de leurs intérêts. Ces pratiques sont fluctuantes suivant les situations que l'on voudrait analyser. Par cette analyse dont le point central est une présence longue sur le terrain, on montre que les acteurs dans un milieu donné ne correspondent pas à une catégorie pensée à l'avance ou préfabriquée et que l'on voudrait leur accoler.

Le rôle de médiateur informel que s'attribuent les élites et qui parfois revêt une dimension institutionnelle dans l'organisation des rapports entre les instances centrales et locales de régulation de la vie publique et les populations tend à affaiblir l'État. Le temps est peut-être venu de repenser le rôle et la place des élites. Repenser ce rôle des élites demande à le mettre en perspective avec le renforcement des institutions de l'État.

L'objectif recherché est la légitimité de l'État et par-delà amener les populations à, non seulement, participer à la délivrance d'un bien public mais également s'approprient les institutions de l'État. Le clientélisme vorace des élites cédera le pas à des institutions dépersonnalisées au service des populations. D'où, l'importance d'une recherche qui ne fait pas l'économie d'une immersion de terrain pour comprendre les logiques à l'œuvre des populations. En substance les récriminations qu'on pourrait énumérer pour tenter de montrer le divorce entre les élites et les populations sont les suivantes :

- Les élites ne promeuvent pas toujours la solidarité ;
- Les élites se montrent très présentes à l'occasion des compétitions électorales ;
- Les élites sont des activateurs des conflits hégémoniques pour affirmer le bloc auquel ils s'identifient ;
- Les élites sont très alertes et impliquées pour capter la rente internationale dans les projets de développement ;

Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

- Face aux conflits, les élites ne sont pas toujours légitimes pour porter la parole de l'État, parce qu'elles ne sont pas connues et acceptées par les populations sur le terrain.
- Pour sortir de cette politique élitiste, il serait intéressant de promouvoir des formes de dialogue direct avec les populations sur le terrain. Les valeurs, les règles à définir et les nouveaux principes devraient valoriser au mieux les connaissances et les paroles des différentes catégories d'acteurs et les différentes échelles de gouvernance.

4.7 Sortir du rapport marge/centre : Voir l'espace transfrontalier comme un centre

La spécificité de la région du Nord-Tillabéri à la frontière avec deux pays donne lieu à d'autres perspectives de lecture, de regard et d'action. Le caractère prégnant des actes violents et surtout la présence des groupes armés qui font fi des frontières administratives interrogent sur les lieux de prises de décisions. En effet, comme développé précédemment, cette région du Nord-Tillabéri est appréhendée comme une aire géographique située en périphérie par rapport à un centre. Sauf que cette région transcende les frontières suivant la circulation des populations. Les populations vivent au concret l'intégration régionale.

Les dynamiques des populations dans des espaces transfrontaliers sont à appréhender à partir de ce qui s'y déroule. L'idée étant de déconstruire une double logique. Premièrement que la ville de Niamey et ses acteurs politiques ne se considèrent plus comme l'unique centre où devrait partir des décisions d'action de développement. Deuxièmement que les populations de cet espace agissent suivant une modalité où ils se considèrent comme des acteurs pouvant participer à la décision d'action dans l'arène locale. En conjuguant donc ces deux logiques, il n'y aura plus un centre de décision mais des centres dans un même territoire national. Ces centres ne seront pas isolés les uns des autres. Les relations entretenues entre le centre Niamey et le centre de la région du Nord-Tillabéri participe à asseoir la présence de l'État via ses institutions.

Dans ces conditions, l'articulation d'une pensée ne puisera plus dans des terminologies étrangères pour rendre compte des données du terrain. Cette pensée s'efforcera d'aller puiser dans les imaginaires. Car l'objectif visé est que cette pensée élaborée parle aux populations dont elle est destinée. A titre d'exemple, est-ce que les termes terrorismes, radicalisation islamiste... parlent aux populations face aux phénomènes dont ils font face ? Peut-être que pour ses populations, les actes violents opérés dans leurs lieux de vie répondent à d'autres enjeux que seule la recherche exigeante du terrain peut amener à déceler. Ce faisant, la pensée élaborée à partir des données de la région du Nord-Tillabéri ne sera pas en réaction avec une autre. Elle produira une connaissance à même de servir un pays, une région. Car, la région du Nord-Tillabéri renseigne sur l'expression de la solidarité, l'accueil de l'autre qu'on pourra qualifier d'étranger parce que venant d'un autre pays, la capacité des populations à parler plusieurs langues, les règles informelles relatives aux échanges économiques... Bref, toutes ces données ne seront utiles que si la pensée produite soit capable de les articuler, de les révéler pour montrer ce qui se fait.

Par ailleurs, l'idée de voir cette région comme un centre reconfigure le regard des États qui partagent une frontière. Reconfiguration qui tend à les contraindre à mutualiser leurs apports pour cet espace transfrontalier. L'administration publique de cet espace sera une conséquence première

et les différents États seront davantage présents pour assurer la délivrance du bien public. L'école pourrait devenir un lieu de réconciliation des communautés autour de l'idéal d'un développement partagé, si tant est que le projet scolaire ait, en amont, été conçu comme élément clef d'une « théorie du changement » à mettre en œuvre et visant la transformation des conflits.

Il en découle les propositions ci-après :

- Attirer l'attention des États partageant une frontière, à penser une administration publique commune pour assurer la réflexion et la mise en œuvre des actions publiques ;
- Faire du dialogue social avec les différents acteurs et groupes présents dans l'arène locale le fondement du contrat social ;
- Inscire l'attention au conflit au nombre des principes clefs devant guider la conception et l'évaluation des projets de développement ;
- Préparer le personnel de l'État à la dimension spécifique de cette région avec la mention que cette région ait son propre centre de décision.

4.8 Le positionnement de la HACP comme centre de production d'analyse des espaces transfrontaliers du Sahel

Le Décret N° 2014-117/PRN du 17 février 2014, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) précise en son article 2 les missions de la HACP. On peut y lire, entre autres, qu'elle est chargée de : « *la mise en œuvre des axes relatifs à la consolidation de la paix de la stratégie de développement et de sécurité de la Zone Sahélo-Saharienne du Niger ; la participation et l'implication aux initiatives régionales, transfrontalières en matière de la paix, de la sécurité et du développement ; la conduite de toute étude, investigation et enquête sur les questions de consolidation de la paix.* ». On note donc que la HACP doit pouvoir produire des études et enquête dans l'optique d'asseoir la paix au Niger et au-delà. Plus loin dans ce Décret, l'article 7, relatif au Comité Technique Consultatif à la Coordination de la Paix (CTCCP), abonde dans ce sens. On peut y lire que ce Comité Technique est chargé de : « *procéder à un suivi périodique des plans stratégiques de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix pour apprécier leur progression et proposer les mesures correctives nécessaires ; veiller en relation avec les structures administratives concernées au suivi de la mise en œuvre des actions et mesures visant à la consolidation de la paix ; animer les réflexions et l'analyse sur les questions générales relatives à la paix* ». Deux orientations ont retenu notre attention en parcourant les deux articles précités :

Premièrement, le Comité Technique Consultatif à la Coordination de la Paix pour promouvoir la paix au Niger est le cadre idéal à même de susciter une cohésion et une cohérence d'action de toutes les institutions étatiques interpellées dans le cadre de la paix au Nord Tillabéri. Des données recueillies par l'équipe de chercheurs de la HACP, on voit bien que la paix dans cette région ne peut être effective que si les ministères en charge de la défense, de l'administration publique, des affaires étrangères, de l'éducation, des travaux publics, de l'élevage et l'agriculture mutualisent leurs actions. À cet effet, le Comité Technique peut centraliser les actions à mener dans la région et produire un document d'ensemble pour plus de cohérence. L'idée étant de faire de la HACP un centre de production des données et analyses pertinentes sur les espaces transfrontaliers qui intègrent le Niger.

Deuxièmement, le Décret invite la HACP à produire des études dans des zones transfrontalières et dans la bande sahélo-sahélienne. On voit bien l'importance qu'accordent les dispositions de ce Décret à la recherche. La HACP peut donc être la structure étatique référente dans la production des travaux qui rendent compte des dynamiques des populations à l'œuvre dans les espaces transfrontaliers. Ceci contribuerait à positionner la HACP comme l'entité de référence sérieuse et rigoureuse qui ne tombe pas dans la paresse intellectuelle pour produire des études panoramiques. On a ainsi pu le constater avec les cartes produites par l'équipe de chercheurs de la HACP, cartes

soucieuses de révéler le détail comme les lieux de socialisation, la circulation des populations, des langues...

Face à la montée de plusieurs formes de violence qui menacent les sociétés démocratiques contemporaines, la HACP, par sa production, peut contribuer à une meilleure compréhension de ces violences et suggérer des pistes d'actions efficaces. La production intellectuelle de la HACP qui repose sur l'exigence d'une immersion sur le terrain, participera à questionner les mots-valises ou fourre-tout comme : développement, émergence, terrorisme, radicalisation..., lesquels sont mobilisés pour décrire des situations à partir d'une projection venue d'ailleurs. La tendance, aujourd'hui, est à la quantification avec la volonté de standardiser ou modéliser une action de développement ou de lutte contre la violence. Sauf que cette obsession à la quantification ne rend pas toujours compte des dynamiques à l'œuvre comme le précise Felwine Sarr « *Quantifier est utile pour prévoir, gérer, anticiper, apprécier la distance parcourue et le chemin restant, allouer un certain type de biens ; cependant, en opérant cette réduction mathématique de la réalité, le risque est de subrepticement transformer des mesures imparfaites et des repères, en finalités de l'aventure sociale* »⁴⁷.

47 Felwine Sarr, *Afrotopia*, Ed Philippe Rey, Paris, 2016. P 18

CONCLUSION

Cette étude s'est donnée pour objectif d'analyser la violence en cours dans le Nord-Tillabéri et de trouver des voies pour sortir des différents niveaux de conflit qui s'y sont développés. Nous en avons identifié trois : la concurrence posée par deux économies qui rivalisent pour les ressources disponibles (l'économie pastorale et l'économie agricole) ; l'exacerbation de cette concurrence par des causes structurelles, comme les sécheresses qui se succèdent avec une fréquence accrue depuis le milieu des années 80 et la croissance démographique ; enfin la violence importée depuis les zones du Mali qui échappent au contrôle de l'État central, à travers les actes de brigandages et les attaques armées des groupes armés.

La question de l'éviction de la violence était par conséquent au centre de nos réflexions. Celles-ci ont été guidées par deux axes :

- les solutions sécuritaires, mise en œuvre par les forces armées, ne peuvent pas à elles seules éradiquer les violences en cours ;
- l'État doit être l'artisan de ces transformations dans un lien de confiance retrouvé avec les populations.

Ces axes ont plusieurs implications.

Paix négative – Paix positive

Le seul recours à des solutions sécuritaires déboucherait, dans le meilleur des cas, sur une situation de paix négative. C'est une première étape dans la transformation d'un conflit où on est parvenu à éliminer la violence directe (attaques armées, banditisme, morts d'hommes...). La réponse actuelle du Niger, en décrétant l'état d'urgence le 3 mars 2017 dans plusieurs départements, semble d'ailleurs porter plusieurs effets contre-productifs. Les avis convergent pour établir que d'une part les attaques armées se sont multipliées ces derniers mois et les règles de l'état d'urgence posent de nouvelles contraintes sur la vie quotidienne des populations encore davantage entravées dans leurs stratégies de survie (fermetures plus précoces des marchés, couvre-feu et interdiction de circulation etc.). Un autre effet contre-productif de cet état d'urgence réside dans la perception des militaires vus comme des envahisseurs. Par ailleurs, l'atmosphère de soupçon qui prévaut actuellement est malsaine. Elle participe à brouiller la pertinence de la présence de l'armée, car tout le monde peut être accusé, à tort ou à raison, de connivence avec l'ennemi.

En effet, il nous semble important dans l'analyse de la violence en cours, d'intégrer la violence de l'État lui-même. C'est une violence directe quand, dans les échanges de coups de feu, soient-ils défensifs, des civils sont atteints. C'est également une violence indirecte quand par exemple les militaires contrôlent l'application du couvre-feu et contraignent les populations à ne pas sortir quand leurs stratégies économiques reposent sur le déplacement (vente de leur production dans les marchés, etc.) ; ou encore quand les populations ne sont pas protégées par les FDS et qu'elles sont les cibles des bandes armées.

La recrudescence des actes violents ne doit pas faire perdre de vue la priorité d'une conception multidimensionnelle de la sécurité. Comme nous l'avons exposé, cette conception de la sécurité ne se limite pas aux menaces mais investit les causes structurelles de ces menaces économiques, environnementales et humaines. Cette dimension plurielle de la sécurité complexifie les politiques à mettre en œuvre qui doivent être multi-sectorielles et multi-niveaux. Cette conception correspond à la visée que se donne l'approche de la transformation de conflit : la paix positive. Elle désigne certes une situation idéale où toutes les formes de violence seront éradiquées. Nous la prenons plutôt comme une exigence qui dicte les moyens à mettre en œuvre pour agir sur la violence structurelle et la violence culturelle.

Une autre des implications de nos choix dans les axes de recherche concerne l'État qui doit être le premier partenaire des populations, et pour cela, a besoin d'être renforcé. Ce qui ressort du terrain ce n'est pas un déni de l'État par les populations mais plutôt une présence insuffisante de l'État. Une insuffisance qui participe à fragiliser la souveraineté de l'État.

La souveraineté de l'État et la politique des frontières

Ouvrir la frontière pour la sécuriser

Cette proposition s'appuie sur l'idée d'ouvrir pour développer, de développer pour sécuriser.

En premier lieu, il s'agit de déconstruire l'idée d'un État à un seul centre, la capitale, au profit d'un État avec plusieurs centres. Ils seraient autant de points où serait représenté et fortement présent l'État, lui donnant ainsi les moyens de sa capacité institutionnelle.

Cette idée nous paraît particulièrement adaptée au Niger, compte tenu de la taille de son territoire et des distances qui séparent ses grandes villes. Chacune d'elles, dispersées sur le territoire, est un centre potentiel. A cet égard, l'espace transfrontalier du Nord-Tillabéri est tout désigné pour jouer un tel rôle. Cette conception des « centres » ne doit pas s'organiser classiquement autour des grandes villes mais doit se structurer sur les singularités sociologiques de l'espace en question. Le Niger est majoritairement une société rurale. L'échelle de ces centres, qui correspondront à des espaces transfrontaliers, sera dictée par la sociologie locale des populations, de leurs activités et de leurs circulations.

Cette idée de multiplier les centres dans l'État, s'inscrit pleinement dans l'idée d'ouverture de la frontière : il ne s'agit plus de penser les confins comme isolés mais au contraire comme un des centres, grâce à l'ouverture qu'il offre sur le voisinage transfrontalier. Faire de cette situation spatiale de la frontière une opportunité. Cette étude a montré qu'au Nord-Tillabéri, plusieurs dynamiques socio-économiques structurantes pour cet espace débordent naturellement des frontières. D'autres espaces du territoire peuvent être pensés dans le même sens.

Néanmoins, cette perspective doit être encadrée d'une réflexion et d'une stratégie. Elle doit par exemple s'accompagner d'une concertation et d'une cohérence à cette échelle transfrontalière pour anticiper les déséquilibres éventuels dans le développement entre les différents sous-ensembles de

cet espace.

Les déséquilibres peuvent par ailleurs concerner la sécurité – et c'est bien le cas au Nord-Tillabéri. Nos analyses ont cherché à mettre en avant le besoin d'étudier la violence structurelle pour intervenir sur les structures du conflit et pas seulement sur ses manifestations. Nous avons analysé que la violence structurelle est fortement liée avec des dynamiques d'abandon de l'État, de l'ordre du sous-développement de la zone par manque d'investissement, et avec des logiques de prédation par les élites.

C'est pourquoi il nous paraît opportun de faire revenir l'État, pour qu'il agisse sur les structures (infrastructures, institutions de cohésion locale, voire trans-locale, prise en compte des dynamiques endogènes, etc.). Cet État doit être le premier partenaire des populations locales et placer au centre de ses actions l'intérêt général (contre l'intérêt particulier ou communautaire qui alimente les logiques clientélistes).

Nous voudrions ici insister sur le rôle à jouer par l'État et les deux risques qui peuvent se profiler.

Le premier risque repose sur une tentation trop sécuritaire, au vu des récents événements violents au Nord-Tillabéri – qui pourraient ouvrir sur des logiques clientélistes ou de corruption. D'autant que nous ne sommes pas convaincus de son efficacité quant à la protection des populations civiles.

Le second risque serait de laisser l'espace transfrontalier soumis à outrance aux logiques marchandes.

L'équilibre est donc à trouver entre ces deux risques comme garde-fou.

L'institution HACP, de ce point de vue, peut jouer ce rôle d'équilibre dans l'optique de déconstruire les perceptions négatives des forces de l'ordre par les populations. Un travail en amont sous l'égide de la HACP pourra consister à travailler sur les représentations des forces de sécurité sur leur rôle comme garant de la protection des personnes et de leurs biens. Assurer cette sécurité repose, pour plus d'efficacité, dans un rapport de confiance entre l'armée et les populations. En travaillant donc sur les représentations de leur rôle comme garant de la sécurité, l'objectif recherché serait de tenter de donner des outils aux forces de défense afin de faire de leur position de pouvoir, un élément de rapprochement avec les populations.

BIBLIOGRAPHIE

- Adam Nossiter, 2011, « Islamist Group With Possible Qaeda Links Upends Nigeria », http://www.nytimes.com/2011/08/18/world/africa/18nigeria.html?_r=1&ref=adamnossiter,
- AGTER, « Expérience du code rural au Niger » in www.agter.org/bdf/fr/thesaurus_dossiers/motcle-dossiers-20.html
- Anne-Laure Amilhat-Szary, 2015, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Ed Presses Universitaires de France
- Anne-Laure AMILHAT-SZARY et Marie Christine FOURNY (dir.), 2006, *Après les frontières, avec les frontières*, Aube, Monde en cours
- Bernard Lahire, 2001, *L'acteur pluriel, Les ressorts de l'action*, Ed Armand Collin/Nathan, Paris.
- Camille Lefebvre, 2015, *Frontière de sable, frontières de papier, histoire de territoires et de frontières, du Jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIX^e-XX^e siècle*, Publication de la Sorbonne, Paris
- Christian-Yann Messe Mbega**, 2015, « Les régions transfrontalières: un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ? », *Éthique publique [En ligne]*, vol. 17, n° 1 URL : <http://ethiquepublique.revues.org/1724> ; DOI : 10.4000/éthique publique
- Claude Richard Linjuom Mbowou 2013, *ETRE SANS PAPIER CHEZ SOI, Identification, visibilité et invisibilité dans les marges camerounaises du bassin du Lac Tchad*, mémoire de Master de recherche en sciences politiques. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Comité National du Code Rural, Secrétariat Permanent du Code Rural, *Conflits fonciers ruraux au Niger : les mécanismes de prévention et de gestion*, République du Niger. In http://www.coderural-niger.net/IMG/pdf/OM_Brochure_Conflits_fonciers_au_Niger.pdf
- Cyril Musila, 2012, *L'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad*, in http://www.irenees.net/bdf_dossier-2612_fr.html
- Direction régionale de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire, *Monographie de la région de Tillabéri, Région de Tillabéri*, République du Niger
- Emmanuel Brunet-Jailly (dir.)*, 2007, *Borderlands: Comparing Border Security in North America and Europe*, Ottawa, University of Ottawa press
- Felwine Sarr, , 2016, *Afrotopia*, Ed Philippe Rey, Paris
- Fiona McConnell, Nick Megoran et Philippa Williams, 2014, *Geographies of Peace*, Londres/New York, I.B. Tauris
- Georg Simmel, 1981, *Sociologie et épistémologie*, Ed Presses Universitaires de France, Paris
- Jean Claude Thoenig, 1985, « L'analyse des politiques publiques », in GRAWITZ M., LECA J., (dir), *Traité de science politique*, P.U.F
- Jean-Pierre Olivier DE Sardan et Alou Mahaman Tidjanl, 2009, *Les pouvoirs locaux au Niger*, Coll Voix d'Afrique, Ed Codesria et Karthala

Joachim BLATTER,, 2001, « Debordering the word of states: towards a multi-level system in Europe and a multi-polity system in North America? Insights from border regions », *European journal of international relations*, vol. 7, n°2

Johanna Siméant,2010, « « Économie morale » et protestation - détours africains », *Genèses*, 4 n° 81

Jose MARTINEZ, 1994, *Border People. Life and society in the US-Mexico Borderlands*, Tucson, the Arizona University Press

Karine Bennafla, 2012, *Pour une géographie des bordures à l'heure globale : frontières et espaces d'activités 'informelles'*, HDR Géographie. Université Paris Ouest Nanterre La Défense, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00850135/document>

Karine Bennafla, 2014, « État et illégalisme : quelle géographie ? Une approche par les flux marchands depuis l'Afrique et le Moyen-Orient », *Annales de géographie* /6 (n° 700), p. 1338-1358. DOI 10.3917/ag.700.1338 <https://www.cairn.info/publications-de-Bennafla-Karine--33873.htm>

Karine Bennafla, 2002, « Les frontières africaines : nouvelles significations, nouveaux enjeux », in *Bulletin de l'Association de Géographes français*, Vol. 79, numéro 2, pp 134-146 http://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2002_num_79_2_2265

Karine Bennafla, 1999, « La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale », *Politique africaine* 1999/1 (N° 73), p. 25-49. DOI 10.3917/polaf.073.0025, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-1999-1-page-25.htm>

Karine Bennafla et Michel Peraldi, 2009, « Introduction. Frontières et logiques de passage : l'ordinaire des transgressions », *Cultures & Conflits* [En ligne], 72 | hiver 2008, mis en ligne le URL : <http://conflits.revues.org/17383> ; DOI : 10.4000/conflits.17383

Marie-France Lange et Jean-Yves Martin (éditeurs scientifiques), 1995, « Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 31, no 3

Mary Anderson, 1999, *Do No Harm: How Can aid support Peace-or War*,Ed Lynne Rienner Publishers Inc.

Nathalie Raunet, 2016, *Chiefs, migrants and the state: Mobility in the Ghana–Togo borderlands*, the International Migration Institute (IMI), Oxford Department of International Development (QEH), University of Oxford

Ousmane Sy, 2009, *Reconstruire l'Afrique, vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*, Ed ECLM, Paris

Philippe Hamman, 2013, *Sociologie des espaces-frontières. Les relations transfrontalières autour des frontières françaises de l'Est*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll. Études alsaciennes et rhénanes

Ronald Ratti, 1991, *Théorie du développement des régions-frontières*, Fribourg, Centre de recherches en économie de l'espace de l'Université de Fribourg

Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier DE Sardan, 2007, « ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques... », *Bulletin d' l'APAD*. URL <http://apad.revues.org/2173>

Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles
Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action

Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP)

Rue des Lacs – BP : 550 Niamey, NIGER

Tél. : +227.20.72.31.93 – E-mail : info@hacp-niger.org

www.hacp-niger.org